

Master of Science in Geography

Le quartier du Vallon : un laboratoire de la participation à Lausanne. Une analyse des apports de la démarche participative.

Mémoire rédigé par Simon Crettex

Sous la direction du Prof. Jean Ruegg

Et sous l'expertise de Muriel Sanchez Solorzano



La place du Nord, quartier du Vallon à Lausanne. Image : https://www.quartierduvallon.ch/

Ce travail n'a pas été rédigé en vue d'une publication, d'une édition ou diffusion. Son format et tout ou partie de son contenu répondent donc à cet état de fait. Les contenus n'engagent pas l'Université de Lausanne. Ce travail n'en est pas moins soumis aux règles sur le droit d'auteur. À ce titre, les citations tirées du présent mémoire ne sont autorisées que dans la mesure où la source et le nom de l'auteur·e sont clairement cités. La loi fédérale sur le droit d'auteur est en outre applicable.

Résumé court

Cette recherche cherche à comprendre les apports des démarches participatives dans un cas d'étude précis : le quartier du Vallon à Lausanne. Le but de ce travail est de comprendre les relations entre les acteurs publics et les habitants du quartier, ainsi que l'influence de ces derniers sur les démarches participatives.

Résumé long

La participation de la population à la fabrique de l'espace urbain est devenue une pratique courante dans le domaine de l'aménagement du territoire. En effet, il est constaté la mise en place de nombreuses démarches participatives pour accompagner la mise en place de projets urbains ces dernières années. Néanmoins de nombreux écrits mettent en lumière les limites de cette forme de participation.

Ce travail porte sur les apports de la démarche participative du quartier Vallon initiée en 2010 par la Ville de Lausanne. En effet, celle-ci multiplie les démarches participatives sur divers projets. A travers l'analyse de ce cas d'étude, le but de ce travail est de comprendre concrètement les apports et limites de la mise en place d'une démarche participative et de venir nuancer certaines critiques ou propos idéalisés autour de la participation.

Premièrement, au travers de ce terrain d'étude, nous cherchons à saisir les interactions entre les autorités et la population et les enjeux qui en découlent.

Deuxièmement, nous nous intéressons à l'influence et l'impact réel des habitants sur le processus participatif.

Abstract

The participation of the population in the creation of urban space has become a common practice in the field of land use planning. Indeed, it has been noted that many participatory approaches have been put in place to accompany the implementation of urban projects in recent years. Nevertheless, many writings highlight the limits of this form of participation.

This work focuses on the contributions of the participatory approach of the Vallon district initiated in 2010 by the city of Lausanne. Indeed, the latter is multiplying participatory approaches on various projects within the city. Through the analysis of this case study, the aim of this work is to understand concretely the contributions and limits of the implementation of a participatory approach and to nuance certain criticisms or idealized statements about participation.

Firstly, through this field of study, we seek to understand the interactions between the authorities and the population and the issues that arise from them.

Secondly, we are interested in the influence and the real impact of the inhabitants on the participative process.

Mots Clés / Keywords

Participation / Démarches participatives/ Démocratie participative /Urbanisme / Quartier du Vallon / Lausanne / Habitants / Réappropriation

Participation / Participatory approaches / Participatory democracy /Urban planning / Vallon district / Lausanne / Residents / Reclaiming

Remerciements

Je tiens en premier lieu à remercier M. Jean Ruegg pour ses pistes de réflexions, son soutien et sa compréhension.

Je souhaite également remercier toutes les personnes qui ont acceptés de m'accorder de leur temps pour que je puisse m'entretenir avec eux et sans qui ce travail n'aurait pas été possible.

Un grand merci à mes camarades de master UDAT et surtout à Emile et Thibaud sans qui ses années n'auraient pas été les mêmes.

Pour terminer, un grand merci à ma sœur pour sa relecture et son soutien inconditionnel, ainsi que le reste de ma famille et de mes amis pour leurs encouragements tout au long de ce travail.

Table des matières

1. Intro	duction	9
2. Etat	de l'art	11
2.1. La	ı ville néolibérale	11
2.2. La	démocratie participative	13
	participation dans le contexte Suisse	
	enèse de la participation en urbanisme	
	participation <i>bottum up</i>	
2.5.1.	Les années 60 et le droit à la ville	
2.5.2.	L'empowerment	
2.6. La	participation top down	
2.6.1.	Urbanisme durable : une institutionnalisation de la participation	
2.6.2.	Les différents degrés de la participation	22
2.6.3.	Les savoirs d'usage	
2.6.4.	Les limites et obstacles de la participation	26
3. Prob	lématique	30
4. Méth	odologie	33
4.1. M	éthodes de collecte des données	33
4.1.1.	Choix des interlocuteurs et des outils d'analyse	33
4.1.2.	Les entretiens semi-directifs	33
4.1.3.	L'analyse de sources secondaires	35
4.2. Le	es limites méthodologiques	35
5. L'enc	juête de terrain	37
5.1. Le	e contexte des démarches participatives lausannoises	37
5.1.1.	Les prémices	37
5.1.2.	Le projet Métamorphose	38
5.1.3.	La législature 2016-2021 de la Municipalité lausannoise	40
5.2. Pr	ésentation des éléments étudiés	43
5.2.1.	Contexte du quartier du Vallon	43
5.2.2.	Le déroulement de la démarche participative	46
5.2.3.	Les acteurs liés à la démarche	52
6. Résu	ltats	57

6	.1. Re	lation Ville-habitants	57
	6.1.1.	Méfiance	57
	6.1.2.	Collaboration	59
	6.1.3.	Des projets aboutis	62
	6.1.4.	Le rôle du groupe de suivi	64
	6.1.5.	Des points de tensions	68
	6.1.6.	Rôle et contraintes des acteurs publics	71
	6.1.7.	Priorités politiques	74
6	.2. Ré	appropriation habitante de la démarche	78
	6.2.1.	Fort investissement habitant	78
	6.2.2.	Compétences plurielles des habitants	80
	6.2.3.	Le rôle de l'AQV	82
	6.2.4.	Un apprentissage habitant	85
	6.2.5.	Ouverture sur l'extérieur	87
	6.2.6.	Soutien de la FASL	90
	6.2.7.	Recherche de budget	91
7.	Discu	ssion	94
8.	Concl	Conclusion100	
Bil	oliogra	ıphie	103

Liste des figures

Figure 1 – échelle de la participation citoyenne (Arnstein, 1969)	23
Figure 2 – Récapitulatif des entretiens semi-directifs effectués entre mars et avril 2	2021.
	34
Figure 3 – Extrait de la feuille de route du contrat de quartier de Boveresses (Vil	
Lausanne, 2014)	42
Figure 4 - Carte de Lausanne, avec le périmètre du quartier du Vallon (en rose) défin	ni par
le MEP en 2012 (Fond de carte : Swisstopo, 2021)	44
Figure 5 – définition des lignes directrices pour le quartier du Vallon et mise au point	t d'un
schéma directeur en 2012 (Bonard, 2018)	47
Figure 6 – Extraits des résultats des ateliers de la DP du Vallon (Bonard, 2018)	48
Figure 7 - Extrait d'une planche réalisée au sein du MEP réalisé par NOR Archi	itecte
(Bonnemaison-paysage, 2012).	49
Figure 8 – Exemple d'une réalisation de la démarche participative : création de ja	rdins
potagers au sein du quartier du Vallon en 2018 (Association de quartier du Vallon. 2	2019)
	50
Figure 9 - PPA non définitif présenté dans le cadre du festival Ô Vallon 2 en 2018 (Ca	ArPE
2018)	51
Figure 10 – Acteurs du quartier du Vallon (Association de quartier du Vallon, 2019)	52
Figure 11 – Répartition des différents pôles d'activités au sein du quartier (Associati	on de
quartier du Vallon, 2019)	54

Table des abréviations

AMV Ateliers et Magasins de la Ville

AQV Association de Quartier du Vallon

CACV Centre d'animation Cité-Vallon

DP Démarche(s) Participative(s)

FASL Fondation pour l'Animation socioculturelle Lausannoise

GS Groupe de Suivi

LAB-U Laboratoire d'urbanisme de l'EPFL

LAT Loi sur l'Aménagement du Territoire

MEP Mandats d'Étude Parallèle

PPA Plan Partiel d'Affectation

SLG Service du Logement et des Gérances

SPADOM Service des Parcs et Domaines

SU Service d'Urbanisme

TIM Transports Individuels Motorisés

UIOM Usine d'Incinération des Ordures Ménagères

1. Introduction

La participation est aujourd'hui devenue un incontournable des politiques publiques accompagnant la mise en place des projets urbains. Celles-ci sont alors qualifiées de démarches participatives (DP) au sein de la discipline de l'urbanisme. Ces dernières sont de plus en plus « en vogue » ce qui s'explique, en partie, par une évolution des pratiques en aménagement du territoire. De nombreux auteurs se sont penchés sur le phénomène de la participation, reflétant des avis divergents sur le sujet. En effet, certains accordent une vision idéalisée de la participation alors que d'autres émettent un avis critique exposant l'idée d'une participation instrumentalisée et sans réel influence des habitants prenant part aux divers processus.

En Suisse, et plus précisément au sein de la ville de Lausanne, les démarches participatives fleurissent depuis quelques années. La volonté exprimée par les autorités est d'inclure les habitants, usagers et associations sur différents sujets liés à la dynamique urbaine. Mais qu'en est-il de la situation lausannoise? Derrière les discours et la multiplication des processus participatifs existe-il une réelle volonté de prendre en compte l'avis de ses habitants? Ces processus ont-ils uniquement pour objectif de faciliter l'adhésion de la population aux projets souhaités par la Ville?

Pour approfondir ces interrogations nous allons nous intéresser au quartier du Vallon et plus précisément à la démarche participative initiée par la Ville de Lausanne en son sein. En effet, en 2010, à la suite de la délocalisation de l'usine d'incinération des déchets, la Ville se retrouve en possession d'un terrain constructible proche du centre. Celle-ci envisage alors la construction de logements sur cette nouvelle friche industrielle. Pour accompagner la mise en place de ce projet urbain, la Ville décide de mettre en place une démarche participative. Le but de cette dernière est de respecter l'identité du lieu et la vie du quartier du Vallon, qui jouit d'une identité propre. A partir de ce terrain d'étude, le but de cette recherche est de comprendre les apports de la mise en place d'une démarche participative au sein d'un quartier tel que le Vallon. Cela passe par la compréhension du rôle et des relations des différents acteurs investis au sein de ce processus, ainsi que l'influence et les limites de ces derniers. Ce faisant l'objectif est de venir nuancer les propos critiques ou idéalisés retrouvés au sein de la littérature liée au thème de la participation.

Ce travail de mémoire est structuré ainsi :

La première partie de notre recherche permet d'ancrer notre étude au sein de la littérature scientifique. Celle-ci est majoritairement issue d'auteurs français. Il est alors important de spécifier que cette partie se veut décontextualisée et générale. Néanmoins, certains propos apportent des spécificités sur le contexte Suisse qui diffèrent du contexte politique français.

La deuxième partie de ce travail contient la problématique de ce dernier, ainsi que la question de recherche et les sous-questions auxquelles cette recherche cherche à répondre.

La troisième partie explicite la méthodologie adoptée pour répondre aux questionnements préalablement établis, ainsi que les limites inhérentes à nos choix méthodologiques.

La quatrième partie s'attarde à contextualiser notre recherche au sein du paysage des démarches participatives lausannoise. Bien que ce travail porte sur un seul cas d'étude, il est nécessaire de présenter ce qui se fait d'autre afin de pouvoir établir des comparaisons. De plus, c'est dans cette partie que la présentation du quartier du Vallon, de la démarche participative et des acteurs impliqués dans celle-ci est effectuée.

La cinquième partie est le chapitre le plus conséquent. Il concerne l'analyse des résultats obtenus. Son but est de mettre en relation les données récoltées au travers de notre méthodologie préalablement expliquée. Cette partie est scindée autour de nos deux sous questions de recherche.

Ensuite, la sixième partie a pour objectif de revenir sur les éléments clés de nos résultats et de chercher à répondre à nos questionnements, en établissant des liens entre la littérature et notre analyse.

Pour finir, la dernière partie de ce travail vient conclure notre recherche en présentant les apports et limites de ce travail et en ouvrant de futures pistes de réflexions.

2. Etat de l'art

2.1. La ville néolibérale

Ces quarante dernières années sont marquées par le triomphe de la doctrine politique et économique néolibérale. L'influence du néolibéralisme sur la ville est indéniable. En effet, selon Theurillat « le renforcement de la logique de marché et de la concurrence à l'échelle mondiale a également transformé les échelles, la nature et la finalité des politiques urbaines » (2010 : 7). Cependant comme l'explique Girardin :

« La faible proportion de travaux intégrant explicitement le rôle des transformations néolibérales du capitalisme sur les mutations urbaines témoigne du fait que la géographie urbaine peine encore à en identifier et à en qualifier l'importance sur la production locale de la ville » (2021 : 1).

Au cours des années 70, de nouvelles dynamiques urbaines sont apparues, ayant fortement favorisé l'arrivée d'investissements financiers privés en ville. Ces nouvelles arrivées de capitaux ont rapidement influé sur l'espace urbain et ses fonctionnements. En effet, il est constaté un « progressif transfert de compétences de l'administration vers le privé, via le marché immobilier » (Lecoq, 2017 : 27). Cette dynamique fait partie d'un mouvement plus large de réforme de l'action publique nommé New Public Management. Ce concept prend forme au Royaume-Uni dans les années 80 où, sous le gouvernement de Thatcher, un ensemble de réformes de l'action publique ont été initiées dans le but d'appliquer les modes de gouvernance des entreprises privées aux administrations publiques (Pinson, 2020). Les logiques financières induites par ce nouveau fonctionnement de l'administration ont alors influencé les espaces publics qui sont devenus « des espaces de transit pour renforcer le confort domestique (en limitant les nuisances) et permettre une meilleure fluidité économique » (Lecoq, 2017 : 28).

Ces nouvelles dynamiques urbaines ont favorisé une standardisation des milieux urbains. En effet, selon le compte rendu de Berthelot « animés par un credo de l'attractivité, les espaces métropolitains seraient façonnés par des schèmes managériaux » (2021 : 2). Cela reflète une insertion de la logique commerciale dans la manière de construire la ville. Celle-ci cherche alors à devenir attractive au niveau international, car comme l'explique Harvey « the coercive laws of competition force them to reinvest because if one does not reinvest then another surely will » (2012 : 5). Cet esprit de compétition mène à la

standardisation car « les villes elles-mêmes s'indexent sur les critères du marché international » (Lecoq, 2017 : 28). L'efficacité économique prend le dessus sur le rôle social et collectif de la Ville, soutenant un processus d'individualisation. Il n'est pas surprenant, pour l'urbaniste Bernardo Secchi, que la ville autrefois « l'espace par excellence de l'intégration sociale et culturelle soit devenu, dans les dernières décennies du 20e siècle, une puissante machine de suspension des droits des individus et des collectivités » (2014 : 84).

Dans cette logique de croissance et de compétition, des mouvements tels que la *Smart City* (une ville basée sur les technologies d'information et de communication) ou encore la *Creative City* (une ville basée sur le développement de son milieu culturel) sont apparus. Ces derniers ont les mêmes objectifs : attirer les investisseurs, les entreprises et les classes sociales privilégiées (Lecoq, 2018 : 31).

Il est important de souligner que le concept de « ville durable » est souvent mis en avant lorsqu'il est question de villes occidentales. Selon D'Emilio, la ville durable est un « concept polysémique dont le contenu n'a pas été défini de manière univoque » (2012 : 99) mais qui se retrouve depuis quelque temps déjà au centre des débats, notamment avec l'importance grandissante du développement durable et de ces préceptes. L'idée derrière la « ville durable » est de soigner les maux de la ville moderne et de ces dérives en agissant sur des facteurs tels que l'habitat, la qualité de vie ou encore une meilleure prise en compte des aspirations des habitants. « La remise en cause des formes et des structures urbaines produites par le régime métropolitain conduit à penser la production de nouvelles modalités d'habitat urbain, à la fois plus denses, moins fragmentées, socialement et fonctionnellement diversifiées, de haute qualité environnementale. » (Da Cunha, 2015 : 13). Cependant Andrieu et Beaurain émettent une critique importante sur la ville durable :

« Les objectifs, louables sur le plan théorique, se retrouvent dans les faits souvent pris dans une logique inverse : lorsque l'on cherche une prise de conscience globale des enjeux environnementaux, on obtient des niches high tech de rationalité écologique autocentrée ; lorsque l'on introduit des terrains de végétation pour décloisonner les espaces de vie, on obtient des zones de loisirs préconçues ; lorsque l'on cherche de la mixité sociale, on obtient de la gentrification ; lorsque l'on vise une diminution des inégalités écologiques, on obtient leur renforcement ; lorsque l'on porte haut les

valeurs du "vivre ensemble" on obtient des constructions insulaires de "l'entre soi" ». (2016 : 1)

La ville durable ne se contenterait alors que de reprendre les contradictions engendrées par la ville néolibérale de telle sorte que « la ville moderne capitaliste non durable se transforme en ville (post-)moderne, (néo-)capitaliste (un peu plus) durable » (ibid. : 2).

2.2. La démocratie participative

La démocratie n'est-elle pas par essence participative ? C'est la question que pose Gaudin (2010). En effet, étymologiquement, la démocratie signifie le pouvoir du peuple (*dêmos* pour peuple et *kratos* pour pouvoir). L'origine de ce fonctionnement politique remonte à la Grèce antique, plus particulièrement dans la ville d'Athènes. C'est à ce moment qu'elle aurait connu sa forme la plus "pure", qualifiée aujourd'hui comme exemple absolu de démocratie directe. Cette forme de démocratie n'a pas de représentant et c'est le peuple qui exerce directement son pouvoir de décision. La démocratie directe repose alors sur la souveraineté populaire, notamment au niveau de l'élaboration des lois et du pouvoir législatif. Néanmoins cette forme de démocratie n'est pas répandue à travers le monde. La *Landsgemeinde* encore en fonction dans deux cantons de Suisse est un des rares exemples actuels de ce fonctionnement politique.

La forme de démocratie la plus répandue aujourd'hui est communément appelée démocratie représentative. Celle-ci repose sur le principe de l'élection. Le peuple y délègue sa souveraineté à des représentants élus, qui se chargent eux-mêmes d'exercer le pouvoir législatif et exécutif. Considérée comme un type d'aristocratie (car la classe politique y est séparée du peuple, dans une logique d'autonomisation du champ politique à la Bourdieu) par certains auteurs comme Rancière (2005), elle est critiquée par des auteurs comme Manin (1995), qui montre que l'accroissement de l'écart entre élite politique et gouvernés abouti à une crise d'identification, qu'il est possible de rapprocher par exemple au mouvement des gilets jaunes en France. Une auteure comme Plumwood (1998) pointe également l'éloignement spatial, temporel et communicatif existant entre « le peuple » et ses représentants. C'est notamment en raison de ces critiques que l'impératif délibératif actuel se manifeste avec de plus en plus de défiance. La démocratie participative émerge en réaction à cette crise de la représentativité. Elle se définit comme « l'ensemble des démarches qui visent à associer les citoyens au processus de décision

politique » (Blondiaux, 2021). La perception moderne de la démocratie participative prend son essor dans la ville de Porto Alegre à la fin des années 80. En effet, l'expérience des budgets participatifs menés dans la ville, permettant de rassembler des locaux pour décider collectivement de l'attribution d'une partie des finances publiques, a été un grand succès. Ce dernier a fortement influencé les pays européens, qui reproduiront ladite expérience avec plus ou moins de succès (Sintomer, Herzberg et Röcke, 2008).

Le cas suisse est hybride. Au niveau fédéral et dans la majorité des cantons, les représentants législatifs sont élus au suffrage universel et ne sont généralement pas révoqués pendant la durée de leur mandat. Cependant, les outils de l'initiative populaire et du référendum permettent une certaine intégration de la souveraineté populaire et fonctionnent comme une « épée de Damoclès » sur la tête des parlementaires, qui feront ainsi des propositions plus consensuelles afin d'anticiper et d'intégrer les diverses oppositions qui pourraient être faites à leurs projets (Neidhart, 1970). L'intégration de ces outils de la démocratie directe classent la Suisse dans une forme dite « semi-directe » de la démocratie. Celle-ci n'est cependant que relativement peu participative et délibérative car les discussions ont lieu au sein d'arènes dont l'accès est fortement conditionné par le capital économique ou politique.

Cette forme de démocratie « semi-directe » retrouvée en Suisse s'oppose au système politique français directement issu de la démocratie représentative. Il est important de noter que la grande majorité de la littérature et réflexions sur la participation sont émises par des auteurs français, approchant la problématique selon un contexte où l'avis citoyen est très peu sollicité.

2.3. La participation dans le contexte Suisse

Comme expliqué au point 2.2, la Suisse jouit d'un contexte démocratique particulier. En effet, celle-ci, par ces outils inspirés de la démocratie directe se classe alors en démocratie semi-directe. Ces instruments - le référendum et l'initiative - ne sont pas spécifiques à l'aménagement du territoire et permettent une mobilisation des citoyens suisses sur des domaines variés.

La participation de la population se retrouve au sein des lois. En effet, le principe de participation est énoncé à l'art. 4 de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) et « enjoint les autorités chargées de l'aménagement du territoire de veiller à ce que la

population puisse participer de manière adéquate à l'établissement des plans » (Favre, 2017 : 5). Ci-dessous l'art. 4 de la LAT de 1979 :

Art. 4 Information et participation

- ¹ Les autorités chargées de l'aménagement du territoire renseignent la population sur les plans dont la présente loi prévoit l'établissement, sur les objectifs qu'ils visent et sur le déroulement de la procédure.
- ² Elles veillent à ce que la population puisse participer de manière adéquate à l'établissement des plans.

La participation n'est pas très cadrée au sein de la loi Suisse. En effet, les principes généraux sont évoqués dans le texte de loi mais la nature de la participation en tant que telle n'est pas spécifiée. Cela laisse une grande marge de manœuvre aux autorités tant au niveau de la forme que du moment auquel faire intervenir le processus. Anne-Christine Favre précise cette diversité lorsqu'elle écrit :

« La procédure de participation rassemble en réalité plusieurs processus précédant l'enquête publique, tels que les sondages, l'information (publications tous ménages, médias), la consultation générale de la population (assemblée, conférences de présentation du projet), ou des ateliers et forums permettant de recourir à la procédure de concertation ». (2017 : 8)

De plus, il est important de souligner que des démarches participatives spécifiques viennent s'ajouter par les différentes autorités communales, qui jouissent d'une forte autonomie. Leur mise en place dépasse les exigences légales, qui viennent alors assurer un respect minimum des droits à la participation de la population. Vodoz qualifie ces processus participatifs d'ad hoc car ils sont « distincts de la politique institutionnelle traditionnelle, et en même temps complémentaires à celle-ci » (2014 : 19). Il explique que ces processus sont régis par des dispositions définies sur-mesure au niveau des objets, enjeux, acteurs et des marges de manœuvre allouées. Ces processus participatifs qualifiés d'ad hoc sont souvent nommés sous le terme de démarches participatives. Un état des lieux de ce type de démarches, initiées par la municipalité de Lausanne est effectué au point 5.1.

³ Les plans prévus par la présente loi peuvent être consultés.

2.4. Genèse de la participation en urbanisme

L'habitant a longtemps été exclu du système de production des villes et des différents processus d'aménagement. Pinson décrit l'habitant comme « un individu dominé par une conduite normative dont il ne maîtrise pas les logiques d'engendrement » (1993 : 147). L'habitant ne possède pas les savoirs, scientifiques ou encore techniques, lui permettant d'émettre un jugement pertinent lié aux enjeux de son habitat. Il est appelé à être le destinataire d'un produit fini sur lequel il n'exerce que très peu d'influence. Ces politiques urbaines excluant l'habitant du processus de réflexion sur la ville sont particulièrement courantes durant le 20ème siècle. En effet, l'influence fonctionnaliste promue par la charte d'Athènes ou encore les écrits du Corbusier va fortement s'instaurer dans le contexte d'après-guerre. Les pratiques de planification se structurent avec l'arrivée du modèle de la planification rationnelle globale qui introduit la notion de plan et d'aménagement à grande échelle (Bacqué, Gauthier, 2011).

Pourtant, aujourd'hui, la ville se construit de manière plus participative (Lecoq, 2018). Il est alors nécessaire de se demander comment la participation a émergé au sein des études urbaines. Pour répondre à cette interrogation, Bacqué et Gauthier (2011) ont dressés, dans leur article participation, urbanisme et études urbaines, une revue des recherches sur la participation au sein du champ de l'urbanisme. Ils expliquent que « six processus articulés permettent de résumer ce contexte d'émergence » (Bacqué et Gauthier, 2011 : 42) :

- 1. La montée en puissance des mouvements urbains ;
- 2. Le développement d'une approche réflexive chez les professionnels de la planification;
- 3. La critique postmoderne de la planification ;
- 4. Les travaux d'histoires des sciences et l'analyse des savoirs urbains ;
- 5. Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine ;
- 6. Développement urbain durable, nouvel urbanisme et croissance intelligente.

Il ressort de l'analyse de cet article que le terme de participation possède une pluralité de définitions, notamment dans le champ de l'urbanisme. En effet, selon Bacqué et Carriou :

« Cette perspective historique met également en relief la diversité des projets, des pratiques et des positionnements politiques que l'on qualifierait aujourd'hui de participatifs » (2012 : 3). Néanmoins il semble important d'établir une distinction entre deux formes principales de participation et d'implication de l'habitant au sein de la fabrique de la ville.

Premièrement, il est constaté une forme de participation venant des habitants désirant s'insérer au sein des processus de fabrication de la ville. Celle-ci s'est développée par « la montée en puissance des mouvements urbains ». Ce sont des mouvements souvent informels et qualifié de bottom up par leurs caractères ascendants. Ils sont issus des années 1960-1970, avec l'arrivée de concept tel que le droit à la ville (Lefebvre, 1968) ou encore l'empowerment qui se traduit par une acquisition ou un renforcement de pouvoir.

De ces mouvements urbains émergeront une deuxième forme de participation qui s'est vu institutionnalisée et récupérée par des acteurs politico-administratifs. Cette participation peut alors être qualifiée de *top down* en référence au caractère descendant des processus institutionnels. Comme l'explique le point « *Développement urbain durable, nouvel urbanisme et croissance intelligente* » de l'article de Bacqué et Gauthier cette dernière s'est démocratisé avec l'apparition du concept de développement durable et des nouvelles formes d'urbanisme qui en découlent. De nombreux apports académiques ont été réalisés autour de cette forme de participation interrogeant les différents enjeux et limites qui l'entourent. Dans le contexte de l'urbanisme, cette forme de participation est souvent dénommée sous le terme de démarches participatives. C'est ce type de participation qui sera étudié au cours de ce travail et dont certains éléments clés seront expliqués au point 2.6.

2.5. La participation *bottum up*

2.5.1. Les années 60 et le droit à la ville

Dans les années 1960, le contexte des villes est encore fortement marqué par le courant fonctionnaliste promu par la Charte d'Athènes et la pensée du Corbusier. Ce mouvement prône la ville fonctionnelle et la séparation des fonctions au sein de cette dernière. En effet, la charte distingue les quatre fonctions majeures (habiter, travailler, circuler, se recréer le corps et l'esprit) qui doivent se traduire par une partition de l'espace (Merlin, 2018).

C'est dans ce contexte qu'émerge ce que Bacqué et Gauthier qualifient de « critique postmoderne de la planification » (2011 : 44). La sociologie urbaine critique apparaît avec des auteurs tel que le philosophe marxiste Henri Lefebvre. Ce dernier introduit la notion de droit à la ville en 1968 dans son livre éponyme et cherche à « étudier les inégalités et les injustices liées aux rapports entre développement capitaliste et développement urbain » (Busquet, 2013 : 114). Son concept est pensé « comme un droit à la centralité urbaine renouvelée, un droit à l'appropriation de ses symboles, de ses fonctions. [...] C'est enfin un droit à la participation, écho à l'autogestion et au droit à l'information. La ville est donc comprise ici comme une « œuvre collective », ce qui suppose la « possession et la gestion collective de l'espace ». La mise en place de ce droit nécessite donc une réappropriation collective de l'espace : il est un droit collectif autant qu'individuel » (ibid. : 116). Ces nouvelles critiques systémiques renvoient directement aux limites du modernisme et des tendances technocratiques des pratiques de l'aménagement urbain. Selon Busquet le droit à la ville « consiste en un droit à une réelle appropriation des habitants de leur vie quotidienne ainsi qu'à une prise en main, par eux-mêmes, des décisions en matière d'aménagement de leur cadre de vie, participant de fait à une vie quotidienne désaliénée » (2013 : 114). C'est une réelle volonté d'aboutir à un nouveau mode de production de l'urbain, un appel à la lutte proposant une réappropriation collective de la ville et de sa fabrique (ibid.).

Le courant moderniste et les critiques émises par cette nouvelle sociologie urbaine influenceront fortement ce que Bacqué et Gauthier qualifient comme « *la montée en puissance des mouvements urbains* » (2011 : 42). En effet, durant les années 60-70, les mouvements citoyens qualifiés de « luttes urbaines » se développent fortement. Ceux-ci se caractérisent par des mobilisations sur le logement, les équipements, l'environnement, contre la spéculation immobilière et l'urbanisme technocratique (Garnier, 2014). Ces mouvements venus du bas - *bottom up* – demandent une prise en compte de l'habitant et de ses savoirs dans la fabrique de la ville. Selon Cloutier et Sacco : « *Leurs attaques ciblaient la prise de décision hiérarchique ne tenant pas compte des réalités locales et leur message prônait l'instauration de procédures décisionnelles plus démocratiques et plus ouvertes* » (2012 : 58). De nombreuses expériences novatrices vont émerger comme par exemple à Kreuzberg, un quartier de la ville de Berlin, où des groupes d'habitants ont entrepris des actions de résistance et d'occupation pour empêcher des politiques de rénovation brutale de leur quartier (Zetlaoui-Léger, 2013). En France ou encore en Italie,

l'apparition d'ateliers publics permettant d'élaborer des contre-projets en associant les besoins et savoirs citoyens aux savoirs de techniciens voient le jour (Bacqué, Gautier, 2011).

Ces mouvements urbains venus du bas vont remettre en question les pratiques de certains professionnels de la participation. En effet, les mouvements urbains citoyens marquent le début d'une réflexion structurée sur la citoyenneté urbaine et la place des habitants dans les domaines de l'aménagement et la construction » (Zetlaoui-Léger, 2013 : 3). Les professionnels de la planification remettent en question le fonctionnement de la planification rationnelle globale et cherchent à amener de nouvelles pistes de réflexion qui seraient plus à même d'intégrer l'habitant dans le processus de construction de l'urbain. Un exemple parlant est le concept d'advocacy planning développé par Paul Davidoff, un avocat américain, dans les années 60. L'advocacy planning avance que les « planners also should concern themselves with social justice and not merely be a technician, but a servant for pluralism » (Stramrud, 2017, 3). Davidoff propose un changement de paradigme où le professionnel de la planification opère pour les besoins des habitants et construit avec eux des alternatives (Fezer et Hayden, 2007).

2.5.2. L'empowerment

Autour de la notion d'*empowerment* se dégage de nombreuses définitions qui témoignent de son caractère plurivoque. Le terme « *est utilisé abondamment depuis la fin des années 1970 dans des champs divers comme le service social, la psychologie sociale, la santé publique, l'alphabétisation des adultes ou le développement communautaire » (Simon, 1994 in Calvès, 2009 : 735). Pourtant, selon Bacqué & Biewener (2013 : 25) des traits communs se dégagent au travers de ses multiples définitions. Ceux-ci s'articulent autour du <i>pouvoir*, constituant la racine du mot, et de l'idée qu'il existe un processus d'apprentissage permettant d'y accéder. De plus, le terme peut à la fois désigner un état, ainsi qu'un processus. Ce dernier peut alors être individuel, collectif, social, voire même politique.

Bacqué et Biewener (2013), ont divisés en trois catégories la notion d'*empowerment* : le modèle radical ; le modèle libéral et le modèle néolibéral.

Le terme, reprenant les idées évoquées ci-dessus, prend son origine dans les années 70 aux États-Unis. Ce sont les mouvements sociaux contestataires qui démocratiseront le terme. Comme l'explique Anne-Emmanuelle Calvès (2009 : 736) c'est la parution en 1976

de l'ouvrage *Black Empowerment : social work in oppressed community* de Barbara Solomon qui démocratisera le terme au sein des recherches en sciences sociales. De nombreuses communautés marginalisées comme les Noirs américains, les femmes, les personnes handicapées ou encore les homosexuels s'appuieront sur ce concept dans l'idée « d'acquérir des capacités d'action à la fois personnelles et collectives, et de s'inscrire dans une perspective de changement social » (Bacqué &-Biewener, 2013 : 25). Le terme s'inscrit alors dans l'expression d'une critique sociale interrogeant la question du pouvoir, à la fois individuel, collectif et social (*ibid.*). Dans le spectre proposé par Bacqué et Biewener, cela correspond au modèle radical, car l'empowerment « prend sens dans une chaîne d'équivalences qui lie les notions de justice, de redistribution, de changement social, de conscientisation et de pouvoir, celui-ci étant exercé par ceux d'en bas » (*ibid.* : 28)

Pendant les années 1990, la notion d'*empowerment* est reprise par les politiques publiques et tout particulièrement par des grands organismes internationaux, tels que l'ONU ou la Banque mondiale. Cela engendre l'apparition de politiques publiques dites d'*empowerment*. Mais dans un contexte à dominance néolibérale, cette appropriation « *se fait au prix de l'affaiblissement de sa portée radicale* » (*ibid.* : 26). En effet, comme l'exprime Parpart :

« Si à l'origine, l'empowerment est conçu comme une stratégie opposée au modèle dominant de développement top down, il est aujourd'hui présenté par les organismes internationaux comme un moyen d'augmenter l'efficacité et la productivité tout en maintenant le statu quo plutôt que comme un mécanisme de transformation sociale ». (Parpart, 2002 in Calvès, 2009 : 743)

Parmi les trois catégories d'empowerment, cela s'approche du modèle néolibéral, car dans ce cas-ci la notion est « mobilisée dans une logique de gestion de la pauvreté et des inégalités pour permettre aux individus d'exercer leurs capacités individuelles et de prendre des décisions rationnelles dans un contexte d'économie de marché » (Bacqué & Biewener, 2013 : 29).

Aujourd'hui, selon Talpin, les savoirs militants (cf. point 2.6.3) se rapprochent d'une forme d'empowerment car « les individus peuvent également acquérir des connaissances politiques et développer des savoir-faire en s'impliquant dans les dispositifs participatifs » (2007 in Zetlaoui, 2018 : 8).

2.6. La participation top down

2.6.1. Urbanisme durable : une institutionnalisation de la participation C'est au milieu des années 1990 qu'apparaît à nouveau une « crise des démocraties modernes occasionnée par la mondialisation, la recomposition des États et des transformations socio-politiques majeures » (Jouve, 2007: 391). Selon Jan Kooiman (1993), cette crise est une « crise de gouvernabilité » qui nécessite de nouveaux outils de gouvernance. Cela implique une double remise en question. D'une part des conditions de production des politiques publiques et d'autre part de la légitimité de ces dernières. Cela implique « la remise en question d'un mode d'exercice du politique reposant sur la domination et l'aspiration à davantage de participation citoyenne » (Jouve, 2007 : 391). Dans les années 90, l'avènement de la question du développement durable dans les sphères politiques amène une nouvelle réflexion ainsi qu'une nouvelle dynamique autour des enjeux de la participation. Celle-ci jouit d'un réel regain d'intérêt et il est observé une multiplication des débats et des expériences autour de ce sujet (Leresche, Audétat, 2006). Les organismes internationaux et gouvernements sont fortement influencés par les préceptes du développement durable et une institutionnalisation de la participation est alors observée. En effet, la charte d'Aalborg est un exemple pertinent pour démontrer cela. Cette dernière a été rédigée en 1994 lors de la Conférence européenne sur les villes durables. Elle se veut être la charte proposant un nouveau paradigme en antithèse avec l'urbanisme fonctionnaliste hérité de la charte d'Athènes. Au point 13, il est écrit :

« Nous baserons donc nos efforts sur la coopération entre tous les acteurs concernés, nous veillerons à ce que tous les citoyens et les groupes d'intérêt aient accès à l'information et puissent être associés aux processus décisionnels locaux et nous nous emploierons à éduquer et à former non seulement le grand public mais encore les représentants élus et le personnel des administrations locales à la durabilité » (Charte d'Aalborg, 1994).

La Convention d'Aarhus ou Action 21 est un autre exemple de document rédigé au cours des années 90 et dans lequel la participation et l'inclusion de la population à des processus décisionnels locaux sont recommandés Ces documents, signés par une grande partie des pays occidentaux, témoignent de l'engagement de ces derniers vers une plus grande participation des habitants au sein de l'action publique.

La ville est un terrain de prédilection pour la mise en œuvre de principes participatifs (Felli, 2006). Ndiaye et al. (2015 : 4) expliquent que les villes cherchent alors à travailler « sur des formes de coordination mixtes (verticale et horizontale) de l'action publique, sur une participation accrue des habitants, usagers et acteurs socioéconomiques pour réaliser des projets urbains durables ». Dès lors, selon François Ascher (2001 : 95) « la gouvernance urbaine implique un enrichissement de la démocratie représentative par de nouvelles procédures délibératives ». Des expériences participatives variées voient alors le jour en milieu urbain, car, bien qu'une plus grande inclusion soit recommandée au sein des processus publics, les principes généraux du développement durable sont larges. De ce fait, la participation dépend du contexte dans lequel elle est appliquée et de facteurs tels que les acteurs impliqués, les ressources allouées ou encore les objectifs recherchés (Rouyer et al., 2006). Elle est également influencée par l'accès à l'élaboration du projet et à son approbation.

Cependant, selon Zetlaoui-Léger (2013 : 5) « bien que des savoirs d'usage aient été progressivement reconnus aux habitants et que leur expertise ait été de plus en plus sollicitée à travers des enquêtes ou des ateliers d'urbanisme, peu de partage ou de transferts de responsabilités ont été envisagés par les maîtres d'ouvrages ». La participation intentionnelle issue de nouvelles formes de gouvernance peine à opérer de réels transferts de compétences à l'habitant. Pour Felli (2006) cela provient du fait que le développement durable s'intéresse plus à la fonction instrumentale de la participation qu'à son aspect démocratique. De nombreuses critiques et limites (cf. point 2.6.4) empêchent alors une efficacité véritable de ces processus top down.

2.6.2. Les différents degrés de la participation

Un article fondateur fut publié par Sherry Arnstein (1969) nommé « *A ladder of citizen participation* ». Cette dernière critique les pratiques de planification urbaine aux Etats-Unis, qui cherchent à inclure la participation citoyenne au sein de démarches institutionnalisées.

L'auteure propose une échelle caractérisant les différents niveaux d'implication du citoyen au sein des démarches participatives (fig. 1). Celle-ci décrit le spectre de la participation, allant de la non-participation, caractérisé par des processus de manipulation, au pouvoir effectif des citoyens où ceux-ci possèdent un réel contrôle sur le processus décisionnel.

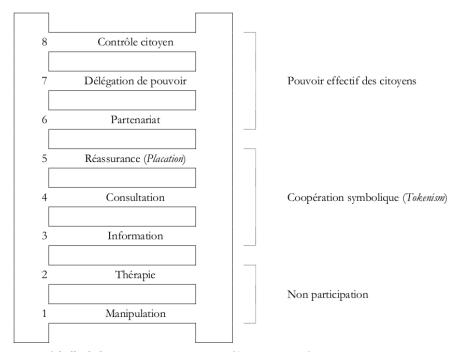


Figure 1 – échelle de la participation citoyenne (Arnstein, 1969)

La première catégorie avancée par Arnstein est la non-participation. Celle-ci englobe la manipulation ainsi que le concept de thérapie. La manipulation qualifie le fait de fournir au citoyen une information biaisée pour qu'il ait l'impression d'être impliqué dans le processus de décision. La thérapie, quant à elle, va traiter d'un problème superficiel ou annexe sans aborder les problématiques fondamentales avec le citoyen. Ce qui est alors qualifié de participation n'a alors que pour but d'obtenir le soutien de la population, à travers des techniques relevant de la sphère de la publicité et des relations publiques (Donzelot, Epstein, 2006)

La deuxième catégorie proposée est la coopération symbolique, à l'intérieur de laquelle il y a les concepts d'information, de consultation et de réassurance. Tout d'abord l'information-qui, bien qu'étant un élément essentiel pour la mise en place d'un dispositif participatif, ne suffit pas car le flux est unidirectionnel. La consultation permet une certaine légitimation mais ne permet pas d'assurer une réelle prise en compte des besoins

exprimés. Pour finir, la réassurance invite les citoyens à faire des propositions, mais laisse aux personnes au pouvoir le soin de décider de la légitimité ou de la faisabilité (*ibid*.).

La troisième catégorie s'intitule le pouvoir effectif citoyen, où l'on retrouve le partenariat, la délégation et le contrôle citoyen. L'auteure ne reconnaît la participation que dans les trois derniers degrés de cette échelle, car c'est dans ceux-ci que le citoyen a un pouvoir de décision (Amelot, 2013). Le partenariat permet une redistribution du pouvoir au travers de la négociation. Des comités se forment et deviennent responsables des décisions et de la planification. La délégation consiste à déléguer aux habitants le pouvoir de décider et réaliser un programme. Le niveau le plus élevé de participation de l'échelle d'Arnstein est le contrôle citoyen, où la décision et la planification relèvent directement des citoyens, sans aucun intermédiaire.

L'échelle proposée par Arnstein a été reprise mainte fois, critiquée et modifiée en fonction des besoins et du domaine. Cependant, elle reste une base solide depuis laquelle il est possible de ressortir des éléments pertinents à approfondir. Quatre niveaux sont les plus souvent mentionnés dans la littérature et dans des cas concrets de participation. Ces derniers sont : l'information et la consultation ; la concertation ; la coproduction ; l'autogestion.

2.6.3. Les savoirs d'usage

Les expressions : « savoir d'usage », « expertise citoyenne » ou « savoirs ordinaires » sont souvent présentes dans les discours d'acteurs justifiant le recours à des processus participatifs. Héloïse Nez (2011) relève un flou autour de la notion de ce qu'elle qualifie de « savoirs citoyens ». Son article cherche à pallier ce manque de clarté.

Elle y définit le savoir citoyen comme « l'ensemble de connaissances, des expériences et des techniques, c'est-à-dire non seulement les ressources cognitives (savoirs au sens strict) mais aussi les habiletés pratiques (savoir-faire) que peut mobiliser un acteur qui ne dispose ni d'un statut d'élu, ni d'un statut de professionnel lorsqu'il intervient dans les dispositifs participatifs » (Nez, 2011 : 389). Celui-ci se distingue des savoirs institutionnels, qui sont portés par des élus ou des professionnels.

En se basant sur l'article d'Yves Sintomer (2008) et des différentes catégories de savoirs défini par ce dernier, complétée par des observations de terrain, Héloïse Nez propose 4

types de savoirs citoyens retrouvés en urbanisme participatif : les *savoirs d'usage*, les *savoirs professionnels*, les *savoirs militants* et l'*expertise associative*.

Premièrement, les *savoirs d'usage* sont ceux que l'on retrouve le plus au sein de l'urbanisme. Ces savoirs sont liés aux connaissances des habitants des usages et des subtilités de leur territoire. Ils sont légitimés par les notions de proximité et d'expérience. Les habitants connaissent mieux que quiconque leurs intérêts et cela permet d'apporter des dimensions que les professionnels ou techniciens ne peuvent saisir (Nez, 2015).

Les savoirs professionnels sont la deuxième catégorie de savoir et se manifestent lorsque des individus « réinvestissent dans les dispositifs participatifs des compétences techniques issues de leur pratique professionnelle » (Nez, 2011 : 392). Ces compétences permettent aux habitants d'utiliser des outils professionnels pour étayer et justifier des propositions d'aménagement au sein de leur espace de vie. Ces savoirs peuvent, comme pour les savoirs d'usage, être collectifs sous la forme de mise en commun de compétences de membres d'une association ou d'appel à une expertise externe. Bien que la professionnalisation des associations permette une meilleure prise en compte des propositions habitantes par les autorités, elle peut également « éloigner du savoir d'usage et des préoccupations des autres citoyens » (ibid. : 393)

La troisième catégorie regroupe les *savoirs militants*. Ceux-ci se caractérisent par « *une inscription dans des réseaux d'acteurs et des savoirs et savoir-faire politiques* » (*ibid*. : 393). Elle permet d'apprendre à connaître les rouages de la machine politique et administrative. Ce faisant, cela permet aux habitants d'utiliser ces savoirs et ce réseau pour faire remonter leurs besoins et propositions. Ces savoirs ne sont pas forcément acquis avant la mise en place du processus participatif. En effet, les habitants peuvent également développer ces compétences lorsqu'ils s'impliquent au sein de dispositifs participatifs (Talpin, 2011).

Enfin, l'expertise associative constitue la dernière catégorie. Celle-ci est définie par des « citoyens organisés au sein de groupes préalablement constitués ou réunis par des instances de participation [qui] peuvent construire des savoirs de manière collective, dont la plus grande qualification vient non seulement de la mise en commun des savoirs individuels, mais aussi du partage d'expériences et de l'appel à des experts extérieurs » (Nez, 2011 : 393). Elle regroupe aussi bien des savoirs d'usage, professionnels et militants. Cette mutualisation de compétences permet la mise en place de contre-expertise pour monter des contre-

projets alternatifs à ceux proposés par les acteurs publics. Pour Sintomer (2008 : 125) cet outil représente « un élément indispensable pour contrebalancer les logiques bureaucratiques et financières ».

Héloïse Nez complexifie sa typologie en y intégrant des enjeux de pouvoir et des conflits de légitimité. Ce faisant, il en ressort qu'il n'est pas fait appel de manière égale à ces différents savoirs, précédemment explicités. En effet, « certains savoirs, surtout d'usage, sont directement sollicités par les pouvoirs publics au sein des instances participatives, répondant souvent à des revendications venant du bas » (Nez, 2011 : 399), alors que d'autres, les savoirs militants ou professionnels, sont « imposés par les citoyens eux-mêmes sur la table des négociations » (ibid. : 399).

Les *savoirs sollicités* sont légitimés par les pouvoirs publics au sein des dispositifs participatifs et on leur reconnaît une utilité au sein des projets urbains. Ces savoirs sont souvent mobilisés pour « *légitimer les politiques publiques et éviter les recours en contentieux, en concevant des projets davantage en phase avec les besoins des usagers »* (*ibid.* : 400).

Au contraire, les savoirs militants ou professionnels ne sont pas sollicités par les pouvoirs publics lors de démarches participatives (*ibid.* : 401). Ce sont des *savoirs revendiqués*. En effet, selon Hélène Bertheleu et Catherine Neveu, « *les habitants seraient uniquement légitimés par leur expertise d'usage* » (2005 : 40). L'imposition de ces savoirs nécessite souvent une action collective, de type *bottom up*, pour faire valoir ces compétences auprès des acteurs politiques et des experts. Néanmoins, il est possible que cela permette « *la mise en place de dispositifs participatifs, dans lesquels les pouvoirs publics finissent par reconnaître et solliciter à leur tour des savoirs citoyens » (Nez, 2011 : 401).*

Il existe encore une autre catégorie de savoirs, proposés par Héloïse Nez, résultant d'enjeux de pouvoir nommés *savoirs déniés*. Celle-ci comprend les savoirs d'habitants qui ne sont pas entendus au sein des démarches participatives, car certaines catégories de la population ne sont pas représentées ou dans l'incapacité de faire entendre leur voix.

2.6.4. Les limites et obstacles de la participation

Dans son article, Blondiaux (2007) propose une analyse empirique des bienfaits et des limites de la démocratie participative et des processus en découlant.

Tout d'abord, l'auteur expose un avis critique à l'égard des dispositifs participatifs en affirmant que « les opérations menées par les élus ou les candidats [...], sous prétexte d'écouter ou de faire participer les citoyens, ne sont en réalité que la continuation du marketing politique par d'autres moyens » (Blondiaux, 2007 : 123). A partir de ce constat, ce dernier ressort cinq arguments exposant les failles des processus participatifs : le consensus, la symétrie, l'apolitisme, l'artificialité et le simulacre.

Tout d'abord, au travers de l'argument du consensus, l'auteur affirme que les processus participatifs sont souvent orientés « vers la recherche d'un assentiment et ont souvent pour finalité principale l'acceptation de solutions élaborées préalablement » (ibid.: 124). Ces derniers font disparaître le débat public et empêche de réelles discussions et interactions autour des différences et problématiques. Felli insiste sur ce point en évoquant la participation comme un instrument permettant de « faire mieux admettre et appliquer des projets décidés en amont » (2006: 19). La participation serait alors un outil pour les pouvoirs publics afin « d'éviter des blocages ou des oppositions trop nombreuses » (ibid.).

Ensuite, l'argument de la symétrie place les processus participatifs comme des instruments de renforcement des inégalités sociales. En effet Blondiaux atteste que la participation « ne conduirait au final qu'à renforcer les positions acquises, et ce de différentes manières » (2007 : 124). Les dispositifs participatifs mis en place ne sont pas capables d'inclure les populations marginalisées et ne vont que servir les intérêts d'acteurs dont les intérêts sont déjà fortement représentés. Les processus de participation sont alors des vecteurs d'exclusion politique.

L'argument de l'apolitisme critique la vision des autorités publiques et politiques du citoyen. En effet, le citoyen participant aux démarches a été idéalisé comme un « *citoyen ordinaire* » (*ibid.* : 125). Ces citoyens sont des acteurs jouant le rôle du profane, mais bien souvent, ces derniers sont déjà engagés et informés sur les sujets abordés.

Une limite supplémentaire se retrouve dans l'argument de l'artificialité. En effet, Blondiaux voit ici les démarches participatives comme des mises en scène. Il explique à ce sujet que dans de nombreuses démarches « tout est réglé, cadré, anticipé, scénarisé. La part d'initiative laissée aux participants y est réduite au minimum. Tel est souvent le cas des différentes « assises » participatives ou débats publics que mettent en place les autorités politiques, afin le plus souvent de se placer en position symbolique d'écoute, mais qui ne

relèvent en aucun cas d'une participation authentique » (ibid. : 126). Pour Felli ce cadrage important de la participation permet « d'institutionnaliser une manière de faire remonter les savoirs et les désirs locaux » dans le but non pas de créer du débat, mais plutôt pour « instaurer une modalité technique de l'information gouvernementale » (2006 : 19).

Pour finir, l'auteur met en avant l'argument du simulacre qui remet directement en cause la capacité des procédures participatives à réellement avoir un impact sur le processus de décision final. Blondiaux critique le fait que la décision reste dans les mêmes mains et que le dernier mot appartient toujours aux autorités publiques et politiques. Les procédés participatifs restent en surface et ne permettent pas aux citoyens de réellement repenser les fondements. Pire encore, « en formulant des promesses qu'ils ne peuvent pas tenir, ces instruments ne feraient que renforcer le cynisme d'une population déjà revenue de tout » (ibid. : 127).

Les limites exposées ci-dessus peuvent être complétées par l'article de Zetlaoui-Léger (2018). Dans cet éditorial, elle s'attarde plus spécifiquement aux obstacles de l'implication citoyenne dans les projets urbains.

L'auteure constate qu'aujourd'hui, les professionnels de l'aménagement et élus politiques s'accordent pour dire qu'il n'est plus possible de concevoir des projets urbains sans y associer les habitants (Zetlaoui-Léger, 2018). Cependant, de nombreux obstacles demeurent et entravent la mise en place ou le bon fonctionnement des démarches participatives.

Premièrement, les obstacles relevés sont liés à une résistance et un scepticisme des acteurs vis-à-vis de la participation citoyenne. Les élus et professionnels de la participation voient encore beaucoup l'implication du citoyen dans le projet urbain comme « une perte de temps, d'argent, voire de légitimité » (ibid. : 99). Les habitants, quant à eux, estiment ne pas avoir les compétences nécessaires pour intervenir sur les problématiques urbaines et ne peuvent se substituer à ceux qu'ils ont « désignés pour agir et décider en leur nom » (ibid.).

Deuxièmement, les travaux de l'auteure ont permis de mettre en avant quatre nouveaux obstacles liés aux modes de décision et aux pratiques des professionnels de l'aménagement du territoire (*ibid.* : 100).

- La faiblesse structurelle de la maîtrise d'ouvrage empêche le bon fonctionnement des démarches mises en place. En effet, pour une démarche réussie, il est nécessaire d'être organisé autour d'un pôle d'acteurs fort, bien identifié et qui soit capable d'arbitrer, de décider et de rendre des comptes aux habitants durant le processus.
- Les phases de diagnostic et de programmation sont souvent négligées, dans le temps et les ressources allouées.
- Les experts ont le sentiment que de travailler avec des citoyens ne pourra rien leur apporter car ils ont une forte confiance dans leur expérience personnelle.
- Les professionnels manquent de formation vis-à-vis des démarches participatives.
 Cela conduit à un manque de coordination entre le projet urbain qui avance de son côté et la démarche participative qui avance selon sa propre logique.

3. Problématique

La participation s'est progressivement instaurée au sein de la discipline de l'urbanisme. Dans un contexte de ville néolibérale répondant à des logiques de marché, les notions de démarches participatives connaissent une réelle montée en puissance dans le discours des acteurs institutionnels qui fabriquent la ville. A travers une revue de la littérature autour de ce sujet, il a été constaté que la participation est présentée comme un outil permettant de redonner un pouvoir de décision aux habitants de la ville. La participation apparaît alors comme un enjeu démocratique avant tout, portant des revendications politiques.

Au sein des discours institutionnels de nombreuses villes suisses, de nombreux slogans et outils de communication soulignent l'idée selon laquelle l'inclusion des habitants est aujourd'hui devenue un élément essentiel pour la réussite d'un projet urbain. La notion de participation et d'inclusion se manifeste alors essentiellement par des démarches participatives accompagnant la mise en place de projet urbain. Ces dernières dépassent le cadre préconisé par l'art. 4 de la LAT et c'est ce que Vodoz qualifie de processus participatifs ad hoc car ils sont « distincts de la politique institutionnelle traditionnelle, et en même temps complémentaires à celle-ci » (2014 : 19). Ce sont ces dispositifs participatifs qui seront étudiés au sein de ce travail.

Cependant, malgré cette multiplication des démarches et des discours autour de l'importance de l'habitant et de ses savoirs, la participation est encore souvent limitée au stade d'information, de consultation ou de concertation, n'opérant alors qu'un transfert de compétence limité. En effet, les démarches participatives présentent de nombreuses limites et il est souvent possible de constater un écart entre le discours et son application pratique.

Ayant déterminé cela, il est important de chercher à approfondir ce décalage entre théorie et pratique ainsi qu'entre acteurs institutionnels et habitants. De plus, dans ce contexte de grand engouement autour des démarches participatives, il apparaît comme essentiel de vérifier les intentions derrière ces processus « à la mode ». Pour ce faire, il est pertinent de s'attarder sur les DP initiées par les acteurs politico-administratifs en s'interrogeant sur l'efficacité de cet outil comme moyen d'intégrer les habitants au processus de fabrication de la ville.

Pour chercher à mieux comprendre les enjeux multiples liés à la mise en place d'une démarche participative ce travail s'attardera sur le cas de Lausanne et plus précisément sur le quartier du Vallon. En effet, la Ville désire une plus grande inclusion de ces habitants au sein du processus de fabrication de l'espace urbain. En effet, il est observé une multiplication des processus cherchant à faire participer ses habitants. En 2010, à la suite de la délocalisation de l'usine d'incinération des déchets, l'idée d'un nouveau projet urbain sur cette friche nouvelle a émergé. Pour accompagner ce changement conséquent au sein du quartier du Vallon, la Ville initie une démarche participative avec les habitants du quartier. Le but de la démarche est à la fois de revaloriser le quartier existant et de faire participer les habitants sur les futures constructions prévues sur la friche.

Le cas du Vallon possède une singularité vis-à-vis de la temporalité de sa démarche participative. En effet, elle est encore en cours aujourd'hui, après un peu plus de 10 ans, ce qui permet d'avoir une quantité suffisante de matériel d'analyse pour répondre à nos sous-questions de recherche. De plus, sa temporalité importante et la forte mobilisation de ses habitants au cours de cette démarche permet à une grande diversité d'acteurs de s'être ou d'être encore mobilisés autour de celle-ci. Aussi, la démarche participative ressort comme un cas atypique parmi les autres démarches ayant été entreprises par la Ville de Lausanne. En effet, le fort investissement de la part des habitants du quartier a permis une évolution de la démarche faisant ainsi du quartier un terrain d'expérimentation pour les différents acteurs concernés.

A partir de ce cas d'étude, la question de recherche de ce travail de mémoire peut alors être formulée ainsi :

Quels sont les apports de la mise en place d'une démarche participative par la Ville de Lausanne au sein du quartier du Vallon ?

Cette question de recherche structure ce travail en lui donnant la direction vers laquelle il souhaite se diriger. Mais, du fait que celle-ci soit une question assez ouverte, il en découle deux sous-questions de recherche qui permettront de structurer plus précisément l'analyse afin de mieux appréhender la problématique. Ces sous-questions de recherche se formulent alors ainsi :

• Quelle est la nature des relations entre les acteurs politico-administratifs et les habitants prenant part à la démarche participative ?

•	Quelles sont les marges de manœuvre des habitants du Vallon au sein de la démarche participative ?

4. Méthodologie

4.1. Méthodes de collecte des données

4.1.1. Choix des interlocuteurs et des outils d'analyse

Afin de mieux pouvoir appréhender les subtilités de notre terrain d'étude et d'en comprendre les éléments clés, il a été essentiel de déterminer les acteurs présents au sein de celui-ci. Cela a marqué la première étape de notre travail. Très rapidement, il a été observé une grande diversité d'acteurs, habitants, professionnels ou experts mais aussi de collectifs et d'associations impliqués dans le processus participatif au sein du quartier du Vallon. Un des enjeux phares a été de comprendre ce tissu d'acteurs présent durant ce temps long de l'urbanisme participatif au sein du quartier.

Il va de soi qu'il n'est pas possible, dans le cadre de ce travail, d'interroger tous les acteurs ayant participé à l'ensemble du déroulement de la démarche. Il est alors nécessaire d'établir un panel d'acteurs représentatifs qui nous permettra d'obtenir des points de vue variés d'acteurs représentant des intérêts divergents. Partant de ce constat, un panel d'acteur a été constitué pour nous permettre de répondre à notre question de recherche. Pour les acteurs représentants l'administration au sein du projet du Vallon, le chef du projet du quartier et la responsable du domaine logements d'utilité publique et établissements publics sont rapidement ressortis comme les acteurs clés. En effet, ces derniers sont investis depuis de nombreuses années dans la démarche participative et ont de ce fait une grande connaissance du sujet. Du côté habitant, l'acteur clé a été un membre de l'association de quartier et résident fortement impliqué depuis le lancement de la démarche en 2010. Par son réseau important au sein du Vallon, il a pu nous fournir le contact de différents acteurs investis dans le quartier.

Une fois les acteurs ciblés, la première méthode de ce travail a été choisie. Elle consiste à entreprendre un travail qualitatif de récolte de données sous la forme d'entretiens semi-directifs avec ces acteurs représentatifs du processus participatif au Vallon. Pour compléter les informations qui sont récoltées auprès des différents acteurs interrogés, une analyse des sources secondaires est effectuée.

4.1.2. Les entretiens semi-directifs

La première méthode de collecte de données a consisté à entreprendre une série d'entretiens semi-directifs. Un total de six entretiens a été effectués entre le mois de mars

et d'avril 2021. Cependant, huit acteurs ont été interrogés. En effet, deux doubles entretiens ont été menés. Voici un tableau détaillant les entretiens réalisés :

Date de l'entretien	Encodage	Description de l'interviewé
15 mars 2021	HAB1 (habitant	Habitant du quartier, investis dans la démarche
	1)	depuis 2010. Fondateur de «Label Vert»
		(renommé idée21) et porte-parole de l'AQV.
24 mars 2021	APU1 (acteur	Responsable du domaine logements d'utilité
	public 1)	publique et établissements publics, au sein du
		service du logement et des gérances de la Ville
		de Lausanne.
24 mars 2021	APU2 (acteur	Chargée de projets Habitat et cadre de vie au
	public 2)	sein du service du logement et des gérances de
		la Ville de Lausanne.
31 mars 2021	APU3 (acteur	Responsable de l'unité « Projets Urbains » de la
	public 3)	Ville de Lausanne. Urbaniste et chef de projet
		pour le quartier du Vallon.
14 avril 2021	HAB2 (habitant	Habitante du quartier, investie depuis 2010 et
	2)	membre de l'AQV.
19 avril 2021	HAB3 (habitant	Habitant du quartier et membre du collectif
	3)	d'architecture CArPE.
19 avril 2021	HAB4 (habitant	Habitant du quartier et membre du collectif
	4)	d'architecture CArPE.
21 avril 2021	ASC1 (acteur	Animatrice socio-culturelle dans le quartier du
	socioculturel 1)	Vallon de 2013 à 2019.

Figure 2 – Récapitulatif des entretiens semi-directifs effectués entre mars et avril 2021.

La grande majorité des informations et données de ce travail sont récoltées au travers de ces entretiens. Il est aussi important de préciser qu'un seul entretien a pu être réalisé en présentiel, dû au contexte dans lequel a été effectué le travail de terrain. En effet, la crise sanitaire a forcé à réaliser la majorité des entretiens par voie téléphonique ou électronique.

4.1.3. L'analyse de sources secondaires

Pour compléter la récolte de données obtenues au travers des entretiens semi-directifs, il est essentiel d'analyser les sources secondaires produites autour des démarches participatives au sein du cas lausannois et plus spécifiquement dans notre cas d'étude : le quartier du Vallon. Il s'agit alors d'examiner :

- Des pages web autour de la démarche dans le quartier et différents projets ;
- Des articles de presse ;
- Des documents officiels émis par les autorités publiques ;
- Des rapports sur les activités et projets émis par l'association de quartier ;
- Des mandats d'étude parallèles produits par des acteurs privés.

Cette deuxième méthode de récolte de données a pour but de spécifier des informations récoltées au cours des entretiens préalablement établis et d'établir une présentation du terrain d'étude, ainsi que des éléments analysés.

4.2. Les limites méthodologiques

Toute recherche est accompagnée de limites variées. Tout d'abord des contraintes générales, tel que le temps à disposition, les ressources disponibles et autres éléments impondérables viennent contraindre le travail. Ensuite des limites plus spécifiques à notre travail apparaisse aussi en cours de route. Notre choix méthodologique est effectivement critiquable. Ce dernier se base essentiellement sur des données récoltées au travers d'entretiens qualitatifs. Ce faisant, il est important de souligner le caractère non généralisable des résultats. En effet, les propos rassemblés amènent sur des conclusions qui auraient pu être différentes si d'autres acteurs avaient été interrogés. De plus, le choix effectué de s'attarder sur un terrain d'étude singulier pour analyser une problématique nous fait alors nous demander s'il est réellement possible de dégager suffisamment d'informations pertinentes pour apporter une meilleure compréhension des démarches participatives. En effet, le terrain d'étude étudié se distingue de bien d'autres par son contexte et ses spécificités. Ce travail ne cherche donc pas à dégager des principes fondamentaux et communs à toutes les démarches participatives mais bien de présenter un état des lieux à travers un exemple opérationnel. Cela vient souligner le fait qu'il n'est pas pertinent d'extrapoler les données récoltées.

La situation sanitaire, liée à la pandémie de Coronavirus a aussi impacté notre travail et compliqué sa réalisation. En effet, il était prévu de réaliser de l'observation participante, en complément des entretiens et de l'analyse des sources secondaires. Cependant, de nombreux événements ont été annulés ou altérés faces aux mesures sanitaires. Cela représente un manque pour ce travail car il aurait été pertinent, dans un contexte de démarche participative, de pouvoir participer à des séances de l'association de quartier ou du groupe de suivi qui auraient permis d'apporter de nouvelles perspectives sur le travail. Cela aurait pu apporter une récolte d'information et des pratiques concrètes sur le vif et l'obtention de matériel spontané qu'il est plus difficile à obtenir au travers des entretiens semi-directifs.

5. L'enquête de terrain

5.1. Le contexte des démarches participatives lausannoises

5.1.1. Les prémices

Durant les années 1970 et 1980, une forte crise politique a secoué les autorités communales de la Ville de Lausanne. Cette crise est directement issue d'un déficit de représentation d'une partie de la population et cela a amené à une succession de référendum qui ont entravé la mise en place de nombreux projets publics (Borraz, 1992). Face à ces mouvements contestataires, la municipalité cherche à créer un véritable partenariat entre la population, les autorités et l'administration, pour réussir à mieux connaître les préoccupations des habitants et faire en sorte que ces derniers retrouvent confiance dans les institutions (Dubas, 2006).

C'est dans ce contexte que les démarches participatives commencent, à la fin des années 90, à la suite de la signature par la Ville de la Charte d'Aalborg. La Municipalité se lance alors dans un processus d'Agenda 21 local. La priorité a été donnée à la réalisation d'actions concrètes couvrant un large champ de l'action publique décliné en 7 grands volets¹

Une des actions clés de cet agenda 21 local sera le projet *Quartiers 21*. Celui-ci est directement inspiré d'une action participative menée à Bâle quelques années auparavant : *Werkstadt Basel*. La logique de la démarche consiste en une vaste campagne de consultations dans les quartiers lausannois. Le but est de dégager avec les habitants, des projets pour améliorer leur qualité de vie. De cette démarche ont été définis 37 projets.

L'organisation du processus participatif s'est déroulée en trois phases distinctes : les ateliers d'innovation, les conférences de consensus et l'intégration au programme d'action (Dubas, 2006). La première phase consistait à faire participer les habitants des quartiers à des réunions dans lesquelles ils devaient mettre en évidence des problèmes et dysfonctionnements observés dans leur quartier, puis imaginer des solutions en intégrant progressivement des critères de faisabilité. La deuxième phase regroupait les solutions imaginées précédemment et, au travers d'une discussion, cherche à établir un consensus autour des propositions habitantes les plus réalistes et pertinents. La troisième phase

37

¹ Tiré du site officiel de la collectivité pour un développement durable. Repéré à https://www.coord21.ch/index.php/canton-de-vaud/ville-de-lausanne (consulté le 9 mai 2021).

n'est, quant à elle, pas participative, car n'intégrant plus les habitants. En effet, celle-ci est restreinte aux acteurs politico-administratifs et aux mandataires privés (*ibid*.). Cette dernière phase vise à mettre en place des études de faisabilité sur les projets retenus. Cette dernière phase a permis l'établissement d'un programme d'action qui comporte 37 projets répartis au sein de trois différents domaines d'action (*ibid*.).

Deux problèmes ont surgi face à la mise en place de cette première démarche participative. Premièrement, celle-ci est essentiellement *top down*. En effet la démarche a non seulement été initiée par des acteurs politico-administratifs mais également pilotée par ces derniers. Le cadre et les modalités liés au processus sont définis et réglementés à l'avance (Dubas, 2006). Cela a comme conséquence de conserver un minimum de mainmise sur la démarche et peut freiner l'implication habitante. A ce propos, Vodoz et Monteventi ont fait ressortir de leur étude une réticence de la part d'acteurs actifs dans les différents quartiers, face à cette démarche jugée trop *top down*, qu'ils percevaient comme « *une concurrence, voire une remise en cause de leur rôle et de leurs prérogatives* » (2006 : 3).

Deuxièmement, durant la phase d'examen de faisabilité, où les habitants n'étaient pas amenés à participer, les acteurs politico-administratifs ont couplés les projets habitants sélectionnés avec des projets déjà en cours de l'administration publique afin d'en dégager des synergies (Dubas, 2006). Certains projets ont alors été exclus car ils étaient trop éloignés de projets existants. Vodoz et Monteventi expliquent à ce sujet que « l'ensemble de la démarche relevait d'une logique de consultation (même si les travaux menés au sein des conférences de consensus prenaient la forme de véritables concertations), au terme de laquelle l'autorité politique conservait toute sa compétence de décision » (2006 : 4).

5.1.2. Le projet Métamorphose

A la suite de la démarche initiée par le projet *Quartiers 21*, une série de besoins a été mise en exergue par les habitants. Notamment une demande de près de 3'000 logements, de nouvelles installations sportives, d'une meilleure mobilité et tout cela en respectant les principes du développement durable (Racine, 2008).

C'est dans ce contexte, qu'en 2007, le projet Métamorphose est lancé. Ce dernier est directement mis en avant comme un projet phare de la Ville. Le projet va doter la ville de Lausanne de nouvelles infrastructures sportives, avec la construction du nouveau stade

de foot de la Tuilière, la nouvelle patinoire de Malley et la rénovation du stade de Coubertin. Au niveau du logements, deux écoquartiers verront le jour : les Plaines-du-Loup ainsi que les Prés-de-Vidy qui permettront l'accueil de près de 10'000 habitants pour le premier et de 5'000 pour le second². Pour assurer une connexion avec le centre-ville, le nouveau quartier des Plaines-du-Loup se verra relié par un nouveau métro, le M3.

Pour accompagner ces grands changements au sein de la ville, une démarche participative a été lancée en parallèle du projet dès son commencement en 2007. La démarche s'intitule OLA! (Oui Lausanne Avance!) et revêt de nombreuses formes : ateliers, promenades, fêtes, etc. comprenant des degrés de participation variant entre l'information, la consultation et la négociation (Racine, 2008). Celle-ci a pour but de garantir aux citoyens, autorités et professionnels de donner leur avis et d'être entendu sous la supervision d'experts externes mandatés pour encadrer le processus.

Les processus participatifs sont scindés en deux phases distinctes. La première phase, entre 2007 et 2016, est plus générale et cherche majoritairement à récolter des attentes de la population lausannoise, au sens large, pour le futur quartier des Plaines-du-Loup. Durant la deuxième phase, allant de 2016 à 2023, les démarches participatives « se focalisent et se déplacent sur les sites afin de cibler au mieux les acteurs de la participation et d'ouvrir le dialogue avec les intéressés »³.

Jean-Bernard Racine, dans son article intitulé « *projet urbain et démarche participative : contribution géographique à la possibilité de choisir sa ville aujourd'hui, quelques leçons de l'expérience lausannoise* » (2008), met en avant trois critiques principales vis-à-vis des démarches participatives dans le cadre de ce projet.

La première concerne la manière dont la Municipalité a annoncé ses intentions. L'auteur démontre que la communication autour du projet n'a pas été effectuée de la bonne manière. En effet, le projet a été révélé, à la population, déjà tout prêt, ne laissant que peu de marge de manœuvre à la population et une impression que le projet avait été fait « dans leur dos ».

³ Tiré de la page officielle du projet métamorphose. Repéré à https://www.lausanne.ch/officiel/grands-projets/metamorphose/participation-citoyenne.html (consulté le 11 mai 2021)

² Tiré de la page officielle du projet métamorphose. Repéré à https://www.lausanne.ch/officiel/grands-projets/metamorphose.html (consulté le 11 mai 2021)

La deuxième critique concerne l'inflexibilité du projet. L'auteur écrit que le projet « *apparaît comme du chantage, puisque ce sera soit; tout, soit rien* » (Racine, 2008 : 11). La population ne peut donc pas vraiment donner son avis, car les points principaux ne peuvent être remis en question (démolition et déplacement du stade, création d'écoquartiers, etc.).

La dernière critique questionne les réelles intentions de la Municipalité au travers de cette démarche.

« Le sentiment d'imposition que le Projet a éveillé a souvent porté à considérer le volet participatif comme un simple alibi permettant d'atténuer les effets de l'irruption d'un projet déjà concocté, de légitimer la décision, ou encore de prévenir des contestations en donnant l'impression à la population qu'elle serait prise en considération et qu'elle pourrait véritablement participer à la construction de Lausanne. » (Racine, 2008 : 12)

5.1.3. La législature 2016-2021 de la Municipalité lausannoise

Les autorités politiques (exécutif et législatif) de la Ville de Lausanne sont majoritairement à gauche. Durant la période allant de 2016 à 2021, le programme de législature s'est structuré autour de 5 axes principaux : « développer, pérenniser, valoriser, partager et gérer » (Municipalité de Lausanne, 2016).

Le point qui nous intéresse tout particulièrement est l'axe qualifié de *partager*. C'est dans ce volet que l'on retrouve le chapitre nommé « *une ville qui se construit avec ses habitant·e·s* » (*ibid.* : 40). En effet, la Ville de Lausanne s'intègre aujourd'hui dans cette logique de chercher à faire la ville avec ses habitants. Cela s'est traduit par une multiplication des outils participatifs mis en place par les autorités politico-administratives. Da Cunha et al. soulignent 4 caractéristiques relatives à ce développement et cette inscription d'inclusion citoyenne dans les politiques lausannoises (2018 : 16) :

- Les démarches participatives lausannoises sont pilotées au sein de plusieurs dicastères. La grande majorité des services municipaux est concernée de près ou de loin par la participation ;
- Elles impliquent de multiples échelles géographiques allant d'un bâtiment à une agglomération;

- Elles impliquent des populations aux profils variés tant du point de vue de l'âge que des catégories socioprofessionnelles et de la nature des publics ciblés ;
- Elles se traduisent par des dispositifs d'action et d'animation très différents mais aussi des temporalités variées. Elles peuvent être à l'initiative des services de la Ville, ou alors exigées par les habitants eux-mêmes, et relever de la simple information ou s'inscrire dans un véritable processus de codécision.

De nombreux nouveaux outils ont été développés ou renforcés durant la législature actuelle pour permettre une plus grande implication des habitants au sein de la Ville tels que : la caravane de quartier, les contrats de quartier ou encore le budget participatif.

La caravane des quartiers est une manifestation itinérante qui a été créée dans le but de « rassembler les acteurs des quartiers autour de rencontres festives, mais aussi citoyennes » 4. Elle permet, chaque année, de créer un événement dans un quartier avec le soutien des acteurs de la Caravane. En 2018, celle-ci a été utilisée pour organiser le festival Ô Vallon. Dans le bilan de la législature 2016-2021 publié par la Ville de Lausanne, la caravane des quartiers est qualifiée d' « espace citoyen itinérant » (Municipalité de Lausanne, 2016).

Les contrats de quartier peuvent être définis comme « un contrat de confiance entre les autorités de la Ville et les quartiers (habitants, commerçants, associations actives au niveau des quartiers) » (Noirjean et al., 2012 : 6). A Lausanne, la première expérience de contrat de quartier a vu le jour en 2010 dans le quartier de Montelly. S'en est suivi deux autres, dans les quartiers de Boveresses, puis de Prélaz. En 2020, la Ville a lancé un nouveau contrat avec le quartier d'Entre-Bois pour une durée de 3 ans. Le but des contrats de quartier est « l'amélioration durable de la qualité et du cadre de vie du quartier »⁵. Cela se fait à travers des projets de proximité liés à la vie quotidienne qui sont créés en commun avec les habitants du quartier. Le but est aussi de favoriser le dialogue entre les habitants et les autorités communales.

Tiré du site officiel de la Ville de Lausanne. Repéré https://www.lausanne.ch/vie-pratique/quartiers/contrats-de-quartier.html (consulté le 15 mai 2021)

⁴ Tiré du site officiel de la Ville de Lausanne. Repéré à https://www.lausanne.ch/vie-pratique/quartiers/manifestations/caravane-des-quartiers.html (consulté le 15 mai 2021)

Projet	Descriptif	A faire par		10.4 (10.00) 200 10.000000
		Habit ants	Ville	État d'avancement
	Mobilité			
ZONE 30 km/h	Tout le quartier en zone 30 km/h. Diminution des nuisances sonores, de la vitesse et du trafic de transit. L'avenue des Boveresses, avec une voie de bus en site propre à la descente et un arrêt sur chaussée à la montée.			A discuter avec RM à cause du passage du bus
Sécurité enfants collège COTEAU-FLEURI	Trouver des mesures incitatives pour que les élèves viennent à pied, et diminuer les transports d'enfants en voiture. Réduire les risques d'accidents devant l'école.			Une première évaluation du trafic a été faite.
MOBILITY	Obtenir une place pour un véhicule Mobility à Praz-Séchaud, proche du terminus du 41.			Un flyer réalisé (6 inscriptions) et des contacts pris avec Mobility Romandie
PÉDIBUS	Un trajet Pédibus peut se mettre en place facilement, grâce à la coordinatrice Ville. Il faut trouver 4-5 parents intéressés.			
PASSERELLE PRAZ-SECHAUD COFOP m2	Création d'un cheminement piéton pour rejoindre la station du m2 Vennes avec une passerelle sur la Vuachère et un chemin vers le COFOP.		RM et SPAD OM	Décidé par la Municipalité. Réalisation en 2015 avec la PCi
Retour du BUS 6	Pétition des habitants. Promis par la Municipalité et les tl pour 2015. Le bus 41 maintenu aux heures de pointe entre La Sallaz et Praz-Séchaud.			Annoncé pour 2015
	Espace Public			
PLACES DE JEUX	Discussion à mener sur plusieurs emplacements privés et publics : Jeux pour les petits, bancs et un abri à l'ombre (Eterpeys).			
PARCOURS NATURE	Mettre en place un parcours didactique (sur les oiseaux ?), avec l'aide du SPADOM, dans la forêt au sud est des Boveresses, vers Rovéréaz.		SPAD OM	
NETTOYAGE VUACHÈRE	Journée de sensibilisation, avec moment convivial.			A faire au printemps 2015 ? À organiser avec le SPADOM.
Terrain P'TITS CAILLOUX	Les habitants veulent garder ce terrain en l'état : jeux informels.			Le projet d'immeuble de Logement Idéal suit son cours.

Figure 3 – Extrait de la feuille de route du contrat de quartier de Boveresses (Ville de Lausanne, 2014)

Le budget participatif est un processus, mis en place par la Ville de Lausanne depuis 2019, permettant le financement de projets proposés par les habitants de la commune. Le but est d'améliorer la qualité de vie et la cohésion au sein du quartier dans lequel le projet s'inscrit. Pour la troisième édition, celle de 2021, un budget de 175'000 CHF a été prévu pour financer divers projets habitants jusqu'à un maximum de 20'000 CHF.

Ces outils, qui sont utilisés au sein de la politique lausannoise, s'inscrivent dans un ancrage à l'échelle du quartier. En effet « la multiplication des démarches participatives s'inscrit parallèlement dans une tendance de retour au quartier et aux valeurs de proximité en tant que référentiel socio-spatial » (Da Cunha et al, 2018 : 17). Le quartier est une échelle d'intervention fortement mise en avant par les démarches participatives de la Ville de Lausanne. Ce dernier offre une réelle réflexion sur la manière de produire la qualité de nos cadres de vie.

« Participation et quartier seraient donc deux leviers complémentaires et moteurs d'une transformation progressive des conditions d'élaboration et de mise en œuvre des politiques urbaines au prisme des enjeux de durabilité » (Da Cunha et al, 2018 : 17).

Cependant, bien que ce niveau d'intervention soit particulièrement pertinent, il n'est pas le seul à bénéficier de la volonté de mieux intégrer les habitants. En effet, des projets de requalification d'espace public, comme le projet Riponne-Tunnel s'inscrivent dans cette

tendance. Un concours d'idées, ouvert à tous, a été mis en place pour repenser et se réapproprier ces espaces publics. Le jury était composé d'habitants qui ont pu apporter leurs compétences et défendre les attentes de la population. Cela montre une évolution de la prise en compte des habitants au sein des démarches participatives depuis *Quartiers 21*. En effet, une critique importante de *Quartiers 21* reposait sur le fait que le processus de décision était entièrement laissé aux mains des acteurs politico-administratifs.

5.2. Présentation des éléments étudiés

5.2.1. Contexte du quartier du Vallon

Le quartier du Vallon détient une forte dimension historique qui le différencie d'autres quartiers lausannois. Celui-ci s'est premièrement développé autour de l'eau. En effet le Flon constituait « l'élément identitaire et unitaire du Vallon » (Jacquet, 2012 : 80). Jusqu'au 19ème siècle la rivière serpentait au milieu du quartier et de nombreuses activités utilisant la force hydraulique se sont installées autour du cours d'eau. Un moulin, une scierie, une brasserie ou encore des bains thermaux bénéficiant d'une source d'eau ferrugineuse furent implanter au sein du quartier du Vallon. Cela ne sera qu'avec la canalisation et la couverture du cours d'eau, ainsi qu'avec le percement du tunnel sous la barre que le quartier adoptera la morphologie qu'on lui connaît aujourd'hui.

Le quartier s'étant développé sur la vallée érodée par la rivière, cela a fortement impacté le développement urbain et la programmation au sein du Vallon. En effet le quartier est limité par la végétation, car à travers le quartier chemine l'une des trames vertes lausannoises, fortement boisées et nourries par la rivière qui descend depuis Epalinges pour continuer jusqu'au centre-ville lausannois. De plus, le quartier est cloisonné par la topographie environnante. Comme l'explique la cheffe de projet du Service des logements

et gérance de la Ville de Lausanne : « le périmètre du Vallon est facile à définir puisqu'il est enclavé finalement. On arrive facilement à savoir où s'arrête le quartier ».

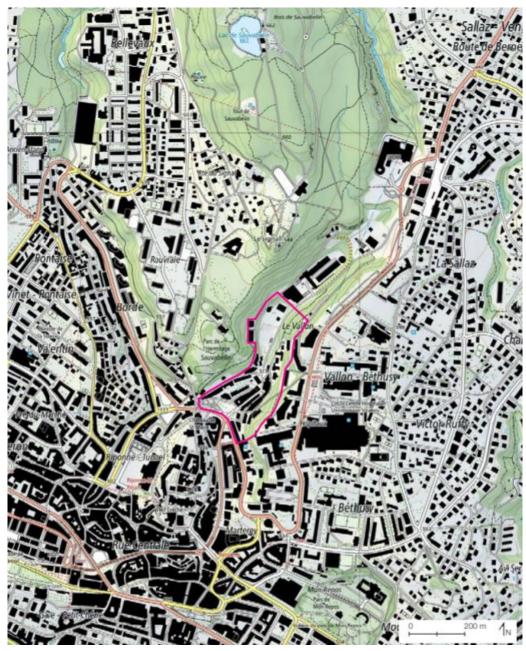


Figure 4 – Carte de Lausanne, avec le périmètre du quartier du Vallon (en rose) défini par le MEP en 2012 (Fond de carte : Swisstopo, 2021)

Le quartier du Vallon « constitue en quelque sorte un laboratoire grandeur nature du logement populaire lausannois » (Jacquet, 2012 : 83). Le quartier se densifie fortement entre la fin du 18ème et le début du 19ème. En effet, le quartier subit une forte croissance démographique de l'ordre de 37% qui va faire apparaître de nombreux nouveaux logements au seiyvesn du Vallon (Capelli, 2015). Les logements sont majoritairement un moyen « d'offrir aux familles d'artisans et d'ouvriers des logements suffisants, propres, salubres et d'un prix modéré » (Jacquet, 2012 : 83). Dans les années 60, des baraquements

ont été construits derrière le site de l'ancienne usine d'incinération pour accueillir des saisonniers italiens. Ce « village d'Italiens » accueille 150 ouvriers sur un terrain mis à disposition par les autorités municipales (*ibid.* :84). Cet esprit d'accueil des populations marginalisées est encore un trait caractéristique du quartier aujourd'hui. En effet de nombreuses institutions d'aide aux populations les plus démunies sont présentes au Vallon. On retrouve notamment, la Marmotte, une structure d'accueil de nuit, la Fondation à bas-seuil (ABS), une fondation active dans la réduction des risques et dommages liés à la drogue, qui a créé le Passage, un lieu d'accueil pour personnes confrontées à une consommation problématique de produits. En 2018, la Fondation a aussi ouvert un espace de consommation sécurisé au sein du quartier. La Ville de Lausanne a planifié l'emplacement de ces structures sensibles dans ce quartier, car il offre une certaine invisibilité due à sa topographie encaissée dans la vallée, tout en restant stratégique, car extrêmement proche du centre de la ville.

« C'est un quartier dans lequel, si j'étais un peu critique je dirais que la Ville a toujours mis ce dont elle a besoin mais qu'elle ne veut pas forcément avoir sous les yeux. Il y a 150 ans c'était des tanneries, des choses polluantes, etc. On y a mis après des ateliers et des magasins de la Ville, c'est-à-dire des lieux où on stockait les pavés et ce genre de choses. Puis progressivement on a mis aussi l'usine d'incinération, puis après on a mis des équipements sociaux pour les personnes défavorisées, comme la Marmotte, la Fondation à bas seuil pour les personnes toxicodépendantes, ensuite une résidence pour des personnes peu favorisées. Il y a une accumulation d'équipements divers qui sont relativement peu valorisés ou valorisant et tout ceci avec aucune approche qualitative des espaces extérieurs. » (APU3, 31 mars 2021)

Le quartier jouit d'une place culturelle importante avec la présence des deux théâtres en son sein : le 2.21 et le Pulloff. Cependant ce ne sont pas des théâtres « conventionnelles » comme nous l'explique la responsable du service des logements et des gérances (SLG) :

« Ils (les acteurs culturels) avaient un côté fort de militantisme. Il faut savoir que le fameux théâtre 2.21 ainsi que le Pulloff sont quand même dans des endroits qui sont censés être des dépôts. Ils ont réussi à devenir des théâtres alors qu'ils défient toutes lois de sécurité ou autre communément admis. Si aujourd'hui on devait faire quelque chose comme ça, ça serait juste plus possible. » (APU1, 24 mars 2021)

De plus, dans les années 1980, les habitants du quartier se sont fortement mobilisés contre le projet de pénétrante routière qui aurait dû passer au travers du Vallon pour lier l'autoroute et le centre-ville de Lausanne. Aussi, les habitants du quartier se sont battus pour conserver les ateliers et magasins de la ville (AMV) au sein du quartier. La présence de ces institutions sociales et culturelles et les mobilisations habitantes ont fait de ce quartier un lieu à l'identité forte.

Un élément du quartier qui aujourd'hui surprend, au vu de sa proximité au centre-ville, est l'absence totale d'activités commerciales : les socles des immeubles sont occupés par des activités (écoles sportives, ateliers divers, espaces d'accueil, espaces culturels et collectifs) ou des logements. En termes de logements, le quartier n'est pas très grand, ni fortement habité. Cependant il est possible de retrouver de nombreux logements sociaux ou à loyer modéré amenant une forte population à bas revenu au sein du quartier. Il n'existe pas de recensements officiels indiquant le nombre de personnes présentes au sein du périmètre délimités dans la figure 4. Néanmoins il est estimé qu'environ 1'000 personnes vivent au sein de celui-ci.

5.2.2. Le déroulement de la démarche participative

En 2006 l'ancienne usine d'incinération des ordures ménagères (UIOM) située au Vallon, est mise hors service à la suite de la construction de la nouvelle usine : TRIDEL. Le 5 mai 2008, le collectif « Danger de vie » occupe le bâtiment désaffecté et propose un projet d'habitation et de culture (Jaccard, 2021). Celui-ci se voit refusé par la Ville et les occupants sont menacés de se faire expulser. En 2009, la Municipalité décide de détruire l'UIOM.

La démarche participative est lancée en 2010, à la suite de la désaffectation de l'UIOM. La Municipalité et le Service d'urbanisme ont décidé d'entreprendre un plan de quartier, aujourd'hui référé comme plan partiel d'affectation (PPA). Les acteurs qui initient cette démarche sont l'ancien Conseiller municipal, Olivier Français et la cheffe de projet Anouk Paltani Baumann. La démarche participative revêt alors deux objectifs : développer un nouveau quartier sur la friche laissée par la délocalisation de l'UIOM et revaloriser le quartier l'existant. La friche a une superficie de 1,4 ha et le terrain appartient à la Ville de Lausanne.

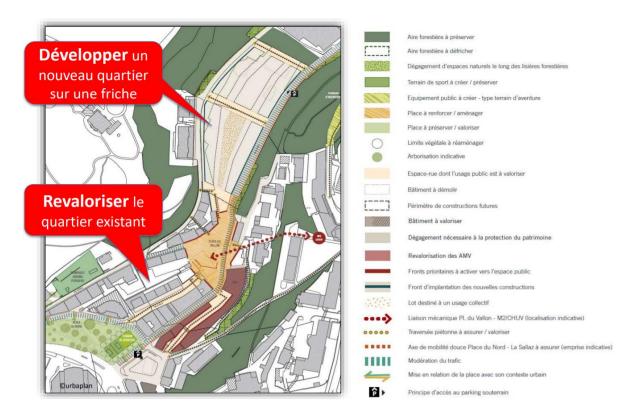


Figure 5 – définition des lignes directrices pour le quartier du Vallon et mise au point d'un schéma directeur en 2012 (Bonard, 2018).

Entre 2010 et aujourd'hui il est possible de relever 4 phases distinctes au sein de la démarche participative :

Une première phase entre 2010 et 2011 concerne l'initialisation de la démarche au sein du quartier. En amont du lancement de la démarche, un groupe de suivi (GS) est constitué. Celui-ci est créé à la suite de la demande d'Anouk Paltani qui pense préférable de réunir les acteurs du quartier avant d'entamer la démarche. Le groupe de suivi est alors composé de représentants d'habitants et d'usagers du quartier, ainsi que des acteurs institutionnels majeurs présents au sein du Vallon et des acteurs institutionnels de la Ville de Lausanne.

Entre avril et juillet 2010, la démarche est lancée par une consultation des habitants sur leurs perceptions et attentes du quartier de manière générale. Quatre étapes (information, consultation, concertation et restitution) rythment ce processus. L'information est caractérisée par des séances d'information publique et la consultation par des questionnaires et des fêtes de quartier. La concertation repose sur 3 séances d'ateliers avec les habitants du quartier qui aboutiront sur la définition d'objectifs par consensus.

Ce qui ressort de cette première phase est la définition de 45 objectifs cherchant à valoriser le quartier du Vallon et à s'assurer que le futur projet de construction sur la friche respecte l'identité particulière du quartier. Les objectifs sont regroupés autour de 3 volets principaux : conservation et développement du quartier, vie de quartier et mobilité. Un cahier des charges de la planification est établi par rapport à ces 45 objectifs.

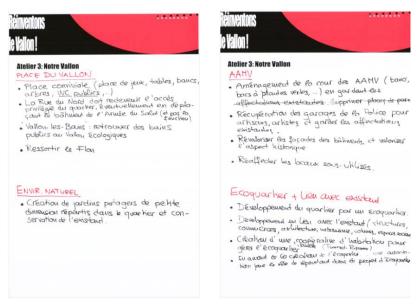


Figure 6 – Extraits des résultats des ateliers de la DP du Vallon (Bonard, 2018)

La deuxième phase, ayant lieu entre 2012 et 2013, est plus opérationnelle. En effet, c'est durant cette période que quatre bureaux d'études sont mandatés pour réaliser des mandats d'étude parallèle (MEP). Ceux-ci ont été présentés dans une séance non publique (mandataires MEP, acteurs représentant la Ville et deux habitants membre du GS) dans un premier temps. S'en est suivi une présentation, publique, sous forme d'exposition des propositions et de la mise en place d'une table ronde entre les mandataires, les habitants

et les acteurs de la Ville de Lausanne. Ces tables rondes ont permis aux habitants d'exprimer leurs points de vue sur les différents projets réalisés par les bureaux d'étude.



Figure 7 – Extrait d'une planche réalisée au sein du MEP réalisé par NOR Architecte (Bonnemaison-paysage, 2012).

La troisième phase de la démarche participative commence en 2014 et se termine en 2020. Cette dernière se caractérise par la poursuite de la dynamique participative instaurée au cours des années précédentes avec le groupe de suivi. En parallèle, les acteurs publics, notamment le Service d'urbanisme, élabore le Plan Partiel d'Affectation (PPA) pour le développement du nouveau quartier sur l'ancienne UIOM. Une soirée publique à caractère informatif a été organisée par la Municipalité en décembre 2014. Puis, en 2018, lors de la deuxième édition du festival Ô Vallon, une exposition a été organisée pour faire un état des lieux de l'avancement du PPA du nouveau quartier. À cette occasion, le syndic Grégoire Junod, ainsi que le chef du projet au Service d'urbanisme, se sont déplacés pour participer à cette présentation. Des ateliers de discussion du projet en cours du PPA ont été organisés par l'Association de Quartier du Vallon (AQV), formée par

les habitants en 2014, avec le soutien de la Municipalité. En effet, celle-ci a accepté de présenter le projet aux habitants et d'en débattre avant la phase de mise à l'enquête publique officielle. Aujourd'hui, le PPA n'est toujours pas finalisé et le devenir de la friche n'est encore pas entièrement défini.

Durant cette période, une dynamique forte s'est construite entre l'AQV et la Ville, ce qui a permis la réalisation de nombreux projets ayant permis de valoriser l'existant et d'obtenir des résultats concrets au sein du Vallon.





Figure 8 – Exemple d'une réalisation de la démarche participative : création de jardins potagers au sein du quartier du Vallon en 2018 (Association de quartier du Vallon. 2019)

La quatrième phase de la démarche participative vient tout juste de commencer et s'inscrit dans un mandat Ville-AQV-EPFL. A la suite de la présentation du PPA en 2018, la pertinence de construire du bâti aussi dense a été remise en cause. Les habitants et la Ville de Lausanne ont alors décidé de prendre du recul avant d'avancer sur ce plan. Le PPA est aujourd'hui en pause et les habitants ainsi que les acteurs publics attendent les résultats de l'étude pour y voir plus clair sur le devenir de la friche du Vallon. Le mandat, réalisé par le laboratoire d'urbanisme (LAB-U) de l'EPFL, a pour objectif de faire « un état des lieux de la démarche participative depuis 2010 et la proposition des scénarios pour le Vallon »⁶. Le but est d'accompagner ce travail de réflexion et de construction par des rencontres et des débats publics avec les habitants du quartier. Cette phase aurait dû commencer en 2020 mais a été fortement ralentie en raison de la crise sanitaire.

⁶ Tiré du site de l'Association de quartier du Vallon. Repéré à https://www.quartierduvallon.ch/actu/ (consulté le 8 août 2021)

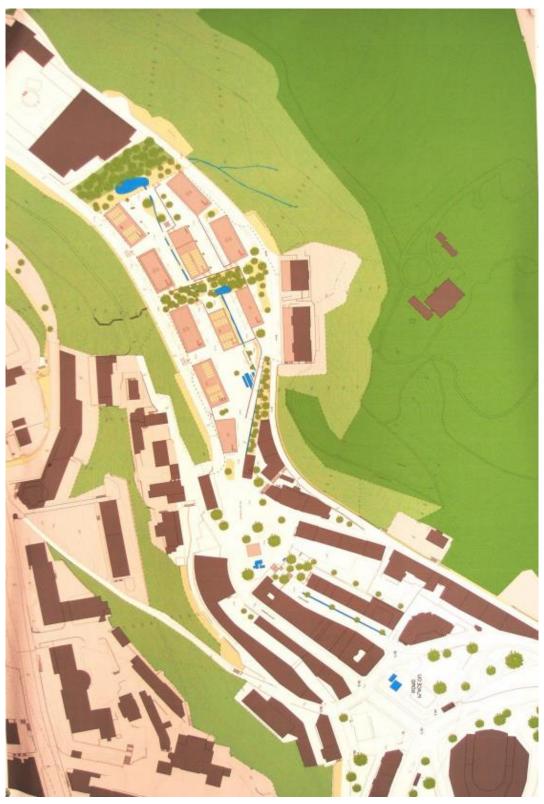


Figure 9 - PPA non définitif présenté dans le cadre du festival Ô Vallon 2 en 2018 (CArPE, 2018)

5.2.3. Les acteurs liés à la démarche

Comme le démontre la figure ci-dessous, de nombreux acteurs et institutions sont liés de près ou de loin à la démarche participative du Vallon. Les acteurs principaux de la démarche sont décrits au travers de ce point.



Figure 10 – Acteurs du quartier du Vallon (Association de quartier du Vallon, 2019)

5.3.3.1. Le groupe de suivi

Le groupe de suivi (GS) a été créé en 2010 sous l'impulsion de l'urbaniste chargée du projet de réaménagement de la friche à l'époque, Anouk Paltani Baumann. Cette dernière était familière avec le quartier et les acteurs qui le composaient et avait jugé judicieux de fonder un groupe où étaient représentés à la fois les acteurs du domaine public et les acteurs représentant le quartier du Vallon. Le groupe de suivi a pour but d'assurer une bonne communication entre les deux parties. En effet, le GS et les membres qui le composent se réunissent au minimum quatre fois par année pour discuter autour de problématiques variées concernant le fonctionnement actuel et futur du quartier. Le GS est toujours actif aujourd'hui près de 10 ans après sa création.

Les services, représentant l'administration de la Ville de Lausanne au sein du GS sont le Service de l'urbanisme (SU) et le Service du logement et des gérances (SLG). Le SU est impliqué dans le projet par sa responsabilité vis-à-vis du projet urbain prévu sur la friche du Vallon. Le SLG est investi dans le projet car, au début du projet, il était souhaité que le

futur bâti comprenne des logements d'utilité publique. Il arrive que certains municipaux de la Ville ou certains acteurs représentant d'autres services, tels que le service des routes et de la mobilité ou encore le service des parcs et domaines (SPADOM), prennent part ponctuellement aux séances du GS. Cependant ils ne font pas partie des acteurs fixes.

Le quartier du Vallon est représenté au sein du GS par des acteurs variés. Les théâtres, le 2.21 et le Pulloff en font partie et dépeignent l'esprit culturel du Vallon. La fondation à bas-seuil (ABS), et l'Armée du Salut, au travers de ses institutions de la Marmotte et de la Résidence sont aussi dans le GS et reflètent l'esprit marginal du quartier. Le dojo présent dans le quartier et la coopérative Textura en font également partie. Le centre d'animation Vallon-Cité est également membre du GS. De plus, des habitants du quartier n'étant pas directement rattachés à une de ces institutions participent également aux séances du GS.

5.3.3.2. L'association de quartier du Vallon

L'association de quartier du Vallon (AQV) a été créée en 2014 par un groupe d'habitants du quartier fortement investis dans la vie de ce dernier et dans la démarche participative initiée par la Ville en 2010.

Selon ses statuts, l'association a pour but de :

- Promouvoir le « bien-vivre » dans le quartier du Vallon et la qualité de Vie
- Représenter et défendre les intérêts des habitants et usagers du quartier
- Favoriser la cohabitation sociale et culturelle dans le quartier
- Veiller au maintien de la mixité sociale
- Défendre et développer le charme particulier de ce quartier
- Organiser des manifestations pour les habitants et usagers du quartier
- Être un partenaire pour les autorités, institutions et organisations actives dans le quartier et toute autre organisation.

L'AQV s'organise aujourd'hui autour de cinq pôles d'activité au sein du quartier répartis à travers le quartier.



Figure 11 - Répartition des différents pôles d'activités au sein du quartier (Association de quartier du Vallon, 2019).

Pôle garage et cour

Au sein du quartier du Vallon se trouvent les AMV. Ceux-ci bordent la partie est du quartier, entre le chemin du Calvaire et la place du Vallon. Ils ont été construits au début du 20ème siècle et ont servi de dépôt pour le service de voirie de la Ville jusque dans les années 1990.

Les bâtiments abritent, entre autres, aujourd'hui les théâtres du 2.21 ou du Pulloff. Cependant jusqu'en 2016 les garages des AMV étaient occupés par la Ville pour stocker des voitures de police. L'AQV, en partenariat avec la Ville de Lausanne, a pu faire libérer ses locaux pour les mettre à disposition des habitants. Ils sont, depuis 2016, gérés par l'association et ont pour vocation « de contribuer de manières diverses à la qualité de vie des habitants et des acteurs du quartier » (Association de quartier du Vallon, 2019). Au sein des garages, il est possible de retrouver un atelier vélo, les locaux de l'AQV, un atelier pour travailler le métal ou encore des cours de boxe.

Pôle jardin

Le pôle jardins regroupe le jardin communautaire et le projet de plantage de la rue du Vallon, constitué de surfaces de cultures sur deux parcelles surplombant la rue du Vallon. En 2014, l'AQV a initié ces jardins comme un de ces premiers projets en tant qu'association. Le but est de « permettre aux habitant·es de s'approprier des terrains et de

les cultiver en permaculture dans une optique de consommation de fruits et de légumes locaux » (Association de quartier du Vallon, 2019).

Pôle espace public

Ce pôle regroupe toutes les différentes activités effectuées par l'association et les habitants du quartier sur la requalification de l'espace public du Vallon. Cela comprend la création et la gestion de la place de jeu sur la place du Nord, la réhabilitation de la place du Vallon, ainsi que des actions plus ponctuelles d'appropriation de l'espace public, avec par exemple du marquage au sol pour créer une zone 20 km/h au sein du quartier.

Pôle événement

L'association en partenariat avec des intervenants externes, les acteurs culturels du quartier et les habitants est très active dans l'organisation d'événements en tout genre au sein du quartier. Des concerts, des conférences, des repas, des ateliers, des expositions artistiques sont régulièrement organisés au sein du quartier. Les deux plus grands événements réalisés par l'AQV, en partenariat avec de nombreux autres acteurs du quartier, sont les festivals Ô Vallon et Ô Vallon 2. Ces festivals se sont tenus respectivement en 2016 et 2018, sur une durée d'un mois et mélangeant de nombreuses activités. Le premier festival s'attardait particulièrement sur les potentiels de la place du Vallon et la manière dont il serait possible de la lier au futur bâti prévu sur la friche. La deuxième édition s'établit sur la friche pour en ressortir ses potentiels et la rendre vivante pour un moment.

Pôle précarité

L'association de quartier explique qu'elle se met à disposition des habitants du quartier en cas de problèmes ou de nuisances liés à la présence importante de populations marginalisées au sein du quartier. L'AQV cherche à jouer un rôle de médiateur, en relayant les problématiques aux acteurs publics et en communiquant avec les structures en question pour trouver des solutions acceptables pour tout le monde.

5.3.3.3. La FASL

La Fondation pour l'Animation Socioculturelle Lausannoise (FASL) est une fondation privée d'utilité publique subventionnée par la Ville de Lausanne. Le préavis « *Vers une réorganisation de l'animation socio-culturelle à Lausanne* » de 1994 redéfinit les

fondements de la politique de l'animation socioculturelle lausannoise et charge la FASL de développer la politique d'animation socio-culturelle de la Ville, autour de quatre axes de travail : l'intégration, la solidarité, la citoyenneté et la culture (Da Cunha, Delabarre, Dugua, 2018).

Le centre d'animation Cité-Vallon (CACV), localisé dans le quartier du Vallon, est rattaché à la FASL. Aujourd'hui, l'équipe du Centre d'Animation Cité-Vallon est composée de trois animateurs socioculturels. Cependant, en 2013, il n'y avait qu'une animatrice socioculturelle pour tout le quartier. Cette dernière raconte à ce propos : « quand j'ai démarré j'étais seule à 50% et maintenant c'est une équipe de trois animateurs à 70% ».

Le CACV propose de nombreuses activités au sein du quartier, en collaboration avec l'association de quartier et les institutions membres du GS. Ses activités se veulent inclusives et sont majoritairement gratuites ou à prix libre. Elles ont pour objectif « d'améliorer la qualité de vie dans le quartier, de tisser des liens de solidarité entre les habitant·e·s, de favoriser l'intégration de chacune et chacun et de susciter la participation de toutes et tous à la vie de quartier⁷ »,

⁷ Tiré du site du centre d'animation cité-vallon. Repéré à https://www.animcite.ch/vallon/a_propos/ (consulté le 8 août 2021)

6. Résultats

6.1. Relation Ville-habitants

6.1.1. Méfiance

La démarche participative du Vallon a été lancée en 2010 par l'urbaniste Anouck Paltani, cheffe de projet à l'époque à la Ville de Lausanne. Le quartier du Vallon jouit d'une réputation militante, notamment à la suite d'une forte mobilisation habitante face au projet de pénétrante routière. Celle-ci devait lier la sortie d'autoroute Vennes à la rue Saint-Martin et pour cela, il était prévu qu'elle passe par le quartier du Vallon. Les habitants ont protesté, manifesté pour faire entendre leur désaccord vis-à-vis de ce projet routier. C'est dans ce contexte, que la démarche participative est lancée dans le quartier du Vallon, à la suite d'une commande de l'ancien chef du service d'Urbanisme Olivier Français, pour réaffecter la friche laissée par la délocalisation de l'ancienne usine d'incinération.

« Le quartier a une âme assez militante et un historique socio-culturel très vivant. Du coup l'urbaniste en place à la Ville à l'époque, sachant qu'il y avait déjà eu des pétitions et des manifestations, notamment contre la pénétrante routière qui devait passer depuis la Sallaz jusqu'au Vallon enfin jusqu'à la rue centrale. Enfin bref, il s'est dit qu'il fallait désamorcer cela en amont. » (HAB1, 15 mars 2021)

La démarche participative est lancée selon un processus très encadré et fortement institutionnalisé. Les habitants sont invités à participer à différents ateliers lancés par la Ville. Cependant, ils ont rapidement le sentiment que le but de cette démarche est de désamorcer les oppositions et d'assurer une mise en place rapide et efficace de nouvelles constructions sur la friche. Le ressenti est que la démarche, instaurée par le Ville, ne cherche pas à réellement prendre en compte l'avis des habitants du quartier.

« Je pense que la procédure de 2010, ils sont arrivés avec une série d'événements comme ça. Ateliers avec les habitants, restitution, ateliers, restitution, conférence du syndic, restitution, etc. Il y avait trois événements comme ça. [...] Donc tu fais ça sur deux mois disons et à la fin de ces deux mois, il y a eu le MEP avec restitution et après tu commences le chantier. Tu as le permis de construire, les oppositions sur les questions foncières et là-dedans tu peux assez vite arriver à ton nouveau quartier en

montrant une procédure participative impeccable du point de vue de la méthode. » (HAB3, 19 avril 2021).

Un habitant du quartier explique qu'il existait une réelle « défiance au départ » et qu'il avait le ressenti que la Ville essayait de le mener où elle voulait car finalement « c'était alibi comme processus » (HAB1, 15 mars 2021). Les différents ateliers et séances de restitution visant à faire participer les habitants auraient alors un objectif : faire adhérer la population plus facilement au futur projet urbain sur la friche du Vallon.

« C'était le service d'urbanisme qui voulait faire passer un plan d'affectation, un nouveau PPA sur la friche en disant qu'on allait construire des nouveaux logements, des nouvelles activités, etc. mais en disant qu'on ne peut tout de même pas le faire sans le quartier. C'était pour qu'ils y adhèrent plus facilement. » (APU1, 24 mars 2021)

De plus, cette arrivée *top down* d'un projet de construction au sein du quartier est perçue comme brutale. Elle vient perturber un système fonctionnel et présent au sein du quartier bien avant que la Ville ne s'intéresse à construire au sein du Vallon. La démarche semble être déconnectée de la réalité du quartier et de ses habitants.

« De fait le Vallon existe, disons en tant que quartier, depuis le 19ème, donc il avait déjà plus d'un siècle de procédures participatives quelque part. C'est un peu comme Christophe Colomb qui va découvrir l'Amérique. Les amérindiens lui disent : "en fait on était déjà là nous, tu n'as rien découvert". Au Vallon, il y avait déjà une société, un fonctionnement, des échanges, une économie, etc. » (HAB3, 19 avril 2021)

Cela amène à une perception négative de la démarche et du nouveau quartier, par une vision d'une participation instrumentalisée et d'un projet de quartier n'étant pas souhaité par les habitants du quartier mais uniquement par les acteurs publics.

« Et réciproquement de la part de la Ville, il y avait aussi une relation intéressée et "opportuniste". [...] La démarche participative c'était manifestement un outil de participation ou bien une manière de prendre langue avec les habitants du quartier pour trouver une solution à un projet voulu par la Ville. » (HAB2, 14 avril 2021)

6.1.2. Collaboration

La relation entre les habitants du quartier et les acteurs politico-administratifs a évolué au fil des années de la démarche. En effet, comme le raconte un membre de l'association de quartier, « une confiance a dû se construire » (HAB1, 15 mars 2021) entre eux pour dépasser cette méfiance et cette vision négative et instrumentalisée de la participation institutionnalisée. Cette confiance, construite progressivement, a permis de développer une réelle collaboration entre les acteurs publics et les habitants impliqués dans la démarche. Une habitante du quartier définit la qualité de la relation comme globalement bonne et la décrivait comme « une relation de collaboration et de partenariat » (HAB2, 14 avril 2021).

L'ancienne membre de la FASL, active depuis de nombreuses années au sein de la démarche, met l'accent sur un point clé qui permet d'établir une relation de confiance entre les autorités publiques et les habitants d'un quartier. Bien qu'elle exprime aujourd'hui une confiance en l'administration avec qui elle travaille, elle comprend tout-à-fait qu'il est difficile d'avoir une confiance totalement établie, particulièrement pour des personnes connaissant moins les modèles et le fonctionnement d'une administration. Pour permettre la mise en place d'une relation saine entre les acteurs il faut « vraiment travailler sur cette transparence » (ASC1, 21 avril 2021) autant du point de vue de l'administration que des associations et habitants.

« [...] c'est une question de transparence dans la communication de qu'est-ce qu'on arrive sur un terrain, un quartier, ou je ne sais quoi c'est de ne pas dire qu'on va faire de la participation sans préciser de quelle nature et sur quels objets, avec quels moyens et sur quelle durée. » (HAB1, 15 mars 2021)

Du point de vue de la Ville, les acteurs la représentant ont également dû réaliser que les intentions et revendications des habitants étaient légitimes et bienveillantes.

« Ils étaient très fond de militantisme et avaient une réelle vision sur ce qu'ils voulaient vraiment faire pour leur quartier. Ils ont gardé une certaine authenticité et je pense que c'est pour ça que la Ville est finalement pas mal allée dans leur sens. On voyait bien qu'ils n'étaient pas là pour blousés qui que ce soit, ils étaient là pour eux-mêmes. » (APU1, 24 mars 2021)

Pour le responsable de l'unité « Projets urbains » à la Ville de Lausanne, une relation se tisse au fil des années et des discussions qu'il entretient avec les acteurs du Vallon. En effet il exprime à ce propos que c'est « après des années où on se voit 4,6 ou 8 ou 10 fois qu'il y a aussi des affinités et une confiance qui se crée et il y a une envie de faire qui est partagée » (APU3, 30 mars 2021). Il continue en expliquant que cette envie de faire ne se retrouve pas systématiquement dans les membres de l'administration communale mais que dans le cas du Vallon la création de réelles affinités a donné une forte envie de faire des deux côtés.

Ce sentiment d'avoir envie de faire et de collaborer avec les chefs de projet impliqués au sein du quartier du Vallon se retrouve chez un habitant fortement investi dans la démarche. Selon lui, c'est une force et une singularité de cette démarche participative. Aussi, il insiste sur le fait que cela permet la construction d'un réel dialogue entre les acteurs. A ce propos, il s'exprime en disant qu'« il y a ce dialogue avec la Ville et il y a beaucoup d'écoute, alors évidemment il faut monter les propositions, il faut les défendre, il faut les argumenter mais le dialogue il est là et il est de qualité ». Il souligne aussi le fait que s'il n'y pas de dialogue « on peut partir dans une logique d'opposition juste sur un malentendu ». Selon lui, cela n'empêche pas « qu'une administration publique, une collectivité peut penser bien faire » mais il souligne que du côté habitant il arrive qu' « on se projette un imaginaire de la participation » ce qui amène à des frustrations et des tensions entre les habitants et les acteurs publics.

Le membre du SLG le rejoint sur ce point en prenant exemple sur une autre démarche participative, ayant eu lieu à Renens et disant que dans ce cas-là « l'administration a perdu la maîtrise et il n'y a plus eu de dialogues ». Elle continue en appuyant sur le fait que « ce n'est absolument pas le cas ici » en parlant du Vallon. De plus, elle témoigne d'une observation qu'elle a faite au fur et à mesure de la démarche en expliquant que les habitants « ont vu que les gens de l'administration essayaient vraiment de les aider mais ils ont bien compris qu'on n'avait pas le même agenda et pas les mêmes timings ». La responsable du domaine logements d'utilité publique et établissements publics de la Ville de Lausanne continue son propos en affirmant que « c'est ce respect mutuel qui a fait que ça n'a pas dérapé » dans le cas du Vallon.

« Moi j'ai souvent fait des présentations avec des acteurs publics pour montrer qu'on est vraiment dans un partenariat et que l'un sans l'autre, sans des habitants motivés

qui viennent avec des propositions, on ferait chacun notre travail de manière classique même si intrinsèquement on a cette ouverture. [...] Et c'est vrai que nous si on n'avait pas, en face, des chefs de projet, des gens qui sont prêts à faire ça, de venir le soir à une séance, chercher à construire une solution, à être dans l'écoute, on serait face au mur administratif classique. On peut écrire des lettres mais il n'y a pas vraiment de dialogues possibles. » (HAB1, 15 mars 2021)

Cette confiance, aboutissant à de la collaboration a permis de réaliser des projets communs qui n'étaient pas dans les agendas politiques à la base. Les termes de coproduction ou de co-construction ont notamment été autant utilisés par des acteurs du domaine public que par des habitants pour parler des projets réalisés au sein du quartier du Vallon dans le cadre de la démarche participative. En effet, le chef de projet dénote que les projets tels que la réalisation de plantage dans le quartier ou encore la fermeture d'une route n'étaient « *clairement pas des objectifs à la base* » et que cela s'est « *coproduit* » avec les habitants actifs au sein du quartier. Du point de vue habitant, il est mis en avant la sortie de la démarche d'une « *logique juste clientéliste* » pour arriver dans une « *logique de co-construction* » (HAB1, 15 mars 2021).

L'objectif est aujourd'hui de pérenniser cette collaboration entre la Ville et le quartier pour continuer la réalisation de projets et le dialogue entre habitants et administration. Du côté habitant, il est espéré que « *la dynamique continue le plus longtemps comme ça parce qu'elle est riche* » (HAB1, 15 mars 2021). Néanmoins il y a certains doutes qui sont exprimés en parlant du côté Ville. En effet, de ce point de vue, la dynamique est « *vraiment dépendante des personnes* » (HAB1, 15 mars 2021). En interrogeant les acteurs impliqués et représentant les intérêts de la Ville de Lausanne, le discours est optimiste et démontre le même désir de poursuivre dans la discussion et la collaboration pour le futur du quartier.

« Je pense que c'est ça la magie du Vallon et c'est là-dessus qu'il faut continuer à miser. Il faut continuer de débattre, de discuter et de faire rencontrer des points de vue avant de décider ce qu'on fait pour la suite. [...] maintenant je suis un peu monté en graine donc c'est un peu différent je suis plus chef de projet mais responsable de l'unité. Donc j'ai plus mon mot à dire et le chef de service de l'urbanisme c'est aussi quelqu'un de plus jeune. Il y a eu un renouvellement et je crois qu'on évalue à sa juste

valeur l'expérimentation du Vallon alors que ce n'était pas forcément le cas auparavant. » (APU3, 31 mars 2021)

6.1.3. Des projets aboutis

Le but de ce point n'est pas de lister et expliquer chaque projet ayant eu lieu au sein du quartier du Vallon depuis le lancement de la démarche en 2010. En effet, cela serait un travail conséquent et sans grande pertinence au sein de notre recherche. De plus, l'étude du LAB-U de l'EPFL, en cours actuellement, a pour rôle de réaliser cela, afin de mettre en lumière tout ce qui a été effectué par les différents acteurs impliqués dans la démarche. Le but de ce point est plutôt de rendre compte de certains mécanismes à l'œuvre lors de différentes réalisations dans le Vallon.

Le quartier a longtemps été oublié par les autorités publiques et le Vallon manquait cruellement d'espaces publics qualitatifs. Les habitants du quartier, au travers de la démarche participative, ont mis l'accent sur une valorisation de l'existant. En effet, il est important pour eux que le futur bâti sur la friche ne soit pas la seule préoccupation des autorités pour le quartier. Aussi, une amélioration de l'existant permet d'assurer une meilleure cohérence avec le futur quartier. De ce fait, de nombreuses réalisations ont vu le jour dans le quartier pour le valoriser. Parmi celles-ci, on peut mentionner la fermeture de la route du Nord au trafic motorisé, la construction d'une place de jeu sur d'anciennes places de parc, la libération des garages des AMV pour créer des ateliers ou encore la création de plantages au sein du quartier.

« On a pu en collaboration avec la Ville, il faut rendre à César ce qui appartient à César, on a pu faire beaucoup de choses. On a aménagé une place de jeux, fait fermer une route sur la place du Nord, réhabilité un bas-relief au niveau des anciens magasins de la ville. Réinvestir la cour et rouvrir les garages pour en faire des ateliers participatifs ouverts sur le quartier. C'est toute une réflexion sur la revalorisation et la requalification des anciens magasins de la ville. C'est un chantier immense. » (HAB1, 15 mars 2021)

Il est important de spécifier que ces réalisations ont certes pu être réalisées par une étroite collaboration entre les habitants et la Ville de Lausanne, mais que l'impulsion venait des habitants. Cela se reflète dans les propos tenus par une membre de l'AQV lorsqu'elle explique qu'il a fallu forcer les autorités « à tenir compte de l'avis de sa

population à un niveau très local, pour des enjeux de quartier qui touchent concrètement à la qualité de vie » (HAB3, 14 avril 2021). L'idée, défendue par les habitants du quartier, est qu'il n'est pas possible d'obtenir des changements si ceux-ci ne sont pas réclamés avec insistance.

Du côté des acteurs publics, le cas du Vallon ressort comme un cas intéressant par la concrétisation de nombreux projets. En effet, comme l'explique le représentant du SU au sein du projet du Vallon, une des forces de la démarche participative est d'articuler le court terme et le long terme. Le court terme s'exprime par la requalification du quartier et l'aboutissement de projets, donnant un nouveau souffle à la démarche et permettant aux habitants de pouvoir observer une évolution concrète de leurs demandes. Tandis que le long terme s'articule autour du projet urbain prévu sur la friche et donc sur quelque chose de moins tangible. Cette manière de naviguer entre ces deux temporalités est un élément qui sera utilisé dans d'autres démarches institutionnelles.

« Donc cette manière de réfléchir à long terme avec un projet d'urbanisme et le court terme avec des aménagements transitoires. Ça c'est une manière de réfléchir, articuler le court et le long terme, on a pas mal développé ça au Vallon et on est en train de l'importer dans d'autres projets. » (APU3, 31 mars 2021)

L'exemple de la fermeture de la route du Nord dans le quartier au trafic motorisé est un exemple intéressant illustrant certains mécanismes à l'œuvre entre les autorités et les habitants du Vallon. En effet, ce projet ne faisait pas partie des objectifs initiaux prévus au sein de la démarche. Cependant, les habitants voulaient réduire la quantité de voiture au sein du quartier et fermer cet axe routier permettait de dévier près de 5'000 véhicules aux heures de pointe. Pour fermer une route, il faut réaliser une étude d'impact pour estimer le report de trafic. Les habitants, en collaboration avec le SU, ont alors profité du mandat donné par la Ville à d'un bureau d'ingénieur en mobilité chargé de faire une étude globale sur le quartier, pour réaliser ce complément d'étude. Par la suite des aménagements transitoires ont permis de tester la fermeture de la route, à moindre frais. Le chef de projet du Vallon raconte :

« Il y a ce côté "démerde" ou on essaie d'arriver à l'objectif et de voir ensuite comment on y arrive, on doit faire avec ce qu'on a. [...] Par exemple pour couper l'axe au trafic de transit, encore aujourd'hui il y a essentiellement du marquage et des choses comme ça. On la fait très rapidement, en recyclant des assises en bois qui venaient d'un autre projet. Donc on n'a pas mis des centaines de milliers de francs parce que ça nous aurait pris des années pour avoir les crédits. Par contre, on a pu en effet, quand même arriver avec un axe routier qui n'est plus un axe routier mais qui est une sorte d'extension de la place avec cette logique un peu débrouille » (APU3, 31 mars 2021)

Du côté habitant, bien qu'un avis généralement positif ressorte de ce qui a été accompli en collaboration avec la Ville depuis le début de la démarche pour améliorer le quartier, une certaine critique subsiste. En effet, pour certains, cette amélioration de l'existant empêche une réelle discussion et implication des habitants sur le futur bâti prévu au sein du quartier.

« Après ce qui pêche, et ce qu'on a fait avec la critique du PPA, c'est qu'on s'est rendu compte que la majorité de la population, avait été consultée pour arriver aux 45 objectifs qui ne touchaient surtout pas le PPA, mais qui effectivement parlaient plus de la qualité de tout le quartier, de fermer la rue à tout le quartier, de rénover la place de jeux, de mettre une fontaine là et un panneau là. Et puis on a donné beaucoup de visibilité à ces éléments-là pour surtout ne pas trop parler de la friche quoi. Et tous les éléments, de quel type de bâtiment, quelle densité, quelle hauteur, quel gabarit, quel type de tissu on est en train de construire, la mobilité aussi avec combien de places de parc on est en train de construire et ben ça on n'en a surtout pas parlé quoi. Là on a trouvé qu'il y avait une lacune en tout cas dans le processus participatif. Après si on veut être très cynique, on peut se dire qu'il n'y avait pas de lacunes et que la Ville quand elle parle de processus participatif elle pense à une consultation de la population. » (HAB3, 19 avril 2021)

C'est pour remédier à ce manque perçu par les habitants que la deuxième édition du festival Ô Vallon a été organisée sur la friche. En effet, celui-ci avait pour but de se réapproprier cet espace et d'entamer une réflexion impliquant aussi les habitants sur le futur quartier qui devrait voir le jour sur le site de l'ancienne UIOM.

6.1.4. Le rôle du groupe de suivi

Le groupe de suivi a été et est encore à l'heure actuelle un élément clé au sein de la démarche participative du Vallon. Celui-ci avait été mis en place avant le lancement

officiel du processus participatif par la Ville de Lausanne. Le responsable de l'unité « Projets urbains » met l'accent sur le fait qu'avant la mise en place du groupe de suivi, il y avait déjà « beaucoup de connexions interpersonnelles très fortes » entre les acteurs et institutions du quartier. En effet, le groupe de suivi n'a pas créé la dynamique de quartier qu'il est possible de retrouver au Vallon. Le pôle culturel important du Vallon, avec la présence des théâtres, le 2.21 et le Pulloff, ainsi que le bar de la Bossette dans lequel de nombreux habitués du quartier se retrouvent et l'historique militant et engagé du quartier étaient des facteurs démontrant une vie culturelle et associative importante avant l'arrivée du groupe de suivi. Cependant comme l'explique le membre du SU, ce dernier « est venu les amplifier et surtout les organiser ».

L'idée d'avoir réuni les différents acteurs clés du quartier, avec les acteurs du domaine public a été un facteur important du succès de la démarche participative et du déroulement de celle-ci durant les années qui suivirent. Le fondateur de Label vert et habitant du quartier s'exprime sur ce sujet en disant : « un autre critère de succès c'est ce lieu qui a été créé au début, en amont de la démarche. Si ça n'existait pas, tout le processus ne pourrait pas avoir lieu de cette manière-là ». La responsable du SLG le rejoint sur ce point en qualifiant la constitution du groupe de suivi de « moment clé ». Selon son point de vue, ce fonctionnement a été quelque chose de novateur au sein de l'administration et du fonctionnement des démarches participatives à Lausanne. En effet, cela n'avait jamais été réalisé auparavant dans d'autres démarches ou processus participatifs réalisés par l'administration communale. Cette nouveauté a permis de faciliter le contact entre la Ville et les habitants et institutions et explique en grande partie la relation de confiance qui a pu être établie et la collaboration qui a été explicitée précédemment.

« Le groupe de suivi traite aussi des actualités et sert de plateforme en fait, vraiment de courroie de transmission entre le quartier et la Ville. » (HAB1, 15 mars 2021)

Le groupe de suivi a permis de faire entendre les besoins des habitants au sein de la démarche. Un habitant du quartier met en avant le groupe de suivi comme « une force de proposition très importante dans le fait d'adapter le dispositif participatif aux réalités du quartier et de développer des idées sur comment toucher au mieux les habitants du quartier. » (HAB1, 15 mars 2021). En effet les quatre réunions annuelles du groupe de suivi permettent aux différents acteurs d'exprimer leur point de vue, de débattre et de

communiquer efficacement autour des différentes thématiques entourant le Vallon et le futur de la démarche.

« [...] le groupe de suivi, sa richesse c'est d'avoir toujours pu, en fait, être force de proposition et d'être dans le dialogue pour définir comment on veut avancer. Qu'est-ce qu'on se donne comme outil? Qu'est-ce qu'on se donne comme espace de discussion? Quelles sont les prochaines étapes? Comment on avance? » (HAB1, 15 mars 2021)

Pour l'animatrice socioculturelle au sein du quartier, le but du GS « est de créer du commun ». Elle explique son propos en affirmant qu'il faut travailler avec une gouvernance partagée pour résoudre des problèmes de manière efficace. Elle explique que le groupe de suivi oblige ses membres à s'intéresser à des questions sortant de leur domaine de compétences. Selon elle, c'est une force indéniable de la mise en place du groupe de suivi au sein du quartier du Vallon.

« [...] faire la ville et habiter la ville et bien ça demande de réunir des acteurs qui ont des compétences et des points de vue différents selon leur discipline. Et je pense que c'est le constat qu'on a toujours fait et qu'on a essayé de mettre en œuvre avec le groupe de suivi : décloisonner les disciplines. » (ASC1, 21 avril 2021)

Un point très important dans le bon fonctionnement du groupe de suivi à l'interne et sur le long terme est mis en avant par un de ses membres qui représente la Ville de Lausanne. Elle explique que dans ce dernier « les acteurs du quartier sont majoritaires et non les acteurs de l'administration ». En effet, seulement deux personnes représentent l'administration au sein du GS. Elle estime que « ça leur donne un sentiment que c'est le leur » et ce faisant, les membres-habitants « s'approprient vraiment ce groupe de suivi ». Elle qualifie le GS d' « outil de partage et de coordination » visant à « travailler ensemble » et non pas à amener les habitants là où l'administration ou le politicien voudrait. De plus, elle met en avant le fonctionnement des séances du groupe de suivi, dans lesquelles elle souligne que la parole est majoritairement donnée aux acteurs du quartier.

« Nous on prend l'information et on fait le suivi de l'information mais aujourd'hui encore ça fonctionne comme ça où c'est beaucoup eux qui ont la parole [...] au final c'est eux qui se parlent entre eux entre acteurs et nous on est un peu spectateurs et

on fait ce lien là avec l'administration par la suite. Pendant la séance de suivi on intervient très peu » (APU2, 24 mars 2021)

Comme l'explique le membre du SU, le groupe de suivi permet aussi de « désamorcer des choses ». Ce dernier réunit des acteurs du quartier varié en son sein. En effet, les institutions sociales, telles que la fondation ABS ou l'Armée du Salut en font partie. La présence de ces institutions et des différents services qu'elles proposent est une source de conflit au sein du quartier par les nuisances qui en découlent. L'urbaniste en charge du projet urbain dans le quartier prend l'exemple de l'installation de toilettes publiques au sein du Vallon. La présence de population marginalisée au sein du quartier nécessitait l'implantation de toilettes publiques au sein du quartier. Des problèmes avaient été constatés en raison de ce manque et en discutant au sein du groupe de suivi il a été possible de trouver une solution par les différents acteurs. Les acteurs représentant la Ville ont signalé qu'ils ne leur étaient pas possible de leur côté de les installer. Les habitants et institutions ont alors pris l'initiative d'installer des toilettes sèches par leur propre moyen, pour éviter de futurs débordements et tensions au sein du Vallon.

« [...] il y a eu un partage d'informations et une manière de trouver des réponses en faisant un ping pong à l'intérieur du groupe de suivi et sans forcément passer par Monsieur le Syndic en lui signalant que ça ne va pas du tout dans le quartier quoi. Il y a eu des raccourcis hyper féconds parce que c'est des gens du même quartier, des institutions, des habitants, des usagers qui peuvent se parler régulièrement. » (APU3, 31 mars 2021)

La mise en place du groupe de suivi dans le quartier du Vallon est aujourd'hui perçue comme un élément fructueux de la démarche participative. Ce faisant, l'idée a été reprise par les acteurs publics au sein d'autres processus participatifs lancés par la Ville de Lausanne. En effet, le responsable de l'unité « Projets urbains » à la Ville de Lausanne explique que le GS l'a inspiré dans le cas du quartier de Sévelin. La démarche a été lancée en 2015 et son démarrage a été accompagné de la mise en place de deux groupes. Tout d'abord un groupe de suivi regroupant des habitants cherchant à s'investir sur les enjeux à long terme du quartier, par exemple le PPA. Et ensuite un groupe plus axé sur les événements et l'animation au sein du quartier fonctionnant, comme « une sorte de kit guinguette pour expérimenter la fête et la danse » (APU3, 31 mars 2021) au sein du quartier.

6.1.5. Des points de tensions

Même s'il existe une réelle collaboration entre les habitants du Vallon et les acteurs représentant l'administration, un habitant met l'accent sur le fait que l'image de l'harmonie n'est pas celle qu'il faut avoir vis-à-vis de la démarche participative. En effet, celui-ci explique que l'image devrait être celle « d'une polarité où il y a un champ de tension permanent ». La relation entretenue par les autorités et les habitants du Vallon repose alors sur un équilibre fragile. Plusieurs événements sont ou ont été source de tension entre les habitants du quartier et les autorités administratives.

Une source de tension provient d'une annonce effectuée par le syndic, en charge du dicastère de la culture et du développement urbain. C'est à travers un article du quotidien 24 heures, détaillant la politique culturelle en devenir à Lausanne, que les ambitions de la Ville par rapport au quartier du Vallon sont annoncées. Le syndic explique qu'il souhaite « regrouper les activités, structures et outils du Pulloff et du 2.21, deux petits théâtres qui évoluent, aujourd'hui, côte à côte à la rue de l'Industrie » (Cordonnier, 2018). Le but est de « créer au Vallon un pôle plutôt tourné vers le théâtre de texte et destiné d'abord aux compagnies locales » (Haddou, 2018).

Les habitants du quartier et les institutions culturelles concernées par cette nouvelle ambition de la Ville sont inquiets face à cette annonce. Les habitants sont surpris d'apprendre la volonté des autorités administratives au travers d'un article de journal, alors que ce point n'a jamais été abordé au cours d'une séance de groupe de suivi.

« Et là tout d'un coup la Ville de Lausanne, monsieur Junod, nous dit qu'il veut faire un centre théâtral au Vallon. Il y a le 2.21, il y a le théâtre du Pulloff et les principaux intéressés n'en ont jamais entendu parler. Ce n'est pas très participatif ça. Et peutêtre que ça ne concerne pas que les théâtres et la Ville, ça concerne aussi le quartier. Pas qu'on est contre les théâtres ni même contre l'idée mais faut pas que ça soit quelque chose d'unilatéral. [...]. C'est par les médias qu'on a appris que Mr. Junod aurait bien vu, avec le développement de la culture, un pôle théâtral au Vallon. Vraiment, ça nous est tombé sur la tête. » (HAB2, 14 avril 2021)

Les habitants du quartier ont fortement réagi à ce qu'ils ont perçu comme un manquement participatif. En effet, personne dans le quartier n'a pu exprimer son point de vue par rapport à cette vision de pôle culturel de la Ville de Lausanne au Vallon. Un habitant du

quartier s'exprime sur le sujet en disant : « On ne peut pas réduire le Vallon à un pôle théâtral qui ne serait pas le résultat d'une réflexion avec le quartier. Là, ça donne l'impression que le 2.21 et le Pulloff bataillent dans leur coin, qu'ils cherchent à briller alors qu'ils souhaitent être partie prenante d'une démarche globale et harmonisée ; il n'est pas possible d'éluder leur ancrage local. » (Haddou, 2018). Les habitants ont rapidement interpellé les autorités administratives en affirmant que la proposition d'un pôle théâtrale au Vallon était issue d'une relation unilatérale et non pas comme « le fruit d'une réflexion commune du quartier et des autorités » (ibid.). Les habitants du quartier ont fait comprendre leur désir et l'importance de rester, comme l'explique un habitant, « un partenaire dont les compétences et l'engagement sont reconnus » (ibid.). Il est donc essentiel qu'ils puissent faire remonter leur expertise aux autorités et non pas rester uniquement dans une posture consultative.

Un autre point de tension similaire a été l'installation d'une coopérative d'habitation au sein du quartier du Vallon. En effet, la Ville a décidé d'instaurer une coopérative au sein d'un ancien immeuble présent à la rue de l'Industrie. Les habitants n'ont à aucun moment été mis au courant de cette volonté et n'ont jamais pu s'exprimer sur le sujet. Une habitante explique à ce propos : « il y a eu aucune démarche participative vis-à-vis de ça. Il y avait une rénovation qui était nécessaire mais on n'a absolument rien eu à dire » Ce projet est passé complètement à côté de la démarche participative et a été perçu comme imposé par les autorités. Cela crée une réelle problématique pour les habitants du quartier qui voient cette coopérative comme non intégrée à l'ambiance du quartier et ne participant pas à renforcer la vie de celui-ci.

« Il y a eu la coopérative d'habitations à rue de l'Industrie 6 qui a totalement échappé au quartier. Après c'est une coopérative donc ça peut être sympa mais en réalité les habitants n'ont aucun lien. [...] dans la mesure où on aimerait être acteur de notre quartier ben cette coopérative c'est des gens qui ont trouvé le quartier sympa, les loyers pas trop chers et qui sont venus là. Il n'y a pas l'idée de créer une dynamique de quartier avec des rencontres ou des proximités dans les contacts. » (HAB2, 14 avril 2021)

Ces deux moments montrent des similarités. En effet, dans les deux cas, la source du problème pour les habitants a été de ne pas être inclus dans le processus de réflexion et

de construction des projets. Ils ont été mis devant le fait accompli, ce qui les a fortement dérangés, sachant qu'un groupe de suivi a été mis en place pour assurer une bonne communication entre les autorités publiques et les acteurs et habitants du quartier.

Le chef de l'unité « Projets Urbains » de la Ville de Lausanne est conscient qu'il peut arriver que certains points concernant le quartier puissent échapper au GS et aux habitants du Vallon. Pour lui, cela est dû à un manque de communication à l'intérieur du système politico-administratif. Lui-même admet ne pas forcément être au courant de certains points. Il n'était par exemple pas au courant de l'implémentation d'une coopérative d'habitation dans le quartier et n'a, de ce fait, pas pu transférer l'information au GS. Il s'exprime à ce sujet lorsqu'il dit :

« [...] il y a des services qui ont rénové un bâtiment et fait un appel pour installer une coopérative d'habitants. Ça s'est fait et les gens ont découvert ça. Les services de la Ville continuent à développer leur propre politique et parfois malheureusement on n'a pas l'info en première main et on ne peut pas non plus la porter ou la mettre en discussion dans ce groupe parce que ça s'est fait à notre insu. » (APU3, 31 mars 2021)

Pour lui, cela s'explique par un manque de formalisation du processus dans son ensemble. Contrairement à un contrat de quartier où une personne est directement en charge d'un processus fortement réglementé, le cas du Vallon est plus informel, ce qui fait qu'il n'y a pas de contraintes légales obligeant les différents services à s'organiser et à passer par les acteurs en charge pour faire des projets au sein du quartier. Les acteurs publics présents au sein du GS n'étaient pas « *l'entonnoir obligatoire de tout ce qui concerne le quartier* » et n'ont pas été reconnu officiellement comme « *les répondants du* quartier » au sein de l'administration publique lausannoise. C'est une limite importante du processus.

« Ça peut fragiliser la démarche en disant pourquoi on perd notre temps à venir passer des séances de GS s'il y a plein de décisions qui se prennent à côté de nous et sans nous informer. C'est une des faiblesses de ce processus pas complètement formalisé. » (APU3, 31 mars 2021)

L'important pour les deux côtés est alors de trouver un équilibre car, comme rappelé par la responsable du domaine logements d'utilité publique et établissements publics, la situation du quartier du Vallon n'est pas inscrite dans une logique de conflits et les tensions n'ont jamais pris le dessus ou fermé les portes à la discussion et à la collaboration.

« C'est assez étonnant, parce que je trouve qu'il pourrait y avoir beaucoup plus de conflits finalement parce qu'avec tout ce qui a été entremêlé on aurait pu vraiment se retrouver avec un front durci d'habitants s'opposant à une administration qui avait d'autres idées. Ça ne ce n'est quand même pas produit. » (APU1, 24 mars 2021)

Pour un membre de l'association de quartier du Vallon, si ces tensions n'ont jamais amené à une confrontation c'est grâce à la qualité du dialogue entre les acteurs et une situation de négociation permanente entre ces derniers.

« S'il y avait des tensions et que l'une ou l'autre partie dirait à un moment donné : vous faites ce que vous voulez, nous on n'est plus d'accord et on claque la porte, il n'y aurait plus de processus. C'est pour ça que je dis qu'il y a une telle qualité de dialogues et d'échange. Ça ne veut pas dire qu'on est d'accord sur tout mais ça veut dire qu'on est en capacité d'avoir cette tension et cette situation de négociation permanente. Une négociation en bon terme, d'adultes à adultes où on s'écoute. » (HAB1, 15 mars 2021)

6.1.6. Rôle et contraintes des acteurs publics

En interrogeant les acteurs représentant les intérêts de la municipalité au sein du GS, différentes contraintes sont ressorties qui limitent leur marge de manœuvre au sein de la démarche participative.

Tout d'abord, les acteurs sont limités par la légalité des propositions et envies habitantes au sein du quartier. Il arrive que les habitants du Vallon aient des envies ou fassent des propositions pour le développement et la requalification de leur quartier, qui ne prennent pas correctement en compte le cadre légal et les contraintes induites par les demandes effectuées. Le rôle des acteurs publics est alors de recadrer les habitants au sein des limites allouées. La chargée de projets habitat et cadre de vie de la Ville de Lausanne raconte à ce sujet :

« La Ville garde juste le mot de la faisabilité. Pas dans l'idée, ni même dans la réalisation. C'est vraiment selon les contraintes, qu'elles soient environnementales,

qu'elles soient du bâti, techniques, enfin voilà. Et ça oui, on est un peu maître de ces contraintes là en tout cas on a plus l'expertise de ça. » (APU2, 24 mars 2021)

Les acteurs publics constatent un certain décalage entre les propositions habitantes et les contraintes auxquelles ils se retrouvent très rapidement confrontés au sein de leur travail. Cette idée du rôle des acteurs publics comme garant de la faisabilité se retrouve aussi chez une autre représentante de l'administration lorsqu'elle dit :

« Je pense qu'on a finalement plus été les garants de la faisabilité. De leur dire que ça c'est les contraintes légales et qu'il ne faut pas aller jusque-là. C'est souvent en fait leur rappeler ça. Aussi pour les bâtiments, il y a aussi un droit du bail et des choses qu'on doit respecter que cela vous déplaise ou non. C'était plutôt ça qu'on devait remettre sur le tapis » (APU1, 24 mars 2021)

Tout ce qui veut être réalisé en termes d'aménagement et de transformation du quartier doit respecter des codes très précis. L'urbaniste chargé du projet du Vallon nous explique qu'il n'est pas possible de fermer une route du jour au lendemain. En effet, il faut réaliser des études de mobilité et passer par différentes institutions pour obtenir des autorisations. Il faut alors expliquer aux habitants ces mécanismes et s'assurer que le cadre légal soit respecté pour chaque demande exprimée par les habitants du quartier.

« Il y a tout ce qui est nécessaire en termes de respect du cadre légal et réglementaire. Couper une route, il faut faire des études de mobilité pour voir comment va s'organiser le report du trafic lorsque ça sera coupé. On doit faire une procédure vis-à-vis du canton pour avoir une autorisation, etc. Même chose pour réaliser des plantages, il faut s'assurer que la terre soit de qualité, il faut supprimer les baux des personnes qui utilisaient les jardins avant les plantages, il faut organiser la distribution des parcelles de plantage. Et c'est comme ça pour tout. [...] Il y a toute la petite mécanique qui va derrière. » (APU3, 31 mars 2021)

Les acteurs publics investis sont aussi contraints par deux facteurs clés : le temps et l'argent. En effet, ceux-ci ne sont pas uniquement mandatés pour s'occuper du projet du Vallon et doivent aussi investir leur temps de travail sur différents projets en cours au sein de la ville de Lausanne. Les acteurs publics expliquent que le temps passé sur le projet du Vallon dépasse le cadre formel de leurs heures de travail. Leur investissement au sein de la démarche a été très important comparativement à d'autres projets sur lesquels ils

travaillent. La responsable du Domaine Logements d'utilité publique & Etablissements publics raconte son investissement lorsqu'elle dit : « [...] on y a passé des heures et des soirées jusqu'à 3-4 heures du matin. C'était un truc aussi un peu fou quoi ». Cependant cela n'est pas forcément du goût de leur supérieur qui souhaite un investissement en temps proportionnel au projet concerné.

« A priori je n'ai pas eu d'ordre d'arrêter l'animation de groupe de suivi dans le quartier. Je n'en parle pas trop non plus pour être honnête parce que si mes supérieurs savaient combien de temps ça prend peut-être qu'il dirait qu'on arrête tout. » (APU3, 31 mars 2021)

Cet investissement temporel semble jouir d'un caractère exceptionnel. En effet, la DP est en cours depuis 2010. La responsable du SLG s'exprime sur ce sujet lorsqu'elle dit :

« Maintenant côté Ville je pense que c'était hyper intéressant mais que c'était hyper chronophage. Je ne pense pas qu'on puisse se permettre, de répliquer cette façon de faire, à ce rythme-là. Je veux dire, ça fait 7 ans voire 8 ans [...] cette liberté-là jamais plus jamais personne ne nous la-donnera, c'est clair. » (APU1, 24 mars 2021)

Au niveau financier, les acteurs du domaine public sont aussi contraints par les budgets à disposition de leur dicastère. En effet, pour des petits événements, animations de quartier, des budgets participatifs sont suffisants pour assurer les frais et ceux-ci ne sont pas trop compliqués à obtenir. Mais lorsque dans le quartier, la nouvelle place de jeux a été aménagée, les jardins ont été créés ou encore la route du Nord a été fermée, les coûts induits ont été beaucoup plus élevés. Et comme l'explique la responsable du domaine logements d'utilité publique et établissements publics, en Suisse, il n'est pas envisageable pour les autorités de faire des aménagements qui ne sont pas chers et pas de bonne qualité.

« On voit que si vous faites des démarches participatives de quartier on tombe tout de suite dans du lourd et du dur si on veut être crédible et faire des choses, qui ne sont pas justes des petites choses. Et on est tout de suite dans de l'aménagement. Et en Suisse, on ne peut pas faire du provisoire pas cher et de moindre qualité, ça ne rentre pas dans notre ADN. » (APU1, 24 mars 2021)

L'aspect financier est encore plus contraignant lorsque les aménagements concernent des services autres que le SU et le SLG. En effet, seuls ces deux services sont représentés au sein du groupe de suivi et si les aménagements concernent les domaines de l'espace public, des routes ou de la mobilité, il est plus difficile de débloquer les budgets et de convaincre les acteurs de ce service de la pertinence du projet en question.

« Je pense que la chose la plus difficile pour moi, un peu comme garant ou pilote de la démarche participative, c'était de réaliser les demandes de transformation qui étaient demandées par les habitants ne figuraient pas forcément dans l'agenda des différents services techniques de mes collègues. Moi comme urbaniste je ne suis pas l'architecte-paysagiste, je ne suis pas responsable des places de jeux mais j'avais un peu ce rôle de plaque tournante et d'aiguillage par rapport à d'autres services. Donc je pense que c'est ça la difficulté principale. Chaque service a son agenda et des projets qu'il veut faire en 2021, 22, 23, et tout d'un coup ça arrive comme ça, bottom up, et il faut essayer d'amener ces idées à maturité et de pouvoir les réaliser. » (APU3, 31 mars 2021)

6.1.7. Priorités politiques

Il est important de rappeler que le projet urbain initié en 2010 par les autorités publiques a été impulsé par le Conseiller municipal de l'époque Olivier Français. A ce moment, l'idée est claire, il faut construire de nouveaux logements sur la friche laissée par la destruction de l'UIOM. En effet, la Ville, propriétaire du terrain voit en cet espace une opportunité pour pallier le manque de logements au sein de la ville de Lausanne. Pendant les premières années de la démarche participative au Vallon, la pression foncière est forte et les marges de manœuvre sont restreintes autant pour les habitants que les acteurs publics quant au futur de la friche du Vallon. L'urbaniste en charge du projet raconte :

« C'est clair que tant qu'il y avait une pression très forte sur le territoire, les 4-5 premières années où il y avait le portage d'Olivier Français qui était très volontariste, il fallait faire un quartier dense sur le terrain du Vallon. Ce n'était pas négociable. C'était une commande politique et on suivait ça. C'est pour ça que moi je n'avais pas la marge de manœuvre pour dire : "mais vous êtes sûr que 25'000m2 c'est une bonne idée ?" Moi j'ai récupéré ce dossier, il y avait une évaluation en amont comme quoi il y avait une capacité d'accueil pour 400 habitants et emplois, etc. donc on partait làdessus. » (APU3, 31 mars 2021)

Cependant, les priorités politiques ont changé au fur et à mesure de l'avancement de la démarche au sein du quartier. En effet, en 2016, Olivier Français n'est pas réélu en tant que Conseiller municipal à la Ville de Lausanne. C'est Grégoire Junod, syndic actuel de Lausanne, qui reprendra ses fonctions en tant que Conseiller municipal. Un changement de bord politique s'opère alors. Effectivement, Olivier Français est membre du Parti Libéral-Radical (PLR), alors que Grégoire Junod représente le Parti Socialiste Suisse (PSS). Ce changement politique va remanier les priorités au sein de la municipalité, notamment en termes de besoins constructibles au sein de la ville de Lausanne. Le chargé « Projets Urbains » explique que « la pression s'est allégée avec ce changement politique ou on est passé de droite à gauche ». En effet, les priorités politiques ont changé et la nouvelle municipalité en place a préféré se concentrer sur les projets phares de la ville, regroupés au sein du projet métamorphose. Il a été estimé que l'offre en logement proposée par les différents nouveaux quartiers en construction au sein de métamorphose permettait de pallier les besoins de logement de la Ville.

« Le portage politique se concentre en effet d'abord sur Métamorphose, qui depuis 10 ans est vraiment le grand geste politique. Ça c'est vraiment l'aspect prévisible sur lequel s'appuient beaucoup les politiques. [...] le positionnement a évolué avec le temps, avec le plan directeur communal notamment et d'autres projets qui ont bien avancés, on se rend compte qu'on arrive à accueillir les emplois et habitants pour lesquels on s'était engagé dans un certain nombre de grands sites majeurs. Et en fait, pour simplifier, on n'a pas besoin du Vallon en termes de quantité d'accueil de logements et d'emplois. Donc ça a un peu baissé la pression. » (APU3, 31 mars 2021)

Ce changement de vision sur la friche du Vallon a fortement rassuré les habitants du quartier, effrayés par l'idée de voir, arriver brutalement de nombreux nouveaux logements au sein de leur quartier.

« La construction dans le quartier se tiédit un peu et n'est plus d'actualité parce qu'il y a eu des changements à la tête de ce service et les municipaux qui s'occupaient de la promotion de ce quartier ont changé de fonction. Donc c'était Olivier Français. Du coup, c'était des enjeux qui nous dépassent complètement. Typiquement le nouveau syndic qui arrive et qui dit : "ah, le projet n'est plus vraiment très nécessaire et d'actualité, donc il faut repenser le Vallon". Nous on a surfé un peu là-dessus. Ça a rassuré tout le quartier de se dire qu'ils ne vont pas amener les bulldozers demain

donc on a un peu de répit pour essayer de continuer notre démarche. » (HAB3, 19 avril 2021)

Le fait que le projet urbain sur la friche du Vallon soit aujourd'hui en pause amène un flou qui laisse perplexe les acteurs du quartier. En effet, l'avenir autour de cette friche est incertain et fortement dépendante des volontés exprimées par la nouvelle municipalité constituée en mars 2021, ainsi que des résultats de l'étude sur le quartier effectuée actuellement par le laboratoire LAB-U de l'EPFL. Interrogé sur l'avenir de la friche, l'ancienne animatrice socio-culturelle du quartier expose son point de vue sur cette situation en disant :

« Je pense que ça va dépendre de plusieurs choses. Mais déjà, l'intérêt politique pour le quartier. Il y a une nouvelle municipalité. Que va-t-elle faire de ce projet ? Quid de cette nouvelle municipalité. Quelle est la volonté politique ? Je pense qu'elle n'est pas très claire et pas encore posée. D'autre part il s'agira de voir les résultats de l'étude de l'EPFL et de voir ce qui émerge en termes de participation et d'implications habitantes. Est-ce que ça résonne avec leurs envies ? » (ASC1, 21 avril 2021)

Les changements de priorités politiques semblent concorder avec une problématique pertinente soulevée par différents acteurs rattachés à la démarche participative du Vallon. En effet, le cas du Vallon, bien que souvent mentionné comme un cas singulier et fort intéressant, est très peu mis en lumière par les acteurs publics et politiques. Alors que des projets tel que métamorphose sont très exposés au sein de la politique de communication de la Ville de Lausanne, la démarche participative du Vallon et ses particularités semblent rester dans l'ombre. L'urbaniste en charge du projet explique que cela pourrait venir du fait que « le politique n'a pas pris la mesure de ce caractère de laboratoire innovant du Vallon ». De plus, il raconte qu'il n'a jamais été possible de réellement valoriser le projet à l'interne avec des publications et des recherches. Du côté habitant, l'avis est plus nuancé. En effet, le ressenti est que les autorités publiques ne souhaitent pas mettre trop en lumière ce qui se passe au Vallon pour que cela ne soit pas répliqué dans d'autres quartiers lausannois. Comme l'explique un habitant :

« [...] c'est vrai qu'on sent bien que c'est super ce qui se passe au Vallon mais la Ville ne veut pas trop mettre de projecteur là-dessus en disant que c'est un cas-modèle parce qu'on n'aimerait pas non plus que dans chaque quartier on ait des habitants super mobilisés. Je suis pas du tout dans les arcanes des réflexions politiques au niveau de la Ville mais c'est ce que je ressens. » (HAB1, 15 mars 2021)

6.2. Réappropriation habitante de la démarche

La démarche participative a été freinée en 2013-2014 du côté des autorités publiques (*cf.* point 5.3.2). Les habitants du quartier du Vallon se sont alors réapproprié la démarche pour qu'elle continue à avancer et que les objectifs établis lors des ateliers puissent être mis en œuvre. Une habitante du quartier va même jusqu'à affirmer que les habitants ont forcés les autorités à tenir compte de l'avis de la population pour des enjeux locaux de quartier.

« Par effet ricochet ou boule de neige, les choses ou pu être réalisées par rapport aux objectifs et demandes habitantes de 2010. C'est aussi grâce à, comme je le disais avant, une réappropriation de la démarche. On a poussé pour que ça se fasse, on a écrit aux municipaux et ça permet que cette vie de quartier prenne corps sur de nouveaux espaces. » (HAB1, 15 mars 2021)

Cette réappropriation des différents objets de la démarche participative la place en dehors de nombreuses autres démarches institutionnelles. La démarche a pris une nouvelle tournure à partir de ce moment. L'urbaniste en charge du projet raconte :

« C'est une des spécificités de ce projet, d'ailleurs ça nous amène à le présenter à la Confédération à Berne ou ailleurs ou dans des formations diverses parce que c'est en fait un cas assez unique. Souvent ce qu'on observe c'est soit les pouvoirs publics arrêtent parce qu'ils ont atteint leurs objectifs, ou soit il y a un essoufflement des participants. Et là c'est un peu le miracle du Vallon. C'est un petit laboratoire incroyable pour ça. Le miracle du Vallon c'est qu'on était parti pour faire de la participation par rapport à un projet d'urbanisme et au final on en a fait davantage pour améliorer le quartier existant. » (APU3, 31 mars 2021)

Dans les points suivants, certains facteurs ayant permis cette réappropriation habitante de la démarche seront exposés et détaillés.

6.2.1. Fort investissement habitant

Lorsque le Vallon est évoqué, son identité marquée et singulière au sein de la ville de Lausanne revient souvent. En parlant du quartier le membre du SU le qualifie de « microcosme très particulier » dans lequel on retrouve des « pionniers de la gentrification ». Il souhaite mettre en avant l'attachement qu'éprouvent les habitants pour

leur quartier, notamment pour son côté alternatif ainsi que leur fort investissement au sein de la vie locale du Vallon.

« [...] il y a un attachement fort dans ce quartier qui nourrit l'envie des habitants de participer ou en tout cas de donner du temps pour la vie de quartier » (APU3, 31 mars 2021)

Il est important de mettre en évidence le fait que l'investissement temporel conséquent des habitants au sein de cette démarche est absolument bénévole. Sans celui-ci, de nombreuses réalisations n'auraient pas vu le jour et la dynamique présente au sein du quartier n'existerait pas aujourd'hui. Un habitant du quartier s'exprime à ce sujet en disant : « c'est toujours un accompagnement bénévole qui est derrière pour que la dynamique fonctionne. Il y a beaucoup d'investissements mais il y a beaucoup de monde dans le quartier » (HAB1, 15 mars 2021). En effet, sans un nombre suffisant d'habitants investis au sein du quartier et de la démarche, il aurait été trop difficile pour une poignée de personnes de faire évoluer cette dernière, car l'investissement temporel a été et est encore aujourd'hui conséquent.

Une grande force du quartier a été que durant les plus de 10 ans de démarche participative, l'investissement n'a pas faibli. En effet, le groupe de suivi a trouvé de nouveaux membres en cours de route, l'association de quartier s'est étoffée et le comité a été renouvelé. Aujourd'hui il ne reste que deux membres-habitants encore actifs qui étaient déjà là au lancement de la démarche en 2010. Ils sont d'ailleurs moins actifs aujourd'hui pour laisser la place à des nouveaux habitants amenant de nouvelles propositions. Une habitante exprime qu'un point clé est que la démarche avance aujourd'hui « avec une certaine unité et continuité dans la réflexion » (HAB2, 14 avril 2021).

« [...] il y a des nouvelles personnes qui ont pris le relais et qui assurent la dynamique. Moi aujourd'hui, clairement je suis beaucoup moins actif qu'il y a 5 ans. Il y a un passage de témoin car c'est vrai que l'engagement est conséquent. Ça a été par moment plusieurs séances par semaine, avec la Ville et le quartier. Ça je pense que c'est une vraie force quelque part, un indicateur de cette dynamique qui est née de ce processus c'est qu'il y a toujours de nouvelles personnes qui s'impliquent et qui se bougent pour amener des choses. » (HAB1, 15 mars 2021)

Cet investissement habitant important et constant est un élément rare au sein des démarches participatives et même à un niveau plus général vis-à-vis de son quartier ou de son espace de vie. En effet, pour le responsable de l'unité « Projets urbains », comme les projets des quartiers de Sévelin et des Plaines-du-Loup qui ont, également bénéficié de processus participatifs, cet aspect du quartier du Vallon est un élément singulier.

« Finalement, c'est devenu l'ADN des interventions au Vallon. On ne fait rien sans participation au Vallon. La place du Vallon a été mise en zone de rencontre et ce sont des habitants qui tenaient les marteaux piqueurs pour le dégrappage. Pour moi, ça c'est unique. Je ne connais aucun autre exemple, en tout cas lausannois. » (APU3, 31 mars 2021)

Ce fort investissement habitant a aussi permis de nombreuses réalisations de revalorisation au sein du quartier qui n'auraient pas été possibles autrement. L'exemple du nettoyage des bas-reliefs présents au sein du quartier est particulièrement évocateur. En effet, un bâtiment présent au Vallon possède un bas-relief classé comme objet patrimonial. Cependant son état était fortement dégradé par la pollution. La Ville ne pouvait pas débloquer d'argent pour revaloriser ce patrimoine historique car cela aurait nécessité l'intervention d'une délégation patrimoniale fort onéreuse. Les habitants du Vallon ont alors pris en charge les travaux avec leurs propres moyens et ont fait appel à une expertise patrimoniale ponctuelle pour redonner vie au bas-relief.

« Ils (les habitants) étaient avec leur brosse-à-dent à nettoyer avec un système d'arrosage assez rudimentaire. On a pu obtenir des effets très importants avec des moyens financiers de la Ville moins importants mais un investissement très fort des habitants et usagers du quartier. » (APU3, 31 mars 2021)

6.2.2. Compétences plurielles des habitants

Au sein du quartier du Vallon, de nombreux habitants actifs dans la démarche participative ou la vie associative de quartier possèdent de nombreuses compétences et savoirs. Par le profil atypique du quartier, les savoirs retrouvés sont nombreux et diversifiés. Certains avaient des compétences en urbanisme par leur formation de géographe à l'université, d'autres étaient des architectes installés dans le quartier, d'autres issus du milieu culturel possédaient des savoirs plus techniques et créatifs.

« Il y a toujours eu ce mélange avec des gens plus dans l'institutionnel, des gens plus dans les milieux créatifs ou associatifs, voire sportifs et culturels. Donc c'est vrai que les compétences sont plurielles. Et on n'est pas que des avocats, d'ailleurs il n'y en a pas. On n'est pas qu'une classe, on est assez diversifié. » (HAB2, 14 avril 2021)

Ces savoirs et compétences ont été une réelle force pour faire entendre les revendications habitantes et les crédibiliser auprès de l'administration publique. Certains habitants connaissaient déjà, en partie, le système politico-administratif et ont rapidement pu établir des stratégies et des projets solidement montés. En effet, les acteurs du domaine public saluent ces compétences et leur reconnaissent un réel poids dans le déroulement de la démarche participative.

« Après il faut dire qu'ils avaient beaucoup de compétences. Et aussi des compétences intellectuelles pour se projeter, et élaborer des stratégies mais d'autre part, ils avaient aussi des compétences de métier, des compétences techniques. » (APU1, 24 mars 2021)

« [...] c'est que parmi les gens très intégrés dans la démarche il y a des gens qui ne sont pas des néophytes. Il y a une personne qui a une formation de géographe de l'UNIL de Lausanne, il y a une personne qui est secrétaire générale de Pro-Natura Valais et qui est même conseillère communale. Donc on a des gens qui connaissent le système politico-administratif et qui ont de vraies compétences de base. [...] Donc c'est là que les quelques personnes que j'ai évoquées avant ont pu consacrer du temps pour mettre en place des projets qui ont ensuite pu être réalisés. » (APU3, 31 mars 2021)

De plus, ils ont eu la capacité d'associer efficacement leur compétence, comme le souligne la chargée de projets Habitat et cadre de vie, de manière « *très complémentaires* » quelle que soit la problématique. Elle souligne le fait qu'ils ont su intelligemment répartir le travail entre eux en fonction de leur compétence et des enjeux.

Un exemple montrant leurs compétences et leur capacité à les valoriser est la manière dont ils ont obtenu la réalisation pour l'ensemble du quartier d'une étude effectuée par un bureau de biologistes.

« Ce sont les habitants qui ont demandé de faire intervenir un bureau de biologiste. C'est assez rare en fait. D'habitude les biologistes interviennent éventuellement à la fin, sur l'aménagement de certains espaces extérieurs. Mais là ils ont dit : non, là on est dans un contexte écologique particulier il faudrait qu'il y ait une expertise biologique très en amont pour qu'on puisse tirer parti du potentiel actuel. Donc là on a été dans le sens de leur demande et on a intégré un bureau de biologiste ce qui ne se fait pas d'habitude. Ils sont venus présenter des résultats intermédiaires et ont alimentés le projet urbain durant le processus. » (APU3, 31 mars 2021)

6.2.3. Le rôle de l'AQV

La formation de l'Association de Quartier du Vallon (AQV), en 2014, par les habitants marque un tournant dans le fonctionnement de la démarche participative. En effet, celleci a permis une émancipation des acteurs du Vallon et un gain d'autonomie. Un membre de l'association de quartier nous explique qu' « il faut une structure qui puisse revendiquer un certain nombre de choses, avoir une existence officielle » (HAB1, 15 mars 2021). C'est ce qu'a permis de faire l'association de quartier. Celle-ci est devenue une entité indépendante du groupe de suivi et de la démarche participative institutionnalisée, offrant aux habitants du quartier de nouveaux leviers d'action pour prendre part activement à la construction et l'animation de leur quartier.

« Moi évidemment, je n'ai pas de pouvoir hiérarchique vis-à-vis de mes collègues. Et là où les habitants ont été très malins c'est qu'ils se sont autonomisés comme association de quartier après quelques années. Au début, c'était juste un groupe de suivi piloté par la Ville et après ils se sont auto-organisés comme association. A partir de là, ils ont pu demander directement aux municipaux et aux politiques de faire des choses. » (APU3, 31 mars 2021)

A travers l'association de quartier, les habitants ont pu directement aller contacter les acteurs politiques sans devoir passer par les acteurs de l'administration présents au sein du groupe de suivi. Comme l'explique la responsable du Domaine Logements d'utilité publique & Etablissements publics ce contact direct entre l'association et les acteurs politiques de la Ville de Lausanne fait que « les habitants ont gagné en autonomie en pouvant vraiment s'adresser autrement à l'administration ». Cette nouvelle manière de communiquer permet aux membres de l'AQV de contourner des obstacles administratifs,

ce qui engendre un gain de temps conséquent et apporte un poids supplémentaire à l'expression de leurs demandes.

« [...] l'association de quartier peut aller convoquer des municipaux, les faire venir dans le quartier et leur demander des choses et quand les municipaux sont acquis à cette cause et bien ce sont eux qui passent la commande à leur service et qui disent on démarre un projet de place de jeux à inaugurer pour l'années prochaine. Là ça devient un ordre de marche. » (APU3, 31 mars 2021)

De plus, l'AQV était un outil important dans la canalisation de tensions permettant d'assurer à la fois une bonne cohésion au sein du quartier, entre les différents acteurs présents mais aussi avec les autorités publiques car comme explicité précédemment un des objectifs de l'association est d' « être un partenaire pour les autorités, institutions et organisations actives dans le quartier et toute autre organisation » (Association de quartier du Vallon, 2021).

« Il y a eu plein de sujets de tensions et de crispations. Mais heureusement ça n'a pas été complètement bloquant ou explosif. Car quand c'était trop le cas, l'association de quartier allait quand même taper sur la table du politique ce qui était une manière de dire : écoutez on vote pour vous et on attend de vous des réponses. Quand les services patinaient c'est comme ça qu'on dépassait les blocages. L'association envoyait des lettres ou invitait les élus sur place pour s'expliquer. C'est une bonne manière pour dépasser ces blocages. » (APU3, 31 mars 2021)

L'association de quartier est, depuis sa création, très active au sein du Vallon. Un de ces buts en tant qu'association est d' « organiser des manifestations pour les habitants et usagers du quartier » (Association de quartier du Vallon, 2021). En effet, celle-ci a organisé de nombreux événements sous des formes diverses et variées et a toujours été impliquée de près dans les projets et manifestations ayant lieu au sein du quartier. Les activités sont trop nombreuses pour être listées mais en reprenant les buts évoqués par l'association, il est pertinent de relever que pour « représenter et défendre les intérêts des habitants et usagers du quartier », ainsi que de « favoriser la cohabitation sociale et culturelle dans le quartier » (ibid.) l'AQV a varié ces propositions d'activités, pour chercher à toucher le plus de monde possible. Dans le quartier du Vallon, par la mixité de population présente et l'investissement des habitants au sein du quartier qui est inégale, les habitants ne sont

pas tous au courant de tout ce qui se passe. Comme nous l'explique un habitant du quartier certaines personnes « savent aussi parce qu'elles ont des métiers et des situations dans le quartier qui font qu'elles sont au courant plus rapidement ou qu'elles ont accès à des documents plus vite, etc. Mais il y a plein de gens dans le quartier, qui n'ont aucune idée de ce qui se discute ». (HAB4, 19 avril 2021) L'AQV a pour mission de diffuser l'information le plus largement possible et de toucher le plus d'habitants possibles. Pour ce faire, il est important de varier les activités proposées tant en termes de fonction que de temporalité. Des activités organisées le soir ne toucheront pas les mêmes personnes que celles organisées l'après-midi. En effet, comme nous l'explique un membre du collectif CArPE et habitant du quartier, « mélanger les types d'activités ça permet d'élargir et éviter ce truc d'entre soi, où ce ne sont que des étudiants et étudiantes intéressés qui viennent faire une étude sur le quartier ». Un autre habitant du quartier soutient un propos analogue lorsqu'il explique que :

« Si tu fais un bar le soir sur la place du Vallon, il y a tout le monde qui vient et ça marche assez bien. Bar, pizza ou cuisine participative par exemple. Ce n'est pas comme dans le contexte de la salle du 2.21, ou il faut attendre une heure avant de prendre la parole et si tu ne parles pas bien, il y a tout le monde qui rigole. » (HAB4, 19 avril 2021)

Il est nécessaire de rappeler que le Vallon jouit d'une situation particulière, par la grande présence de populations marginalisées au sein du quartier. Un des buts de l'AQV est de « veiller au maintien de la mixité sociale » (Association de Quartier du Vallon, 2021). Il est donc important pour l'association et ses membres d'inclure le plus possible ces populations aux activités pour intégrer leur point de vue et pouvoir les représenter auprès des autorités et au sein de la démarche participative. Un membre de l'association, explique qu'il est « toujours important que ce ne soit pas les 5 dimanches de l'association de quartier qui représentent tous les habitants » (HAB2, 14 avril 2021). Elle exprime le point de vue de l'AQV lorsqu'elle explique qu'il était nécessaire pour l'association de « faire de la participation à l'échelle du quartier pour monsieur tout le monde ». Cependant, l'exercice est difficile, car c'est une population qui ne se sent pas légitime et qui ne s'intéresse pas forcément aux problématiques du quartier. Le porte-parole de l'association explicite ce point de vue lorsqu'il dit :

« C'est un défi permanent et j'ai envie de dire qu'on peut le toucher du doigt mais qu'il n'est pas vraiment atteignable. C'est des actions dans l'espace public. Typiquement on a fait ce processus sur la place du Vallon d'ouvrir le bitume et de planter du vert. Ils sont intégrés dans le fait qu'on crée de la coprésence. Si on fait un café, ils viennent aussi prendre un café. Ce n'est pas que la porte est fermée mais c'est qu'ils ne se sentent pas légitimes. C'est des gens qui préfèrent se cacher que d'être dans l'expression de leurs besoins. Il faut créer ces moments de coprésence ou la porte est ouverte et on partage quelque chose. » (HAB1, 15 mars 2021)

Pour la responsable du domaine logements d'utilité publique et établissements publics de la Ville de Lausanne, les buts fixés par l'AQV de mixité sociale, de représentativité et de cohabitation semblent être respectés. Elle appuie cela en disant que le « Vallon n'est pas hyper habité et donc ça limite ces problèmes de représentativité ». Son propos se nuance en admettant que « l'entière représentativité c'est impossible » cependant, elle trouve que l'association a—« des relais pour aller et revenir vers l'entier des gens ». En effet, la responsable du domaine Logements d'utilité publique & Etablissements publics explique qu' « ils avaient des moyens de toucher les gens avec les théâtres, avec le dojo, avec la marmotte ». Elle salue aussi le fait qu'ils « ont toujours eu un cœur généreux, ils ont toujours pris pas mal de gens en charge ».

6.2.4. Un apprentissage habitant

Au fur et à mesure de l'avancée de la démarche participative, les habitants ont non seulement gagné en autonomie par la formation d'une association de quartier, mais aussi par l'apprentissage de nouvelles compétences et un perfectionnement de certaines déjà préalablement expliquées (*cf.* point 6.2.2)

A ce propos, le chef de l'unité « Projets urbains » de la Ville de Lausanne utilise les termes d'*empowerment* et de *capabilisation*. Il constate alors une réelle évolution des capacités des habitants au sein du quartier, notamment pour monter des projets et comprendre certaines limites et procédures administratives.

« C'est vrai qu'au début, au démarrage, quand moi j'ai repris le dossier, il y avait des envies et les habitants et usagers ne se rendaient pas compte de ce que ça implique. Mais maintenant ils ont acquis beaucoup de connaissances et de compétences et ils savent que quand on veut faire un projet, il y a des bases légales à respecter, il y a des procédures à respecter, etc. » (APU3, 31 mars 2021)

Il est important de souligner que les acteurs publics soutiennent cette montée en capacité habitante au sein de la démarche. En effet, le chef de projet du Vallon va même jusqu'à dire que les représentants de la Ville au sein des processus participatifs jouent « un rôle pédagogique ». En expliquant les procédures, les marges de manœuvre et le fonctionnement d'une administration, cela donne des armes aux habitants pour s'émanciper et gagner en crédibilité pour leurs demandes et projets. Il témoigne d'une « vraie montée en capacité des habitants et usagers pour savoir que ça on ne peut pas le faire, que ça on peut le faire en faisant jouer ça ou ça ».

En effet, les habitants ont compris comment obtenir ce qu'ils voulaient pour leur quartier. La responsable du domaine logements d'utilité publique et établissements publics en témoigne lorsqu'elle dit : "ils arrivaient à chercher les ressources là où il fallait. Ils commençaient à bien maîtriser le fonctionnement d'une administration." Elle complète son propos en affirmant qu'en plus d'avoir compris le fonctionnement des rouages de l'administration, ils le faisaient intelligemment et de manière "finaude". Cette finesse dans la manière de faire passer leurs idées et besoins a permis d'éviter une confrontation avec les acteurs politico-administratifs, permettant ainsi de préserver l'esprit de collaboration entre les différents acteurs de la démarche.

Un habitant du quartier et membre de l'AQV explique la manière dont ils ont utilisé cette compréhension du système administratif lausannois en envoyant des courriers aux municipaux pour obtenir des résultats quant à leur demande de réhabilitation du quartier.

« [...] on a commencé à écrire un certain nombre de courriers aux municipaux en disant qu'il faut réaliser la nouvelle place de jeux, mettre en place les plantages qui ont été demandés, requalifiés les nouveaux magasins de la ville et puis petit à petit, on s'est emparé d'un objet, l'un après l'autre. » (HAB1, 15 mars 2021)

Les habitants ont aussi su utiliser les différents outils mis en place par la Ville pour mener à bien certains projets dans le quartier. En effet, ces derniers ont pu, par exemple, obtenir un crédit de la Ville de Lausanne au travers d'un préavis mis en place par la muncipalité. Le préavis en question est nommé "Rues vivantes" et a été émis en mars 2018. Celui-ci a

pour objectif de « financer des interventions légères sur l'espace public, dans l'attente ou en accompagnement des grandes mutations urbaines planifiées sur le territoire lausannois » (Conseil communal de Lausanne, 2018 : 1). Ce préavis permet à la municipalité d'allouer un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 4'400'000.- pour financer la réalisation de projets sur les espaces publics lausannois. Une résidente du Vallon met en lumière l'utilisation de ce préavis par les habitants dans le cadre de la réaffectation d'une place au sein du quartier lorsqu'elle dit :

« Récemment le Conseil communal a voté un préavis nommé « Rues vivantes » et puis ce préavis a libéré pas mal de crédit, ça peut être 100'000 CHF ou plus pour des aménagements ponctuels dans la Ville. Ça c'est un excellent préavis mis en place par la Ville qu'on utilise pour la place du Vallon. » (HAB2, 14 avril 2021)

Les habitants du quartier, particulièrement au travers de l'AQV, ont aussi appris à monter des événements de grande envergure, comme par exemple les deux festivals Ô Vallon, qui ont été, pour les deux éditions, un mois d'animation en tout genre au sein du quartier. La présence d'acteurs culturels importants, ainsi que le soutien de la FASL et leur participation active à la vie de quartier et à la démarche ont grandement facilité la réalisation et l'apprentissage de ces événements.

« [...] on a appris à monter des événements, des grands événements. C'est la réunion du 2.21, du centre d'animation de la cité et de membres de l'AQV. C'était un trio qui était quand même très dynamique. [...] Il y a avait vraiment la possibilité d'apprendre à, lancer ensemble des projets communs. » (HAB2, 14 avril 2021)

6.2.5. Ouverture sur l'extérieur

Les habitants du quartier expriment une volonté claire depuis de nombreuses années de rester ouvert aux apports extérieurs et de ne pas s'enfermer dans un entre soi. Cette ouverture est une réelle force des habitants qui ont su saisir et créer des opportunités pour améliorer la perception ou la qualité de leur lieu de vie.

Tout d'abord, de nombreuses études et contributions d'écoles supérieures ont été effectuées sur différents aspects du quartier. En effet, l'école d'architecture de Fribourg a notamment travaillé sur le quartier en 2014. De nombreux projets ont aussi été réalisés par des étudiants d'architecture de l'EPFL et de l'école d'architecture du Tessin. Ces projets variés ont permis l'apport de compétences et de vision extérieures venant

légitimer les problématiques soulevées par les habitants au sein de leur quartier. Une habitante du quartier dit à ce propos :

« L'école de Fribourg était un acteur intéressant, qui a analysé tout le quartier existant : son potentiel, les urgences à réaliser, et qui a posé un diagnostic quoi. Des étudiants ont fait des études et des synthèses qui montrent qu'il y a des choses à faire. C'est quand même des partenaires qui permettent une réunion de compétences parfois institutionnalisées, vous voyez. » (HAB2, 14 avril 2021)

Les habitants du quartier ont aussi réussi à amener l'expertise de Gilles Clément vis-à-vis de certaines problématiques du Vallon. Ce dernier est un ingénieur horticole, paysagiste et écrivain français, ayant développé le concept de Tiers-Paysage désignant « *la somme des espaces où l'homme abandonne l'évolution du paysage à la seule nature* » (Clément, 2004). Il est venu, pendant 3 jours, donner des conférences et ateliers autour du quartier du Vallon et plus particulièrement sur la friche laissée par la démolition de l'UIOM. L'AQV explique que le but de ces journées est de « *diversifier les points de vue, encourager l'apport de chacun et profiter du regard de Gilles Clément pour dynamiser les réflexions* » (Haddou, 2017). L'intervention de cet expert externe a amené un réel changement quant à la vision de la friche et de son futur. En effet, le paysagiste français prône la dépollution du sol par les plantes et la création de jardins au sein de la friche. Ces visions sont en opposition avec les volontés de la Municipalité, qui sont de densifier et construire sur ce terrain. La venue d'un acteur externe tel que Gilles Clément a permis de donner de la visibilité aux problématiques liées à la friche du Vallon et de questionner la pertinence de nécessairement installer un nouveau quartier densément bâti sur la friche.

« [...] la venue du jardinier-paysagiste Gilles-Clément a créé un nouveau dynamisme et un retournement de vision avec les jardins de la dépollution etc. Tout ça en opposition avec la volonté de la Municipalité. C'est clair que c'est un terrain bien placé en centre-ville donc est-ce qu'on peut en faire un jardin? » (HAB2, 14 avril 2021)

La tenue d'une partie du Festival de la Cité en 2015 sur la friche du Vallon est aussi un événement marquant un changement de perspective sur la perception du quartier et de la friche de l'ancienne UIOM. Un membre de l'administration explique que cet événement culturel a remis en question la légitimité de construire sur la friche du côté des acteurs

politico-administratifs. Selon elle, les habitants ont réussi un réel tour de force en faisant en sorte qu'une partie du festival s'installe sur la friche.

« Là où ils ont réussi un bon coup de force c'était pour le Festival de la Cité qui devait se déplacer pour certaines choses et du coup ils ont fait ça dans la friche. Je pense que ça a sensibilisé beaucoup de gens parce qu'on disait toujours ce Vallon ce fin fond du quartier de ville. Et bien ça a amené à se dire que c'est quand même sympa, un peu perdu mais en même temps hyper chouette. Donc en même temps est venu la réflexion veut-on vraiment construire jusque-là. » (APU1, 24 mars 2021)

La collaboration avec le LAB-U de l'EPFL qui marque la nouvelle étape de la démarche participative témoigne des idées explicitées ci-dessus. Le but de ladite étude est de mettre en lumière tout ce qui s'est passé au Vallon durant ces 10 dernières années, y compris les interventions et études externes, pour mieux envisager les enjeux futurs liés au quartier et au réaménagement de la friche du Vallon.

Le cas du Vallon intéresse de plus en plus de monde aujourd'hui et attire des gens impliqués dans des projets extérieurs au quartier. L'animatrice culturelle, qui a commencé à travailler en 2013 au Vallon, se rappelle pourtant que ce n'était pas comme ça il y a 10 ans. Le quartier était oublié, autant par les autorités qui ont installé une déchetterie et différents entrepôts utilitaires dans le quartier que par les autres habitants de la Ville de Lausanne. Elle qualifie ce changement de « très intéressant parce que tout d'un coup on met la lumière sur un quartier qui était très peu considéré ». Cela témoigne alors d' « un changement d'identités collectives et de regard collectif sur un quartier ». Ce changement de perspective est le fruit de longues années de travail entre les animateurs socioculturels, l'association de quartier et les habitants.

« C'est un travail étroit avec l'association de quartier. C'est un travail rigoureux pour faire passer des messages. C'est un travail rigoureux de recherche de fonds. C'est un travail de justifier des besoins et d'établir des diagnostics réguliers. C'est un travail de monter des projets. Au final c'est de démontrer, établir des diagnostics et faire comprendre, ou plutôt mettre en lumière auprès des décideurs politiques que c'est un quartier qui a des potentialités et que c'est un quartier avec des habitants qui méritent une attention et ça c'est un travail de rédaction de projets, de diagnostics et de présence tout simplement. » (ASC1, 21 avril 2021)

Des réalisations concrètes, en termes d'aménagements, vont pouvoir être réalisées au sein du quartier. En effet, un habitant du quartier explique les opportunités découlant de ce regain d'intérêt pour son quartier :

« [...] il y a une équipe de paysagistes, urbanistes qui a déposé un projet de revitalisation de la rue qu'on a fermée. Il n'y a pas d'aménagement encore. C'est un objectif et du coup l'équipe a lancé une initiative. Elle est composée de gens qui fréquentent le quartier mais ce ne sont pas des habitants ni des gens membres du comité. Mais ils ont déposé un projet et ils vont venir le mettre en œuvre dans le quartier. Il y a des aides extérieures qui contribuent à l'amélioration de notre cadre de vie. » (HAB1, 15 mars 2021)

Cependant il faut tout de même souligner que les habitants du quartier ne sont pas prêts à ce que n'importe quel projet voit le jour au sein de leur quartier. Le but n'est pas de gentrifier le quartier, avec l'arrivée de projets extérieurs qui ne correspondent pas à l'identité particulière du Vallon. Un ancien membre du groupe de suivi relate :

« Dès fois des gens venaient en disant qu'ils aimeraient bien ouvrir un bar à vin parce que le quartier est super beau. Là souvent on triait un peu les projets en se disant comment est-ce qu'on fait pour améliorer le quartier mais est-ce que ça implique une gentrification. Et ça typiquement c'est un projet qui pourrait induire une gentrification. » (ASC1, 21 avril 2021)

6.2.6. Soutien de la FASL

La FASL a été d'un grand soutien au sein du quartier du Vallon et de la démarche participative. Le rôle des acteurs socio-culturels au sein de la démarche participative a été de faire le lien entre les habitants du quartier et les différents services de l'administration publique lausannoise. La FASL est une institution financée certes par la Ville de Lausanne, mais qui reste privée dans son fonctionnement et sa gestion interne. Ce faisant, cela laisse à ces acteurs une plus grande marge de manœuvre pour interagir auprès des acteurs publics et des habitants.

« [...] j'ai toujours porté et en tout cas questionné l'intérêt d'avoir une posture de liant et de lien entre l'administration et les autorités publiques. N'étant pas rattaché directement à un service, je pouvais aussi collaborer avec le service d'urbanisme pour

le GS ou des projets d'urbanistes ou aussi avec Anne Juillet pour les questions d'espaces publics et d'aménagements ou encore Petra Meier responsable des places de jeux ou encore avec la coordinatrice de la participation de la Ville de Lausanne. » (ASC1, 21 avril 2021)

Comme expliqué par l'urbaniste en charge du projet urbain du Vallon, le grand soutien qu'apportent les animateurs socio-culturels aux habitants du quartier et tout particulièrement à l'association de quartier, réside dans le fait qu'ils « ont le temps, l'énergie et les connexions et parfois aussi des petits budgets ». En effet, l'équipe d'animateurs travaillant au Vallon apporte un grand renfort en termes d'animation destinée spécifiquement au quartier. Malgré toute la bonne volonté des habitants investis au sein de l'AQV, leur engagement est bénévole et par conséquent fortement limité temporellement. Un habitant du quartier explique l'importance de ces acteurs pour le quartier lorsqu'il dit :

« Les animateurs socio-culturels sont un partenaire indispensable et privilégié sans qui on ne ferait pas grande chose. Nous à l'association, on est des bénévoles et c'est vrai qu'ils offrent un soutien énorme au niveau organisationnel, au service du quartier. » (HAB1, 15 mars 2021)

Leur travail quotidien au sein du quartier du Vallon permettait une mise en œuvre concrète des mesures et envies exprimées au travers du GS ou de l'AQV. Cela permettait une confrontation de celles-ci aux réalités du quartier en allant toucher le plus grand nombre de personnes possibles au sein du quartier.

« Quand on discute de choses au groupe de suivi il faut bien les mettre en œuvre ensuite et il y a plein de choses où les animateurs socioculturels étaient le « bras armé » pour effectuer toute une série de mesures. Ils ont pu faire tout ce jeu d'activation des acteurs, de mise en œuvre, d'aller chercher les gens pour que ça se passe, pour que la vie dans les garages prenne forme, etc. Tous ces relais dont on a besoin pour mettre en œuvre et faire vivre le quartier. C'était hyper précieux d'avoir des gens qui sont là et qui font vivre le quartier au quotidien. » (APU3, 31 mars 2021)

6.2.7. Recherche de budget

Les habitants du quartier ont à cœur l'idée d'obtenir un budget de quartier pour leur permettre la réalisation de projets et pour gagner en autonomie. En effet, le manque d'argent est un facteur limitant les possibilités d'action des habitants, particulièrement pour des projets d'aménagement ou de réhabilitation qui sont rapidement onéreux. Cependant, il n'est aujourd'hui pas dans les plans de la municipalité de Lausanne, de laisser une aussi grande autonomie à ces quartiers. Bien que cette dernière ait instaurée de nouveaux outils participatifs durant ces dernières années (*cf.* point 5.1.3), ceux-ci restent encore limités par leurs budgets et leurs échelles d'intervention.

« Pas du budget participatif mais du budget de quartier. Ça serait de dire qu'au lieu de devoir se battre sur chaque projet, sur chaque franc, parce que c'est comme ça, il y a une enveloppe et puis une assemblée de quartier qui peut gérer cette enveloppe. Ça c'est une revendication et une vision qu'on porte » (HAB1, 15 mars 2021)

« Donc si tu dis à la population du Vallon qu'on lui donne 100 millions puis qu'elle se débrouille pour faire un quartier, ben ça serait le rêve. Il y aurait une sorte de conception autogérée de la part des habitants qui recevraient chaque année un budget pour gérer leur quartier. [...] Mais à Lausanne ça ne marche pas comme ça. Il y a la Ville de Lausanne qui fait des grands projets comme ça et puis si tu es un habitant tu les subis un peu quoi. C'est difficilement imaginable que les habitants du quartier aient un réel pouvoir décisionnel. » (HAB3, 19 avril 2021)

Les habitants du quartier ont tout de même réussi à débloquer un budget, au travers de l'AQV. Une recherche de fond a permis à l'association d'obtenir un crédit de 80'000 CHF, auprès de la Ville de Lausanne. Ce budget provient du fond communal pour le développement durable (FDD), mis en place par la Municipalité avec le but de « financer des lancements de projet en faveur des trois piliers du développement durable, liés aux aspects sociétaux, économiques et environnementaux » et qui a pour volonté de « soutenir des projets associatifs ou privés, localisés sur le territoire lausannois »⁸. Cette somme était divisée sur 4 ans à hauteur de 20'000 CHF par année pour réaliser différents projets dans le quartier en lien avec le cahier des charges du développement durable. Ces fonds nouveaux ont permis aux habitants de gagner « une liberté d'action pour faire des projets un peu plus larges » (APU1, 24 mars 2021). La demande de fonds a été soutenue par les acteurs publics investis dans la démarche et a permis de lui donner un nouveau souffle.

⁸ Tiré du site officiel de la Ville de Lausanne. Repéré à https://www.lausanne.ch/prestations/developpement-durable/financement-pour-lancement-projets.html (consulté le 17.09.2021)

« C'est une demande qui a été faite par les habitants que nous avons pu appuyer et relayer et qui a heureusement été validée. Elle a permis de trouver ces fameux financements pour faire des projets quand les services n'avaient pas vraiment prévu de l'argent pour le faire. Un des succès a été de trouver ce budget. Il y a l'investissement en temps des gens mais aussi l'investissement financier qui était nécessaire. » (APU3, 31 mars 2021)

Ce budget a permis de payer des heures d'animation au sein du quartier, de financer une partie des deux éditions du festival Ô Vallon, de réaliser des aménagements transitoires au sein du quartier. Le dernier projet réalisé grâce à ce budget a été de cofinancer l'étude menée par le LAB-U de l'EPFL, marquant une nouvelle phase de la démarche.

7. Discussion

Le but de cette partie est de revenir sur mes deux sous-questions de recherche et de mettre en avant les éléments clés ressortant de mon analyse permettant d'y apporter une réponse.

Pour rappel la première question de recherche se formule ainsi : *Quelle est la nature des relations entre les acteurs politico-administratifs et les habitants prenant part à la démarche participative ?*

En analysant les premières années de la démarche, englobant les deux phases initiales (cf. point 5.2.2), il en ressort une relation plutôt difficile entre les habitants et les autorités publiques. Le démantèlement de l'UIOM lié à la construction de la déchetterie TRIDEL crée un nouvel espace constructible proche du centre-ville lausannois. Le terrain appartient à la Ville, ce qui en fait une réserve foncière précieuse, dans un contexte de marché du logement saturé à Lausanne, sur lequel elle jouit de fortes marges de manœuvre. La Ville décide alors d'entamer un projet urbain sur cette friche nouvelle, permettant de pallier le manque de logements au sein de la ville et d'aller dans le sens voulu par la Confédération. En effet, en 2008, le Conseil fédéral a approuvé le plan de mesures encourageant la reconversion des friches artisanales et industrielles (Rapport du Conseil fédéral, 2008), qui s'inscrit dans la logique de densification vers l'intérieur promue par la LAT.

Le quartier du Vallon, par ses délimitations fortement marquées, son histoire et la présence d'institutions sociales et culturelles, possède une âme militante et un côté alternatif, le démarquant de nombreux autres quartiers lausannois. De fait, les autorités politico-administratives estiment qu'il est préférable d'initier une démarche participative. Cette initiative semble alors essentiellement servir à éviter des oppositions de la population et faire accepter plus facilement le projet urbain. En effet, quelques années auparavant, certains acteurs du Vallon se sont grandement mobilisés face au projet autoroutier de la Ville. Cela rejoint l'argument du consensus avancé par Blondiaux (2007) qui défend l'idée selon laquelle les outils de la participation visent à la recherche d'une acceptation d'idées préalablement établies. La démarche initiée par le SU serait alors « un moyen de faire comprendre et accepter les décisions politiques à l'ensemble des

citoyens » (Felli, 2006 : 19). Cela a amené un climat de tensions et de méfiance entre les autorités publiques et les habitants du quartier.

Cependant, au fur et à mesure, cette méfiance a pu être dépassée et une collaboration s'est installée entre les autorités publiques et les acteurs du Vallon. Un habitant du quartier explique qu'il y a eu un passage d'une logique clientéliste à une logique qu'il qualifie de co-construction. Cela peut s'expliquer par différents éléments ressortant de notre enquête de terrain.

Tout d'abord, la mise en place d'un groupe de suivi est un élément important de ce changement de vision. Celui-ci réunit des acteurs variés du quartier mais aussi des acteurs représentant des services publics de la Ville de Lausanne. Cela a permis d'assurer une bonne communication entre les acteurs de la démarche et une certaine transparence fournie par les autorités quant à son déroulement. Il a été constaté que les sujets qui n'étaient pas abordé au GS préalablement étaient source de tensions et de conflits. Cela aurait pu venir fragiliser la démarche en établissant à nouveau une méfiance des habitants envers les intentions des acteurs publics. Néanmoins, il n'est pas aisé pour les acteurs publics présents au sein du GS d'influencer des services externes à leur domaine pour leur faire comprendre l'importance de composer avec la population pour développer un projet comme celui du Vallon. En plus d'assurer une bonne communication, le groupe de suivi a permis de créer du « commun » entre les différents acteurs. Les différents acteurs ont pu apprendre des autres et s'intéresser à des sujets auxquels ils ne sont pas nécessairement confrontés dans leur quotidien. Faire la ville et l'habiter demande alors de réunir des acteurs différents et de partager des points de vues et des connaissances multiples et divers. Le GS a réussi à décloisonner les disciplines et à promouvoir une gouvernance partagée, au sein de laquelle la hiérarchie disparaît.

Ensuite le changement des autorités politiques de la Ville de Lausanne, la majorité passant de droite à gauche, a diminué la pression quant à la volonté de développer la friche du Vallon. Ce changement de priorités politiques envers les besoins en logement au sein de la Ville de Lausanne a soulagé les habitants du quartier. En effet, ceux-ci émettaient des craintes vis-à-vis d'une nouvelle urbanisation au sein du quartier. Ils jugeaient que le projet était trop dense et qu'il ne s'intégrerait pas à l'identité du quartier. Ils craignaient qu'il n'induise un processus de gentrification du Vallon.

Un autre élément clé ayant favorisé la collaboration et l'entente entre les acteurs est la place qui a été laissé à l'informel au sein de la démarche. En effet, au sein des projets aboutis au sein du quartier, des nombreux exemples témoignent de démarches innovantes et sortant des cadres strictement réglementaires. Cela a pu se constater lors de la fermeture de la route du Nord aux TIM, où la manière de faire rappelle les pratiques de l'urbanisme tactique. Celui-ci se « distingue du cadre normatif en urbanisme » (Lefebvre et al, 2020) et permet une plus grande spontanéité palliant la lenteur des processus administratifs. De plus, l'informel se retrouve aussi dans l'investissement des acteurs publics et des habitants qui a dépassé le cadre de la démarche. Des liens se sont tissés entre les acteurs qui ont pris à cœur le bon développement du quartier du Vallon.

Cette collaboration entre les acteurs publics et les habitants du quartier s'est pérennisée au fil des années. Cela est dû au fait qu'il n'y a jamais eu de conflits majeurs provoquant une rupture dans la communication. Les autorités n'ont jamais érigé un mur face aux habitants en essayant de leur imposer leur vision. Et du côté des habitants, ils ont rapidement réalisé qu'ils avaient meilleur temps d'aller dans le sens des autorités pour obtenir des changements et être pris en compte, plutôt que de passer par des méthodes plus radicales amenant à de la confrontation.

Pour rappel, la deuxième sous question de recherche de ce travail est formulée ainsi : Quelles sont les marges de manœuvre des habitants du Vallon au sein de la démarche participative pour participer à la fabrique de la ville ?

Dans les premières phases de la DP, le degré d'influence des habitants au sein de la démarche était fortement limité. Jusqu'en 2014, le processus participatif est cadré et suit une procédure « classique ». Cela indique que la démarche répond à une logique *top down*. Les habitants du quartier sont appelés à s'exprimer au travers de quelques ateliers permettant de définir une série d'objectifs. Après cela, des bureaux d'architectes sont invités à effectuer des MEP. Ceux-ci sont alors restitués et présentés aux habitants lors de séances organisées par les autorités. Il en ressort que la démarche participative aurait pu se terminer à ce moment-là. Celle-ci se serait alors inscrite dans la lignée des deux démarches précédentes (*Quartiers* 21et Métamorphose) initiées par la Ville de Lausanne. En effet, dans le cas du projet *Quartiers* 21, une des critiques concernaient le caractère trop *top down* de la démarche. Selon Dubas (2006), le cadre et les modalités étaient définis à l'avance empêchant une réelle implication des habitants. C'est le ressenti

qu'éprouvaient alors les habitants du quartier du Vallon qualifiant alors la démarche participative d' « alibi », car offrant des marges de manœuvre limitées par le cadre imposé au sein de la démarche. Cela rejoint l'argument de l'artificialité énoncé par Blondiaux (2008), qui avance que la part d'initiative est réduite au minimum dans les processus participatifs ou tout est réglé, anticipé et scénarisé.

Cependant, à partir de 2014, la démarche participative prend une nouvelle direction. En effet, les habitants se sont réappropri le processus pour augmenter leur marge de manœuvre et leur influence sur leur quartier. Cette réappropriation s'inscrit dans la tendance actuelle, mise en avant par Lefebvre et al. (2020), caractérisée par la volonté des habitants de redevenir des protagonistes de la fabrique de la ville au travers d'action bottom up, comme cela avait déjà été le cas au cours des années 1960. Dans le cas du Vallon, ce qui est singulier c'est que cette réappropriation intervient au sein d'une démarche participative initiée, à la base, par les autorités publiques et répondant donc à une logique top down. Grâce aux données récoltées il a été possible de mettre en évidence différents facteurs clés ayant permis ce changement de paradigme, ou tout du moins cette évolution, au sein de la démarche.

Le premier facteur est lié à la manière dont les habitants sont parvenus à s'émanciper du processus participatif formalisé. En effet, pour augmenter leurs marges de manœuvre et leur impact sur leur quartier, les habitants ont compris qu'il leur fallait s'extraire des processus cadrés. La formation de l'AQV a alors permis cela. La création de cette association a eu plusieurs effets notables. Tout d'abord, elle a permis aux habitants de contacter les autorités publiques, non-présentes dans le groupe de suivi, pour leur demander de mettre en place les actions de revalorisation du quartier qui avaient été définies lors des ateliers initiaux de la DP. Les habitants avaient alors un poids et une légitimité importante auprès des acteurs politico-administratifs au travers de cette association. L'AQV a aussi permis une mise en commun des savoirs habitants. Cela rejoint le concept de l'expertise associative explicité par Sintomer (2008). Celle-ci est définie par un groupe de « citoyens organisés au sein de groupes [...], dont la plus grande qualification vient non seulement de la mise en commun des savoirs individuels, mais aussi du partage d'expériences et de l'appel à des experts extérieurs » (Nez, 2011 : 393). En se regroupant en association les différents savoirs présents au sein du quartier ont pu être mis en valeur, au profit de la requalification du quartier et de la défense des intérêts de ses habitants et usagers. Pour rappel, un des points émanant des statuts de l'association est de « représenter et défendre les intérêts des habitants et usagers du quartier » (Association de quartier du Vallon, 2019).

Le deuxième facteur explicatif ressortant de cette recherche est en lien avec les compétences et l'investissement des habitants. De fait, avant le lancement de la démarche, les habitants possédaient de nombreuses connaissances qu'ils ont rapidement mis à profit pour défendre leurs intérêts au sein de la démarche participative. Ces savoirs se regroupent dans ce que Sintomer (2008) qualifie de savoirs professionnels et de savoirs *militants*. Effectivement, des architectes ou urbanistes, des acteurs du milieu culturel, des spécialistes de la nature étaient présents au sein du quartier et ont pu mettre en avant leurs connaissances pour légitimer les intérêts du quartier et se porter garants du bon déroulement des processus participatifs. Comme l'exprime Héloïse Nez (2011 : 399) ces savoirs sont souvent « imposés par les citoyens eux-mêmes sur la table des négociations ». Et cela s'avère être une observation qui rejoint cette théorie. Au sein du quartier du Vallon, les habitants ont petit à petit fait valoir leurs connaissances et sont parvenus à gagner en influence dans le cadre du processus participatif. De plus, les habitants y ont aussi gagné en compétence. Cela rejoint l'idée d'un empowerment, lié à une montée en capacité des habitants vis-à-vis des savoir-faire à l'œuvre et d'une meilleure compréhension des rouages politiques. Ils ont appris à monter des projets intégrant les différents besoins légaux et financiers pour gagner crédibilité lorsqu'ils exprimaient une demande aux autorités. Aussi, en comprenant le système politique lausannois, ils savent à qui s'adresser pour obtenir des résultats tangibles et pour que leur proposition soit sérieusement prise en compte. Il faut aussi mettre en évidence que cette montée en capacité a été possible grâce à une aide des acteurs publics investis dans la démarche, qui ont aidé les habitants à mieux comprendre le fonctionnement de l'administration et à servir de relais auprès des acteurs politiques.

Le troisième facteur est l'obtention d'un budget par les habitants au travers de l'association de quartier. C'est un exemple démontrant leur compréhension du système administratif et de la manière dont ils peuvent l'utiliser pour servir leurs intérêts. Bien que le budget ne permette pas une gestion autonome du quartier comme cela est souhaité par certains habitants, le fait de débloquer des fonds a permis aux habitants de mener à

bien des projets de petites envergures au sein de leur quartier et d'avoir un impact direct sur celui-ci.

Le quatrième facteur est l'ouverture des habitants sur l'extérieur. Grâce à cela, ils ont réussi à changer la perception de leur quartier, qui jouissait d'une image assez négative, en un lieu attrayant et unique. Des collaborations avec des hautes écoles ou des professionnels externes au Vallon ont permis de réaliser de nombreuses études, ateliers et projets sur le quartier qui sont venus enrichir les connaissances et possibilités autour de différents éléments du quartier, dont notamment l'utilisation de la friche laissée par la délocalisation de l'UIOM. Le travail des animateurs socio-culturels du quartier a également joué un rôle majeur dans le soutien aux habitants et dans la réalisation de nombreuses activités au sein du quartier.

Ces facteurs ne sont pas exhaustifs mais permettent de comprendre en partie comment les habitants ont pu gagner en influence sur la démarche et sur le développement de leur quartier, tout au long de la démarche. Les habitants du quartier ont à la fois pu être acteur de la revalorisation du Vallon au travers de projets aboutis, tels que la fermeture d'une route, la création de plantages, la création d'ateliers ou encore la transformation de places de stationnement en place de jeux. Mais aussi, ils ont réussi à avoir un impact sur le PPA et l'avenir de la friche en profitant du changement de municipalité et de ses priorités politiques pour remettre en cause la pertinence de construire autant de nouveaux logements et pour veiller à ce que les habitants aient leur mot à dire sur des points fondamentaux liés à l'avenir du quartier. Aujourd'hui, le devenir de la friche est en suspens. En effet, le processus formel du PPA est en pause jusqu'à la présentation des résultats de l'étude du LAB-U de l'EPFL qui a pour but d'établir une synthèse des réflexions de ces dix dernières années afin d'en tirer des scénarios et des recommandations qui seront mis en discussion avec les habitants du quartier.

8. Conclusion

Ce travail de mémoire s'inscrit dans une réflexion sur la participation et plus précisément sur les démarches participatives en urbanisme avec comme objectif d'en comprendre les apports et limites. Pour ce faire, nous nous sommes basés sur un terrain d'étude concret : la démarche participative au sein du quartier du Vallon à Lausanne. Ainsi, au travers de littérature et d'entretiens avec des acteurs concernés par le sujet, nous avons tenté de dégager de nouveaux enseignements et une meilleure compréhension des démarches participatives. La démarche participative du Vallon ressort alors comme un cas singulier dans le paysage de la participation à Lausanne.

En premier lieu, contrairement à des contrats de quartier ayant une date butoir ou d'autres démarches initiées par la Ville, la temporalité de celle du Vallon est singulière. En effet, la démarche participative initiée en 2010 est toujours en vigueur et le groupe de suivi réunissant les acteurs est encore actif à ce jour. La démarche participative a alors permis de développer une relation unique en son genre entre les acteurs du quartier et les autorités. Une réelle collaboration s'est installée entre la Ville et les habitants du quartier permettant une réelle discussion entre les différents partis. Celle-ci n'a, bien entendu, pas été immédiate et a dû se construire au fil du temps afin de devenir ce qu'elle est aujourd'hui. En effet, un point important, ayant permis de solidifier la relation est le changement de législature en 2016, qui a vu la pression foncière baissé vis-à-vis de la friche du Vallon. Cela a fortement rassuré les habitants et leur a permis d'ouvrir de nouvelles discussions avec la Ville quant à son devenir. De plus, de nombreux projets ont vu le jour au sein du quartier existant pour le revaloriser. Il est important de rappeler que le quartier du Vallon a longtemps été « négligé » et manquait cruellement d'espaces qualitatifs en son sein. Aujourd'hui, les garages des AMV ont été libérés pour en faire des ateliers et autres espaces à disposition des habitants du quartier, des jardins ont été créés, la route du Nord a été fermé au trafic motorisé, une place de jeux a été aménagé, de nombreux événements culturels ont eu lieu, etc. Ces réalisations concrètes sont une grande force de la démarche participative du Vallon. En effet, en atteignant des objectifs posés lors des premiers ateliers, les habitants et acteurs publics ont constatés les résultats de leur investissement et cela a été source de motivation pour perdurer la démarche et entretenir la relation de collaboration entre les différents acteurs.

En deuxième lieu, le cas du Vallon ressort comme atypique par la réappropriation de la démarche participative par les habitants du quartier. L'année 2014 voit la démarche participative basculer dans son fonctionnement. Avec la formation de l'AQV par des habitants très attachés à leur quartier et prêt à fortement s'investir et à apporter leurs savoir-faire. Les habitants ont alors réussi à faire continuer la démarche participative qui peinait à avancer et à mettre en place les objectifs fixés lors des premiers ateliers du processus. Les habitants du quartier ont alors réussi à gagner en autonomie et à apprendre à monter des projets solides afin d'obtenir des changements au sein de leur quartier et s'assurer du respect des objectifs prédéterminés. Les habitants ont aussi eu la capacité de s'ouvrir à d'autres acteurs externes et à être proactif dans la recherche de budget pour leur permettre de gagner en autonomie et de pouvoir intervenir au sein de leur quartier sans devoir forcément attendre sur les autorités. Ces apports d'acteurs externes sont aussi venus nourrir le débat autour du devenir de la friche et apporter un soutien aux habitants dans leur vision du quartier. Cette réappropriation n'est pas faite en opposition aux acteurs publics et témoigne au contraire d'un phénomène d'empowerment et d'une nouvelle manière de concevoir la ville où l'habitant est un acteur proactif de son environnement direct.

A travers cette analyse de terrain, il en ressort que le cas du Vallon est un petit laboratoire de la participation citoyenne et constitue un lieu unique dans sa manière d'appréhender la fabrique de la ville. Bien que cette recherche n'ait pas la prétention d'apporter des conclusions générales sur la manière d'entreprendre ou de réussir une démarche participative, il aura tout de même permis d'apporter un éclairage sur une forme que peut prendre la participation au sein du champ de l'urbanisme. Aussi, la direction empruntée par la Ville de Lausanne est celle d'arriver à une meilleure inclusion de sa population au sein des différents projets urbains qui accompagneront son développement. Ce travail permet, à sa manière, de révéler certains aspects d'un quartier et d'un processus peu mis en avant et duquel il est possible de s'inspirer pour tendre vers une gouvernance plus horizontale et une ville plus inclusive et proche de ses habitants.

Finalement ce travail pourrait être étendu pour en faire une étude plus approfondie. En effet, le cas du Vallon, par sa temporalité notamment, est riche et de nombreux acteurs s'y sont investis. Ce travail ne prétend pas restituer fidèlement un compte rendu des dix dernières années de la démarche participative et de la vie du quartier mais plus d'en

donner un aperçu et d'en ressortir des éléments singuliers. L'analyse du LAB-U de l'EPFL a actuellement pour mandat d'effectuer ce travail et il pourrait être intéressant de profiter de leur recherche pour effectuer une analyse plus en détail.

Bibliographie

Amelot, X. (2013). Cartographie participative pour le développement local et la gestion de l'environnement à Madagascar : empowerment, impérialisme numérique ou illusion participative ?. *L'Information géographique*, 4(4), 47-67. https://doi.org/10.3917/lig.774.0047

Andrieu, M. & Beaurain, C. (2016). La ville durable comme fard de la ville néolibérale. Penser l'urbain d'aujourd'hui sans œillères. *Revue du MAUSS*, La découverte.

Arnstein, S. R. (1969). A ladder of citizen participation. Journal of the American Institute of planners, 35(4), 216-224. https://doi.org/10.1080/01944366908977225

Ascher, F. (2001). *Les nouveaux principes de l'urbanisme, La fin des villes n'est pas à l'ordre du jour*. Editions de l'Aube.

Association de quartier du Vallon (2019). Rapport d'activité 2019.

Bacqué, M. & Biewener, C. (2013). L'empowerment, un nouveau vocabulaire pour parler de participation ? [1]. *Idées économiques et sociales*, 3(3), 25-32. https://doi.org/10.3917/idee.173.0025

Bacqué, M. & Gauthier, M. (2011). Participation, urbanisme et études urbaines : Quatre décennies de débats et d'expériences depuis « A ladder of citizen participation » de S. R. Arnstein. *Participations*, 1(1), 36-66. https://doi.org/10.3917/parti.001.0036

Bacqué, M. H., & Carriou, C. (2012). La participation dans l'habitat, une question qui ne date pas d'hier. *Metropolitiques*. Repéré à https://www.metropolitiques.eu/IMG/pdf/METBacque-Carriou.pdf

Bertheleu, H. & Neveu, C. (2005). De petits lieux du politique : individus et collectifs dans des instances de « débat public » à Tours. *Espaces et sociétés*, 4(4), 37-51. https://doi.org/10.3917/esp.123.0037

Berthelot, K. (2021). Gilles Pinson, La ville néolibérale. *Lectures* [En ligne], Les comptes rendus. https://doi.org/10.4000/lectures.47102

Blondiaux, L. (2007). La démocratie participative, sous conditions et malgré tout: Un plaidoyer paradoxal en faveur de l'innovation démocratique. *Mouvements*, 2(2), 118-129. https://doi.org/10.3917/mouv.050.0118

Blondiaux, L. (2021). *La démocratie participative : une réalité mouvante et un mouvement résistible*. Vie Publique. https://www.vie-publique.fr/parole-dexpert/279196-la-democratie-participative-par-loic-blondiaux

Bonard, Y. (2018). « Revaloriser un quartier », le cas du Vallon à Lausanne. *Ville de Lausanne*.

Bonnemaison-paysage (2012). Projet du Vallon, MEP. https://www.bonnemaison-paysage.com/vallon.

Bonnet, M. (2006). L'expertise d'usage des habitants : une impossible reconnaissance ? *Economie et Humanisme*. No 376, 2006, Ville, quartiers, banlieues : les ressources des habitants, 61-64.

Borraz, O. (1992). Intégration et régulation : la crise politique à Lausanne. *Sociologie du travail*, 34 (1), 23 – 45.

Busquet, G. (2013). Question urbaine et droit à la ville. *Mouvements*, 2(2), 113-122. https://doi.org/10.3917/mouv.074.0113

Calvès, A. (2009). « Empowerment » : généalogie d'un concept clé du discours contemporain sur le développement. *Revue Tiers Monde*, 4(4), 735-749. https://doi.org/10.3917/rtm.200.0735

Capelli, M. (2015). Rue Dr. César-Roux Lausanne. Lausanne : EPFL.

CArPE (2018). Restitution des discussions sur les (futurs) aménagements du quartier.

Champavère, M. (2016). *Urbanisme participatif, métiers et pratiques en question* [Mémoire, ENSASE].

Chevrier, E.-I. & Panet-Raymond, J. (2013). La participation citoyenne pour développer un quartier. *Nouvelles pratiques sociales*, 26 (1), 67–83. https://doi.org/10.7202/1024980ar

Cloutier, G. & Sacco, M. (2012). Les mouvements sociaux urbains dans les politiques sociourbaines : le cas du quartier Sainte-Marie à Montréal. *L'Information géographique*, 1(1), 58-73. https://doi.org/10.3917/lig.761.0058

Confédération Suisse. (1979). Loi sur l'aménagement du territoire.

Conférence Européenne sur les villes durables. (1994). *Charte des villes européennes pour la durabilité* (Charte d'Aalborg).

Cordonier, G. (2018). Le syndic rassure les milieux culturels : pas d'économies générales. 24 heures. https://www.24heures.ch/culture/syndic-rassure-milieux-culturelles-economies-generales/story/31888964

D'Emilio, L. (2012). La « ville durable ». Les Cahiers de la recherche architecturale et urbaine, 26, 97-102.

Da Cunha, A. (2015). Nouvelle écologie urbaine et urbanisme durable. De l'impératif écologique à la qualité urbaine. *Bulletin de la Société Géographique de Liège*, (65), 5-25.

Da Cunha, A., Delabarre, M. & Dugua, B. (2018). *La maison de quartier du désert, une nouvelle expérience participative dans la ville ordinaire.* Cahiers de recherche urbaine.

Donzelot, J. & Epstein, R. (2006). Démocratie et participation : l'exemple de la rénovation urbaine. *Esprit*, 7(7), 5-34. https://doi.org/10.3917/espri.0607.0005

Dubas, D. (2006). Appropriation politique de deux démarches participatives en Suisse. Une analyse comparative des cas Werkstadt Basel et Quartiers 21 à Lausanne. *Urbia : Les cahiers du développement urbain durable,* 3, 77-94.

Favre, A-C. (2017). La participation populaire aux grands projets d'infrastructure lancés par les pouvoirs publics. *Droit public de l'organisation - responsabilité des collectivités publiques - fonction publique: annuaire*, 3-17.

Felli, R. (2006). Développement durable et démocratie : la participation comme problème. *Urbia - Les cahiers du développement urbain durable*, 3, 11-28.

Gaudin, J. (2010). La démocratie participative. *Informations sociales*, 2(2), 42-48. https://doi.org/10.3917/inso.158.0042

Girardin, A. (2021). (Re)produire la ville à l'heure néolibérale : À la recherche de la valeur urbaine. *Carnets de géographes* [En ligne], 15 | 2021. https://doi.org/10.4000/cdg.7539

Haddou, R. (2018). Le Vallon refuse d'être « réduit à un pôle théâtral » par le syndic. *24heures*. https://www.24heures.ch/vaud-regions/lausanne-region/vallon-refuse-reduit-pole-thetral-syndic/story/23627871

Harvey, D. (2012). *Rebel Cities: From the Right to the City to the Urban Revolution*. Verso.

Jaccard, M. (2021, juin). Le Vallon à l'école d'un tiers lieu. *Tracés*. https://www.espazium.ch/fr/traces-participation-2021-juin

Jacquet, M., (2012). « *Quartier divers : le Vallon, entre Patrimoine et mémoire », actualité du patrimoine vaudois.* UNIL. https://wp.unil.ch/monumentsvaudois/2012/09/martine-jaquet-quartier-divers-le-vallon-entre-patrimoine-et-memoire/

Jouve, B. (2007). La gouvernance urbaine : vers l'émergence d'un nouvel instrument des politiques ?. *Revue internationale des sciences sociales*, 3(3-4), 387-402. https://doi.org/10.3917/riss.193.0387

Kooiman, J. (1993). Modern Governance. London, Sage.

Lecoq, M. (2017). *Production de la ville : innovation des processus participatifs et citoyenneté urbaine.* [Thèse de doctorat, UNIGE]. https://doi.org/10.13097/archive-ouverte/unige:96295

Lecog, M. (2018). *De l'habitant au citoyen, l'exercice du droit à la ville*. MetisPresses.

Lefebvre, S. Diaz, J. & Adjizian J-M. (2020). Faire le point sur l'urbanisme tactique : entre innovations et dérives dans la fabrique de la ville. *Organisations & Territoires*, 29(2), 15-23.

Leresche, J-P. & Audétat, M. (2006). Introduction: les multiples visages de la participation dans le développement urbain durable. *Urbia - Les cahiers du développement urbain durable*, 3, 1-10.

Manin, B. (1995). *Principes du gouvernement représentatif.* Liberté de l'esprit. Paris : Calmann-Lévy.

Mazeaud, A. & Talpin, J. (2010). Participer pour quoi faire? Esquisse d'une sociologie de l'engagement dans les budgets participatifs. *Sociologie*, 3(3), 357-374. https://doi.org/10.3917/socio.003.0357

Merlin, P. (2018). Chapitre II. Les théories fondatrices de l'urbanisme. Dans : Pierre Merlin éd., L'urbanisme, France: Presses Universitaires de France, 25-50.

Municipalité de Lausanne. (2016). Bilan de législature 2016-2021. Ville de Lausanne.

Ndiaye, A., Carimentrand, A., & Gallard, M. R. (2015). Les écoquartiers, territoires d'expérimentation des nouvelles utopies urbaines? Le cas de l'habitat participatif. Développement durable et territoires. *Économie, géographie, politique, droit, sociologie,* 6(2). doi.org/10.4000/developpementdurable.10922

Neidhart, L. (1970). Plebiszit and pluralitäre Demokratie: eine Analyse der Funktion des schweizerischen Gesetzesreferendums. Berne: Francke

Nez, H. (2011). Nature et légitimités des savoirs citoyens dans l'urbanisme participatif. Une enquête ethnographique à Paris. *Sociologie*, 4 (2). Repéré à http://journals.openedition.org/sociologie/1098

Nez, H. (2012). Les savoirs citoyens dans l'urbanisme participatif : regards croisés sur les expériences de Paris et Cordoue. In : *Droit et gestion des collectivités territoriales*. Tome 32, 2012. Transports et politiques locales de déplacement, 801-811. https://doi.org/10.3406/coloc.2012.2384

Noirjean, S., Thévoz L. & Vodoz, L. (2012). La participation en Ville de Genève : évaluation de la politique des contrats de quartier. *Communauté d'études pour l'aménagement du territoire (CEAT)*, EPFL.

Pinson, D. (1993). *Usage et architecture*. Editions l'Harmattan.

Pinson, G. (2020). *La ville néolibérale*. Presses Universitaires de France.

Plumwood, V. (1998). Inequality, Ecojustice and Ecological Rationality. *Social Philosophy Today*, 13, 75–114.

Racine, J. B. (2008). Projet urbain et démarche participative: contribution géographique à la possibilité de choisir sa ville aujourd'hui, quelques leçons de l'expérience lausannoise. *Bulletin de la Société géographique de Liège*, 50, 5-15. Repéré à https://popups.uliege.be/0770-7576/index.php?id=1585&file=1

Racine, J.-B. (2010). Projet urbain, participation et concertation. *Tracés : bulletin technique de la Suisse Romande*, 136, 9-16.

Rancière, J. (2005). La haine de la démocratie. Paris : La Fabrique Ed.

Rapport du Conseil Fédéral. (2008). Reconversion des friches industrielles et artisanales – Mesures d'encouragement. *Confédération Suisse*.

Rouyer, A., Chevalier, D. & Haoues-Jouve, S. (2006). La dialectique de la mobilisation et de l'injonction dans la « petite fabrique » locale du développement urbain durable. *Urbia - Les cahiers du développement urbain durable*, 3, 29-44.

Sintomer, Y. (2008). Du savoir d'usage au métier de citoyen? *Raisons politiques*, 3(3), 115-133. https://doi.org/10.3917/rai.031.0115

Sintomer, Y., Herzberg, C. & Röcke, A. (2008). *Les budgets participatifs en Europe : Des services publics au service du public*. Paris: La Découverte. https://doi.org/10.3917/dec.sinto.2008.01

Stramrud, L. (2017). *Rational Planning and advocacy Planning: A comparative Essay*. Norwegian University of Life Sciences. https://doi.org/10.13140/RG.2.2.23060.55681

Theurillat, T. (2010). La ville négociée : entre financiarisation et durabilité. *Working Papers MAPS*, 4.

Vodoz, L. & Monteventi, W. (2006). Opportunités et limites de l'agenda 21 local à l'exemple des quartiers 21, démarche participative pour un développement durable à Lausanne. *Communauté d'étude pour l'aménagement du territoire*. EPFL.

Vodoz, L. (2014). Participation et logement, construire avec la population. Etat de Vaud.

Zetlaoui-Leger, J. (2013). Urbanisme participatif. In I. Casillo et al. (dir.), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, Paris : GIS Démocratie et Participation.

Zetlaoui-Leger, J. (2018). L'implication des habitants dans des micros-projets urbains : enjeux politiques et propositions pratiques. *Les cahiers de l'école d'architecture de la Cambre*, 99-110. Repéré à https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01884098/document